RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2009-2010

danse
arts visuels
théâtre
architecture
chanson
métiers d'art
littérature
arts du cirque
musique
arts médiatiques
arts multidisciplinaires

Conseil des arts et des lettres Québec

15 ANS

LAURÉATS DES BOURSES DE CARRIÈRE

Photo : Jean-Guy Thibodeau

Le 25 mai 2009, à l'occasion des activités soulignant son 15e anniversaire, le Conseil des arts et des lettres du Québec rendait hommage aux lauréats de ses prestigieuses bourses de carrière. Ces bourses ont été créées afin de soutenir la démarche artistique des créateurs ayant plus de vingt ans de pratique. Les premières bourses de carrière ont été attribuées en 1999.

Offerte pour la première fois en 2003, la bourse de carrière Jean-Paul-Riopelle est issue de la volonté gouvernementale de souligner l'apport inestimable de ce peintre à la culture du Québec. Destinée aux artistes en arts visuels, elle est, tout comme les bourses de carrière, attribuée à tous les deux ans.

Les bourses offertes en cinéma sont décernées chaque année à des scénaristes et des réalisateurs d'œuvres de fiction, d'art, de nature expérimentale ou documentaire.

De gauche à droite :

Michel Campeau, photographe et lauréat de la Bourse de carrière Jean-Paul-Riopelle, **Karen Young,** chanteuse et compositrice, **Richard Lavoie,** cinéaste et lauréat de la Bourse de carrière à l'intention des scénaristes et des réalisateurs de cinéma, **Yolande Villemaire,** poète et romancière, **Robert Monderie,** cinéaste et lauréat de la Bourse de carrière à l'intention des scénaristes et des réalisateurs de cinéma, **David Solway,** poète et essayiste.

Québec, le 25 août 2010

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société et est présenté selon le nouveau Plan stratégique 2009-2012.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente,

Marie DuPont

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente du conseil d'administration 4

Message du président-directeur général 5

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 8

Rapport de validation de la vérification interne 9

Présentation du Conseil des arts et des lettres du Québec 10

Faits saillants 14

Sommaire des résultats 18

Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012 22

Enjeu 1 22

Le soutien au dynamisme et à l'excellence de la création artistique et littéraire, dans toutes les régions du Québec

Enjeu 2 47

La contribution au rayonnement des arts et des lettres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger

Enjeu 3 57

Une organisation dynamique offrant des services efficaces

Exigences législatives et gouvernementales 59

- Présentation des résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens 59
- Utilisation des ressources 59
- Accès à l'égalité en emploi 61
- Allégement réglementaire et administratif 64
- Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics 65
- Développement durable 65
- Les changements climatiques 76
- Emploi et qualité de la langue française dans l'administration 76
- Gouvernance des sociétés d'État 77
- Accès à l'information et protection des renseignements personnels 86
- Plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée* 86

États financiers 89

Annexe 1 : Tableaux complémentaires 111

Annexe 2 : Conseil d'administration, comités et commissions consultatives 124

Annexe 3 : Déclaration de services aux citoyens ... 126

Annexe 4 : Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs 128

Annexe 5 : Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2009-2010

Ces listes sont accessibles sur le site Web du Conseil à la page : www.calq.gouv.qc.ca/calq/$/bourses_subv.htm

Annexe 6 : Composition des comités consultatifs, des jurys et des comités de sélection en 2009-2010

Ces listes sont accessibles sur le site Web du Conseil à la page : www.calq.gouv.qc.ca/calq/$/comites_jurys.htm

Annexe 7 : Tableau synoptique du Plan stratégique 2009-2012 (couverture arrière)

Tableau 1 : Nombre de bourses et montants accordés selon le programme et le volet 25

Tableau 2 : Nombre de bourses et montants accordés selon la discipline artistique 26

Tableau 3 : Nombre de bourses et montants accordés selon la catégorie de bourses en 2009-2010 28

Tableau 4 : Nombre de bourses et montants accordés selon la région administrative 29

Tableau 5 : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon le type de soutien 31

Tableau 6 : Soutien accordé aux organismes selon le programme et le volet en 2009-2010 32

Tableau 7 : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon la discipline artistique 35

Tableau 8 : Nombre d'organismes soutenus au fonctionnement et montants accordés selon la taille des organismes en 2009-2010 36

Tableau 9 : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon la région administrative 37

Tableau 10 : Modalités d'appariement de la subvention de contrepartie dans le cadre du programme Placements Culture 39

Tableau 11 : Nombre d'organismes soutenus selon la taille des organismes en 2009-2010 dans le cadre du programme Placements Culture 40

Tableau 12 : Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance 43

Tableau 13 : Montants accordés aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services selon la discipline artistique 46

Tableau 14 : Représentativité des disciplines artistiques dans la répartition de l'aide aux organismes diffuseurs 48

Tableau 15 : Liste des régions concernées par une entente entre partenaires privés ou publics 50

Tableau 16 : Montants alloués aux tournées hors Québec 53

Tableau 17 : Lieux d'accueil des studios et ateliers-résidences à l'extérieur du Québec en 2009-2010 54

Tableau 18 : Évolution du nombre de plaintes entre 2004 et 2009 59

Tableau 19 : Effectif à temps complet 60

Tableau 20 : Pourcentage de la dépense sur le budget total 60

Tableau 21 : Dépenses de fonctionnement du CALQ et de Placements Culture 61

Tableau 22 : Embauche totale au cours de la période 2009-2010 61

Tableau 23 : Nombre d'employés réguliers en place à la date du 31 mars 2010 61

Tableau 24 : Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2009-2010 62

Tableau 25 : Taux d'embauche global des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées 62

Tableau 26 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles dans l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année 63

Tableau 27 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles dans l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2010 63

Tableau 28 : Taux d'embauche des femmes en 2009-2010 par statut d'emploi 63

Tableau 29 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2010 64

Tableau 30 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la catégorie de bourses en 2009-2010 111

Tableau 31 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux organismes selon la région administrative en 2009-2010 (excluant Placements Culture) 112

Tableau 32 : Répartition du soutien financier aux organismes selon la région administrative en 2009-2010 (excluant Placements Culture) 113

Tableau 33 : Répartition du soutien financier aux organismes selon la discipline artistique en 2009-2010 (excluant Placements Culture) 114

Tableau 34 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la région administrative en 2009-2010 (incluant les membres de collectifs) 115

Tableau 35 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique en 2009-2010 (incluant les membres de collectifs) 116

Répartition du soutien financier par discipline artistique selon le programme en 2009-2010

Tableau 36 : Architecture 117

Tableau 37 : Arts du cirque 117

Tableau 38 : Arts médiatiques 118

Tableau 39 : Arts multidisciplinaires 118

Tableau 40 : Arts visuels 119

Tableau 41 : Danse 119

Tableau 42 : Littérature 120

Tableau 43 : Métiers d'art 120

Tableau 44 : Musique 121

Tableau 45 : Théâtre 121

Tableau 46 : Autres secteurs d'activités 122

Résultats du programme Placements Culture

Tableau 47 : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme Placements Culture en 2009-2010 selon la discipline artistique 122

Tableau 48 : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme Placements Culture en 2009-2010 selon la région administrative 123

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

André Cornellier

J'ai eu l'honneur d'être nommée présidente du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec au cours de l'année où il fêtait son 15e anniversaire et de me joindre à une équipe d'administrateurs chevronnés et dévoués à l'excellence et au dynamisme des arts et des lettres. C'est avec enthousiasme que j'ai accepté de relever ce défi et de m'engager auprès de cette société d'État car je crois qu'elle a démontré avec quelle rigueur elle s'acquitte de son mandat, ainsi que l'importance et la pertinence de ses interventions.

Ma formation et mon parcours professionnel étant principalement axés sur la gestion dans le secteur des arts et des communications, j'ai souhaité accorder une attention particulière au budget du Conseil et à l'accroissement de sa visibilité, ceci afin que l'ensemble de la population puisse mesurer la valeur et l'impact de ses actions.

La force du Conseil repose sur l'association des milieux artistiques aux prises de décisions concernant aussi bien ses orientations stratégiques que l'attribution de ses fonds. Ce travail de collaboration soutenu, ce rassemblement de compétences permettent à une diversité de points de vue de s'exprimer, de partager expérience et expertise afin de tracer l'avenir de cette institution dans une synergie porteuse de développement durable pour le milieu culturel. À cet égard, la nouvelle *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* contribue à enrichir le bassin de compétences du conseil d'administration en y intégrant des administrateurs indépendants issus d'autres domaines qui apportent un regard et un savoir-faire complémentaires.

Au cours de ses six rencontres tenues en 2009-2010, le conseil d'administration a veillé à l'application en bonne et due forme de la nouvelle *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État,* notamment en créant les comités prescrits, soit le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines, et en mettant sur pied un Comité des programmes. Le conseil d'administration a également procédé à l'adoption des résolutions du Conseil, des orientations disciplinaires pour chaque secteur et des modifications aux programmes dans l'optique de répondre aux besoins exprimés par les milieux artistique et littéraire. En outre, il a poursuivi son travail sur le chantier majeur de l'intégration des nouvelles technologies au fonctionnement du Conseil.

En cette période marquée par les soubresauts d'une crise économique, les membres du conseil d'administration ont eu d'importantes décisions à prendre concernant l'administration afin que ne s'érodent pas les acquis des dernières années qui ont contribué à l'extraordinaire vigueur de la création, de la production et de la diffusion des arts et des lettres. Le Conseil termine l'exercice 2009-2010 en affichant un surplus budgétaire de près de 100 000 $, ce qui traduit un effort interne très impressionnant alors que les frais d'administration ont été maintenus à moins de 8 %. Gérer le risque avec prudence et efficacité, déployer des stratégies pour faire davantage avec autant – et parfois moins – de ressources, sont des exploits auxquels ont contribué les administrateurs, les gestionnaires et l'ensemble des employés du Conseil. Je tiens à les en remercier et à les féliciter.

Je salue mes collègues du conseil d'administration et toute l'équipe du Conseil pour le travail accompli en 2009-2010.

La présidente,

Marie DuPont

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Longue vie à un organisme dont le soutien indispensable nous permet d'évoluer dans une societe riche et culturelle.

Geneviève Soly, artiste, musique (Montréal)

L'exercice 2009-2010 au cours duquel le Conseil des arts et des lettres du Québec a souligné son 15e anniversaire fut marquant à plusieurs égards. Il a coïncidé avec la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique et l'application de la nouvelle *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* qui a entraîné la nomination d'une présidente du conseil d'administration et la constitution de nouveaux comités *ad hoc*. Mais surtout, le Conseil a disposé du plus gros budget de son histoire, soit 97,3 M$, pour réaliser son mandat.

Cette augmentation de budget dans un contexte difficile, je l'interprète comme le fruit du travail accompli par le Conseil depuis 15 ans afin de bâtir sa crédibilité et d'établir des liens de confiance avec les milieux artistique et littéraire, ses partenaires et les élus. Quinze ans au cours desquels le Conseil a démontré par la qualité de ses orientations, la rigueur de sa gestion, son éthique et son mode de fonctionnement axé sur l'écoute et la concertation qu'il répond aux attentes de ceux qui ont souhaité son existence, s'inscrit dans une vision de société et joue un rôle de premier plan dans le développement durable des arts et des lettres.

Merci au CALQ d'inclure l'ensemble du Québec à la table de la création.

Nicole Garceau, Rouyn-Noranda (Abitibi-Témiscamingue)

La hausse du budget a permis de consolider les ententes régionales et d'atteindre pleinement leur objectif d'offrir une aide adaptée aux besoins spécifiques exprimés par les partenaires concernés, particulièrement les conférences régionales des élus. L'injection de fonds supplémentaires de 2,5 M$ a permis de soutenir les projets d'artistes, d'écrivains et d'organismes sur la scène internationale et d'en favoriser leur rayonnement, et ainsi limiter les répercussions des compressions budgétaires fédérales. Le Conseil a pu poursuivre ses actions en vue d'élargir son réseau de studios et d'ateliers-résidences dont l'étendue et la diversité inspirent de nombreuses institutions à vocation semblable à la sienne. Pour stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires et mettre en valeur les retombées de ce volet du programme de bourses aux artistes et aux écrivains, le Conseil a produit au cours de l'année une publication spéciale consacrée aux résidences de création. Encore cette année, l'aide du Conseil des arts et des lettres du Québec a permis aux artistes, aux écrivains et à leurs œuvres de rayonner dans plus de 40 pays.

Jean-Pierre Charbonneau

De gauche à droite, première rangée :
Stéphan LaRoche, directeur de la Musique, de la Danse et de l'Action territoriale ; Ginette Richard, directrice de l'Administration et des Technologies de l'information ; Hélène Bernier, directrice de la Planification, de la Coordination et de l'Évaluation des programmes ; Carl Allen, directeur des Relations publiques.

De gauche à droite, deuxième rangée :
Yvan Gauthier, président-directeur général, directeur par intérim des Arts visuels, des Arts médiatiques et de la Littérature, et directeur par intérim du Secrétariat général et des Ressources humaines ; Alain Filion, directeur du Théâtre, des Arts multidisciplinaires et des Arts du cirque. Est absent de la photo, Pierre Milette, directeur de Placements Culture.

Les efforts de diversification du financement des organismes se sont poursuivis avec succès grâce à l'augmentation du budget accordé au programme Placements Culture qui apparie des subventions aux contributions du secteur privé. Parallèlement, la mesure ponctuelle Relance Culture a procuré une aide aux organismes souhaitant recourir à une expertise pour les appuyer dans leur démarche de redressement, élaborer des actions visant une meilleure efficience ou développer des projets structurants et durables pour les milieux artistique et littéraire.

Votre aide représente beaucoup plus que de l'argent.

Gabriele Kislat, artiste, arts médiatiques (Montréal) (traduit de l'anglais)

Les nombreux témoignages recueillis dans le livre d'or du 15e anniversaire, qui a circulé à travers le Québec en 2009-2010, attestent de l'impact de l'action du Conseil au cours des dernières années, de l'estime qu'il inspire au milieu et du rôle crucial qu'il joue dans le soutien à la création, à la production et au rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes et de leurs œuvres. Ils rappellent aussi que l'intervention du Conseil ne se limite pas au versement d'une aide financière, mais consiste en un véritable travail d'accompagnement visant à consolider les organismes, à appuyer les créateurs à chaque étape de leur démarche, à entretenir des partenariats fructueux, à faire reconnaître la valeur de l'apport des arts et des lettres à la société et à agir en concertation avec le milieu et ses partenaires.

Merci au CALQ et à tous ses artisans de nous permettre d'être qui nous sommes.

Joanne Morency, artiste et écrivaine, Carleton (Gaspésie)

L'année s'est illustrée par l'organisation de nombreuses activités ponctuant son 15e anniversaire au Québec et à l'étranger, parmi lesquelles un hommage aux lauréats des prestigieuses bourses de carrière et la tenue de tables rondes à Rimouski, Avignon, Québec, Nantes et Venise visant à alimenter la réflexion sur divers enjeux liés à la création. Certaines de ces tables rondes sont accessibles à tous grâce à une diffusion à la télévision et sur Internet. L'anniversaire du Conseil fut aussi souligné à l'occasion des 14 événements de remises de prix en région. La réussite de ces activités a nécessité le concours de nombreux partenaires et commanditaires dont les conseils régionaux de la culture, le Musée d'art contemporain de Montréal, la Société des alcools du Québec, Télé-Québec et le Canal Savoir, le Musée national des beaux-arts du Québec, le Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ), les délégations générales du Québec à Paris et à Rome, le Festival d'Avignon, la Biennale de Venise et les Biennales internationales du spectacle à Nantes.

Mais avant tout, les activités entourant le 15e anniversaire du Conseil furent l'occasion de remercier chaleureusement les partenaires de son évolution : les artistes, les écrivains et les représentants des organismes artistiques qui sont les premiers concernés, les premiers consultés et une source de motivation inépuisable; les instances municipales, régionales et internationales ainsi que les autres partenaires engagés avec lui dans des initiatives, des réseaux et des programmes spécifiques porteurs de développement culturel; les élus et tout particulièrement madame la ministre Christine St-Pierre qui lui ont accordé leur confiance et procuré les moyens de réaliser son mandat; les membres du conseil d'administration passés et présents dont le dévouement, la vision et l'expertise ont enrichi son parcours et qui continueront sous la présidence de madame Marie DuPont; les membres de la direction et du personnel qui, par leur dynamisme et leur efficacité, contribuent quotidiennement à la réputation de qualité de ses services.

À toutes et à tous, après six ans passés à la tête du Conseil, je réitère mes remerciements. Plus que jamais cette année, le Conseil a poursuivi avec fierté sa mission et c'est avec ardeur et conviction qu'il continuera à soutenir dans toutes les régions du Québec, la création, la production et la diffusion ici et à l'étranger. Et j'aimerais terminer en laissant la parole à cette artiste qui a écrit ce témoignage dans le livre d'or dont les citations précédentes sont extraites :

> *La culture c'est le sang qui coule dans mes veines.*
> *c'est le battement de notre cœur.*
>
> **Ariane Vega**, chorégraphe-interprète, danse (Québec)

Le président-directeur général,

Yvan Gauthier

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Québec, le 25 août 2010

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion 2009-2010 du Conseil des arts et des lettres du Québec relève de ma responsabilité au 31 mars 2010. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques du Conseil ainsi que les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, basés sur des données exactes et fiables.

Je déclare que les données rapportées dans le présent document, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

Yvan Gauthier
Président-directeur général

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Yvan Gauthier
Président-directeur général
Conseil des arts et des lettres du Québec

Monsieur le président-directeur général,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés au Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Conseil des arts et des lettres du Québec. Ces résultats et ces renseignements découlent des orientations de l'organisation, des enjeux, des objectifs et des actions établis dans son Plan stratégique 2009-2012, des objectifs de la déclaration de services aux citoyens ainsi que des exigences gouvernementales. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas porté sur les états financiers terminés le 31 mars 2010.

La responsabilité de la fiabilité et de l'intégralité des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 incombe à la direction du Conseil des arts et des lettres du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que sur la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre mandat d'examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Nos travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen n'a pas visé à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification concernant les informations contenues dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements présentés au Rapport annuel de gestion 2009-2010 nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le vérificateur interne,

Pierre Gagné

Québec, août 2010

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

MISSION

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

VISION

Un Conseil reconnu pour la qualité, l'innovation et la souplesse de son soutien à la création artistique et littéraire.

VALEURS

Le Conseil souscrit à des valeurs qui sont partagées par la communauté artistique et littéraire et qui inspirent ses orientations, soit :

- le respect de l'autonomie et de la liberté de création des artistes et des écrivains ;
- le respect de l'indépendance artistique et administrative des organismes artistiques ;
- la reconnaissance du mérite artistique par les pairs ;
- la concertation avec les milieux artistique et littéraire ;
- la rigueur et la transparence des modes d'attribution de l'aide financière.

ORIENTATIONS

Dans le cadre de son Plan stratégique 2009-2012, le Conseil s'est donné les orientations suivantes :

1. Adapter les programmes d'aide financière à la diversité et au développement de la pratique artistique et littéraire.
2. Favoriser l'accès aux œuvres artistiques et littéraires sur le territoire québécois et accentuer le rayonnement des artistes, des écrivains et de leurs créations à l'étranger.
3. Assurer une gouvernance et une gestion dynamiques des ressources et miser sur la qualité des services offerts aux milieux artistique et littéraire.

CLIENTÈLES

Les programmes du Conseil sont destinés aux artistes et aux écrivains professionnels ainsi qu'aux organismes québécois sans but lucratif actifs dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature et du conte, de la chanson, de la danse, de la musique, du théâtre, des arts du cirque, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Certains volets et certaines catégories concernent spécialement les artistes, les écrivains et les organismes de la relève ou des régions ; d'autres sont aussi ouverts aux professionnels des arts visuels et des arts médiatiques tels que les commissaires indépendants. Le programme Placements Culture s'adresse aux organismes admissibles aux programmes du Conseil, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de la

Société de développement des entreprises culturelles et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Par ailleurs, le Conseil produit des documents (p. ex., bulletins, études, constats) ou organise des événements à l'intention de tous les citoyens qui s'intéressent aux arts et aux lettres, notamment par la tenue de tables rondes sur la création artistique et littéraire.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La *Loi 10 modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, sanctionnée le 12 juin 2009, a pour effet d'assujettir le Conseil à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et d'introduire dans sa loi constitutive de nouvelles règles de gouvernance. Cette loi stipule notamment que le conseil d'administration doit être composé de 15 membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Huit de ses membres, dont le président du conseil d'administration, doivent se qualifier comme administrateurs indépendants. Le Conseil doit compter également 11 membres issus des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions et deux membres issus d'autres domaines d'activités, culturels ou non. Au moins trois de ces membres doivent provenir de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale. Enfin, le conseil d'administration est composé à parité de femmes et d'hommes.

Conformément à cette loi, trois comités soutiennent le conseil d'administration dans ses travaux : le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines. Ces comités doivent être majoritairement composés d'administrateurs indépendants, à l'exception du comité de vérification qui doit être formé uniquement d'administrateurs indépendants. Le conseil d'administration a aussi mis sur pied le Comité des programmes dont le mandat est de formuler des avis sur les orientations artistiques, la gestion des programmes de bourses et de subventions, et les travaux des commissions consultatives ainsi que d'approuver certaines subventions aux organismes en suppléance du conseil d'administration.

Enfin, des membres du conseil d'administration sont actifs dans les cinq commissions consultatives ayant pour rôle de statuer sur les programmes du Conseil (Commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'arts, Commission de la littérature, Commission des arts de la scène et de la diffusion, Commission jeunesse et Commission des régions).

Le Conseil des arts et des lettres du Québec comprend trois directions chargées de la gestion des programmes (Direction de la musique, de la danse et de l'action territoriale ; Direction des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature ; Direction du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque) et quatre directions sectorielles (Direction de l'administration et des technologies de l'information ; Direction de la planification, de la coordination et de l'évaluation des programmes ; Direction des relations publiques ; Secrétariat général et direction des ressources humaines). À la demande de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le Conseil gère également le programme Placements Culture, doté de sa propre direction.

ORGANIGRAMME DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC AU 31 MARS 2010

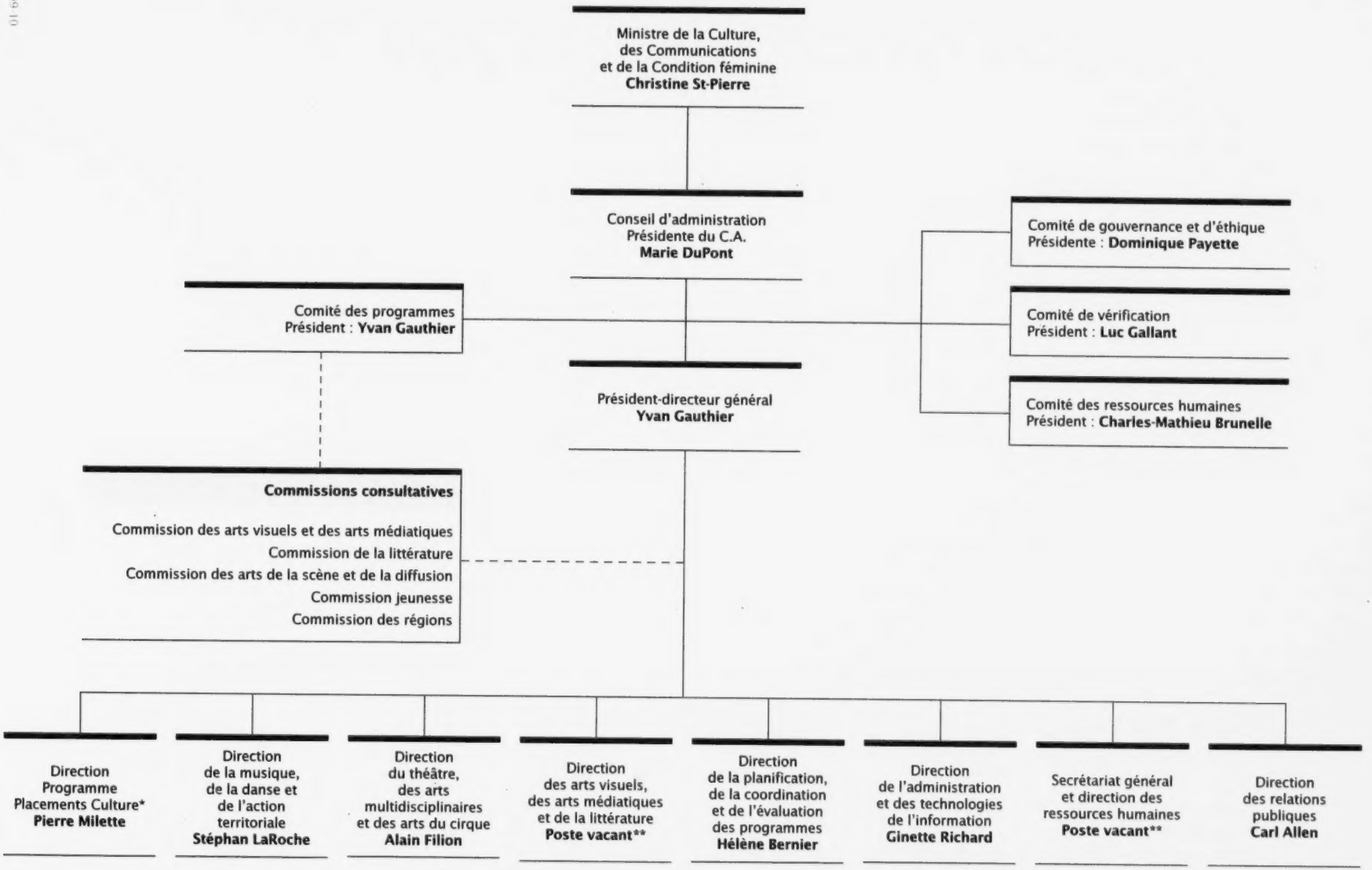

* Direction responsable de la gestion de Placements Culture, programme relevant du CALQ à la demande de la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.
** Direction assumée par intérim par le président-directeur général.

MANDAT, PRODUITS ET SERVICES

Le Conseil gère un ensemble de programmes d'aide financière. Il offre aux écrivains et aux artistes professionnels des bourses destinées à soutenir la recherche et la création, le perfectionnement, les résidences à l'étranger, les déplacements, la promotion, la commande d'œuvre, l'accueil en résidence, les spectacles littéraires ou de contes. Il attribue également des bourses de carrière aux créateurs ayant plus de vingt ans de pratique et ayant marqué de façon notable leur discipline. Le Conseil contribue également à la reconnaissance des créateurs par la remise de prix à la création et à l'excellence artistique. Il propose aux organismes artistiques sans but lucratif des programmes de subventions pour soutenir leur fonctionnement, leurs projets de production, de promotion, de développement de marchés ou de diffusion, de tournées au Québec et hors Québec, d'accueil de spectacles étrangers et d'organisation d'événements nationaux et internationaux. Le Conseil soutient également des associations professionnelles, des regroupements nationaux et des organismes de services œuvrant dans le domaine des arts et des lettres.

Le Conseil est soucieux de la stabilité financière des organismes. Le programme Placements Culture assure une consolidation durable de leur développement qui repose sur la création de fonds de dotation et de fonds de réserve. En plus des programmes de soutien, le Conseil offre des mesures d'accompagnement aux organismes en difficulté.

Le Conseil mène régulièrement des consultations auprès des milieux artistique et littéraire et avise la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine sur toute question relevant de sa compétence. Il coopère avec le réseau gouvernemental de la culture, incluant le Ministère et l'ensemble des sociétés d'État. Le Conseil conclut des ententes avec des partenaires du Québec et de l'étranger pour améliorer les échanges à l'intérieur des milieux artistique et littéraire, notamment par le moyen d'un réseau d'ateliers-résidences. Enfin, il entretient des rapports étroits avec les autres conseils des arts et organismes qui soutiennent les arts au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.

Le Conseil décrit tous ses programmes et fournit des renseignements relatifs à son organisation et à ses activités sur son site Web. Il publie également le bulletin de liaison *Nouvelles du CALQ*, le bulletin statistique *Constats du CALQ* et des études touchant les arts et les lettres.

Outre ses programmes, le Conseil gère, avec l'autorisation du gouvernement et selon des modalités fixées par ce dernier, tout programme d'aide financière dont il est chargé par un ministère ou un organisme public, tel Placements Culture.

Les modalités d'évaluation des bourses et des subventions reposent sur le principe de l'évaluation au mérite par des jurys et des comités consultatifs formés de pairs; le Conseil fait aussi appel, dans certaines circonstances, à des appréciateurs issus du milieu artistique. Les processus entourant l'évaluation par les pairs font l'objet d'un guide et sont présentés dans ses programmes; ces documents sont accessibles sur le site Web du Conseil. Les recommandations découlant des comités consultatifs pour le soutien au fonctionnement des organismes sont soumises à l'approbation du conseil d'administration du Conseil. En ce qui concerne les processus d'attribution des bourses aux artistes et écrivains, les jurys sont décisionnels.

FAITS SAILLANTS

LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC A SOULIGNÉ SES 15 ANS !

- Des centaines de représentants des milieux artistique et littéraire, les administrateurs du Conseil, anciens et actuels, ses partenaires et des élus de la scène provinciale ont participé aux événements qui se sont tenus à Montréal, à Québec ainsi que dans toutes les régions du Québec à l'occasion des remises de prix à la création artistique organisées par les conseils régionaux de la culture.
- Des rencontres publiques donnant lieu à des échanges sur la création avec la participation de représentants du milieu des arts et des lettres québécois, de diffuseurs et de producteurs ont eu lieu à Nantes et au Festival d'Avignon en France, ainsi qu'à Québec et à Rimouski. Ces deux dernières ont fait l'objet d'une captation télévisuelle qui sera diffusée en 2010 grâce à un partenariat avec Télé-Québec et le Canal Savoir.
- Une section du site Web du Conseil est consacrée à ces activités et présente des photos et des témoignages.

APPLICATION DILIGENTE DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT*

- Nomination de la première présidente du conseil d'administration
- Création des trois comités prévus par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (Comité de vérification, Comité de gouvernance et d'éthique, Comité des ressources humaines)
- Mise en place du Comité des programmes.

ACCROISSEMENT DU RAYONNEMENT INTERNATIONAL

- 2,5 M$ injectés par le gouvernement du Québec pour soutenir la présence d'artistes et d'organismes québécois sur la scène internationale.
- Soutien aux organismes pour leur participation à trois événements majeurs : le Festival d'Avignon (France), le Festival international Cervantino (Mexique) et le Festival international Titirijai, à Tolosa (Espagne).
- Renforcement du réseau des studios et ateliers-résidences : 39 artistes et écrivains québécois ont été soutenus en 2009-2010 pour effectuer une résidence de création à l'extérieur du Québec, dont les premiers boursiers des studios du Québec à Londres et à Tokyo.
- Augmentation du nombre de bourses de déplacement de 16 %, par rapport à l'année précédente et augmentation de 13 % des montants accordés. Ainsi, 550 bourses de déplacement ont été accordées à des artistes et à des écrivains en 2009-2010 pour un total de près de 825 000 $.

BUDGET HISTORIQUE ET GESTION EFFICIENTE

Pour réaliser ses activités en 2009-2010, le Conseil disposait d'un budget, disponible pour engagements, de 100 M$. Pour atteindre ce seuil historique, longtemps souhaité par les milieux artistique et littéraire, le Conseil a pu compter sur une augmentation des revenus de subvention du gouvernement du Québec, sur des revenus d'intérêts ainsi que sur des sommes provenant de la récupération de bourses et de subventions des exercices antérieurs, réinjectées dans l'aide financière.

Avec ce budget, le Conseil a accordé 91,8 M$ d'aide financière (91,8 %), dont 10 M$ en bourses aux artistes et écrivains professionnels, 69,7 M$ en subventions aux organismes artistiques (incluant 1,6 M$ pour la nouvelle mesure Relance Culture) et 12,1 M$ pour les mesures du programme Placements Culture. Près de 7,7 M$ furent affectés à l'administration (7,7 %) et 0,5 M$ ont servi à la tenue des comités consultatifs et des jurys (0,5 %) pour un total de 99,9 M$ d'engagements. Grâce à une gestion efficiente, le Conseil termine ainsi l'exercice 2009-2010 avec un excédent de 97 388 $.

En comparaison avec l'année précédente, 2009-2010 marque une bonification du soutien du Conseil de 2,7 % des montants accordés en bourses aux artistes et aux écrivains et de 7 % pour les subventions aux organismes.

BUDGET DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

	2008-2009	**2009-2010**
	$	$
DISPONIBILITÉ POUR ENGAGEMENTS		
Gouvernement du Québec	**90 926 325**	**97 107 998**
Aide financière	84 709 320	89 423 700
Administration	6 217 005	7 684 298
Intérêts[1]	**1 187 577**	**153 989**
Revenus totaux	**92 113 902**	**97 261 987**
Retours de bourses ou de subventions des années antérieures[2]	2 895 965	2 780 530
Total Disponibilité pour engagements	**95 009 867**	**100 042 517**
ENGAGEMENTS		
Aide financière	**87 917 988**	**92 260 722**
Bourses aux artistes et écrivains professionnels	9 749 369	10 008 668
Subventions aux organismes	65 182 951	69 685 690
Subventions d'appariement dans le cadre du programme Placements Culture	12 362 892	12 087 891
Comités et Jurys	622 776	478 473
Administration	**7 203 204**	**7 684 407**
Total Engagements	**95 121 192**	**99 945 129**
(Déficit) / excédent	**(111 325)**	**97 388**

[1] La baisse des revenus d'intérêts pour l'année 2009-2010 est attribuable à la baisse des taux d'intérêts.
[2] Ces retours de bourses ou de subventions sont présentés en annulation des dépenses de l'exercice 2009-2010 aux résultats et excédent cumulé figurant aux États financiers du Conseil.

AUGMENTATION DE LA DEMANDE ET DU SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ

- En 2009-2010, le Conseil a traité 6 990 demandes d'aide financière (bourses et subventions).
- Le Conseil a ainsi reçu 1 049 demandes de bourses admissibles de plus qu'en 2005-2006, soit une augmentation de la demande de 25 % en cinq ans. Le total des montants demandés par les artistes et écrivains a augmenté de 29 %, soit 13,8 M$ de plus.
- Le nombre d'organismes demandeurs a augmenté de 10 % en cinq ans, soit 78 organismes demandeurs de plus qu'en 2005-2006. L'augmentation des montants demandés par les organismes est de l'ordre de 19 %.
- Au cours des cinq dernières années, le Conseil a ajusté son soutien à la communauté artistique et littéraire en accordant 277 bourses supplémentaires soit une augmentation de 25 % du nombre de bourses accordées, alors que les sommes versées sous forme de bourses ont été bonifiées de 1,1 M$. Le nombre d'organismes distincts soutenus par le Conseil est passé de 551 à 615 (64 organismes de plus), soit une augmentation de 12 % au cours de cette période. Quant à l'aide financière attribuée par le Conseil aux organismes, elle est passée de 58 M$ en 2005-2006 à 69,7 M$ en 2009-2010, soit une augmentation de 11,8 M$ (20 %) depuis cinq ans.

ADAPTATION CONTINUE DES PROGRAMMES

Nouvelles catégories de bourses aux artistes et aux écrivains :

- Relève (maximum de 5 années de pratique artistique) pour une première ou une seconde bourse du Conseil (d'un maximum de 15 000 $).
- Développement (plus de 2 années de pratique artistique), permettant un soutien plus substantiel (jusqu'à 25 000 $, et, en arts médiatiques, jusqu'à 50 000 $).
- Mi-carrière (pour la littérature et le conte seulement : 20 000 $). Dans cette discipline, la pratique artistique n'est plus mesurée en années mais selon le nombre de publications ou de spectacles solos.
- 1 188 bourses ont été accordées, en 2009-2010 dans la catégorie Développement, illustrant la migration souhaitée de la catégorie Relève vers des bourses aux montants plus élevés. Ainsi, seulement 82 artistes ont été soutenus dans la catégorie Relève en 2009-2010 comparativement à 692 l'année précédente.

Œuvres littéraires hypermédiatiques : à la suite des consultations avec sa commission de la littérature et le milieu littéraire, le Conseil a décidé d'intégrer au programme de bourses aux écrivains l'admissibilité des œuvres hypermédiatiques à compter de l'exercice 2010-2011. Cette ouverture aux créations littéraires réalisées sur des plateformes numériques est une avancée importante pour le secteur.

Ententes régionales : des partenariats souples et novateurs

Par des ententes avec les conférences régionales des élus et les administrations régionales, le Conseil offre des programmes de bourses et de subventions dans l'ensemble des régions du Québec à l'exception d'une seule. La plus récente de ces ententes, signée entre le Conseil et l'Administration régionale Kativik, avec la collaboration de l'Institut culturel Avataq, permet d'offrir des bourses aux artistes et aux écrivains du Nunavik et de soutenir le séjour de création d'un artiste des autres régions du Québec à Inukjjuak et d'un artiste inuit à Montréal.

Mesure spéciale Relance Culture : 21 organismes ont été soutenus dans le cadre du volet *Soutien aux organismes en difficulté* pour un montant de 0,4 M$ et 60 organismes ont été soutenus au volet *Soutien aux organismes en redressement et aux projets structurants*, pour une somme totalisant 1,2 M$.

Optimisation des processus : le Conseil poursuit ses travaux en vue d'une prestation électronique de ses services.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009 (si comparabilité)	Page
1	**1.1 >** État d'avancement des révisions de programmes et nombre de programmes révisés.	Deux programmes d'ici 2012 : • 2010 : Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels. • 2012 : Programme de soutien aux associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services.	• Mise en œuvre de nouvelles catégories de bourses et de nouveaux volets; précision de règles d'admissibilité, notamment pour les œuvres littéraires hypermédiatiques. • Première phase de révision du programme destiné aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services. • Mesure ponctuelle Relance Culture pour les organismes.	• s.o. • Planification de la révision des programmes.	22
	1.2 > Éventail des mesures de soutien et répartition du soutien financier.		• 1 389 bourses accordées pour un total de 10 M$. • 615 organismes soutenus pour un total de 69,7 M$.[1]	• 1 327 bourses accordées pour un total de 9,7 M$. • 596 organismes soutenus pour un total de 65,2 M$.[1]	23
2	**2.1 >** Nombre et type d'activités de promotion du programme Placements Culture.	Trois d'ici 2012. • 2009-2010 : 20 activités d'information dans 8 régions du Québec.	• 45 activités de promotion dans 10 régions.	s.o.	38
3	**3.1 >** Nombre d'enquêtes sur les professions artistiques menées en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications.	Deux enquêtes par année.	• Enquête terminée sur les écrivaines et écrivains québécois; à l'étape de l'analyse. • Amorce de l'enquête auprès des danseurs et chorégraphes du Québec; à l'étape du prétest.	• Formation du comité d'orientation. • Planification des enquêtes. • Début de l'enquête sur les écrivaines et les écrivains québécois.	40
4	**4.1 >** Identification des éléments essentiels à un processus d'analyse différenciée selon les sexes (ADS).	D'ici 2012.	Activités de veille statistique sur l'attribution de l'aide financière aux femmes en fonction de l'ADS.	s.o.	41
	4.2 > Répartition en pourcentage des femmes et des hommes dans l'attribution des bourses du Conseil et dans la rémunération du personnel œuvrant au sein des organismes soutenus par le Conseil.	Suivi annuel.	• Bourses accordées selon le sexe : 47,6 % aux femmes; 52,4 % aux hommes. • Rémunération du personnel artistique dans 314 organismes soutenus au fonctionnement en 2007-2008 : 43 %, sexe féminin; 57 %, sexe masculin.	• Bourses accordées selon le sexe : 48 % aux femmes; 52 % aux hommes. • Rémunération du personnel artistique dans 319 organismes soutenus au fonctionnement en 2006-2007 : 44 %, sexe féminin; 56 %, sexe masculin.	41

[1] Excluant Placements Culture

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009 (si comparabilité)	Page
5	**5.1 >** Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance (prix disciplinaires, bourses de carrière et prix à la création).	31 prix et bourses d'ici 2012 : • 21 prix par année. • attribution biennale de 4 bourses de carrière en 2010-2011. • 2 bourses de carrière en cinéma par année.	26 prix et bourses de carrière accordés pour un montant de 324 500 $: • 20 prix. • 6 bourses de carrière dont 2 en cinéma.	27 prix et bourses de carrière accordés pour un total de 315 500 $.	42
6	**6.1 >** Nombre de projets pilotes réalisés.	Réalisation de deux projets pilotes : • 2010 : bourses en littérature. • 2011 : périodiques culturels.	• Élaboration du premier projet pilote : admissibilité des œuvres littéraires hypermédiatiques. • Réflexion en cours : admissibilité des périodiques numériques.	s.o.	44
7	**7.1 >** Nombre d'organismes consultés.	Consultation annuelle de 30 organismes (associations professionnelles, regroupements nationaux, organismes de services et conseils régionaux de la culture).	32 organismes associatifs, regroupements ou organismes de services ont assisté, en juin 2009, à la présentation des activités réalisées par le Conseil en 2008-2009.	30 organismes ont assisté, en juin 2008, à la présentation des activités réalisées par le Conseil en 2007-2008.	45
	7.2 > Montants accordés par le Conseil aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services.		31 organismes soutenus pour un total de 3,7 M$.	33 organismes soutenus pour un total de 3,8 M$.	46
8	**8.1 >** Nombre de mesures incitatives pour favoriser la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.	Deux mesures d'ici 2012.	Amélioration budgétaire du soutien à la diffusion et à la circulation d'œuvres et de productions sur le territoire québécois : 19,1 M$ (+ 4,1 %).	Soutien à la diffusion et à la circulation d'œuvres et de productions sur le territoire québécois : 18,4 M$.	47
	8.2 > Représentativité des disciplines dans la répartition de l'aide aux diffuseurs spécialisés.	100 % des disciplines représentées dans la répartition de l'aide financière.	100 % des disciplines représentées relevant de la responsabilité du Conseil.	100 % des disciplines représentées relevant de la responsabilité du Conseil.	48
9	**9.1 >** Production d'un cadre d'action régionale actualisé.	Réalisation en 2010 et suivi du cadre d'action actualisé à partir de 2011.	Nouveau cadre d'intervention pour la signature des ententes régionales approuvé par le conseil d'administration en octobre 2009.	Consultation des instances régionales.	49
	9.2 > Maintien du soutien régional aux artistes et aux organismes dans le cadre des ententes avec des partenaires privés ou publics.	Renouvellement des ententes avec les régions éloignées en 2010.	12 ententes sur 16 en processus de renouvellement dont 4 en régions éloignées.	• s.o. • 16 régions concernées par au moins une entente engageant des partenaires privés ou publics.	49

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009 (si comparabilité)	Page
10	**10.1** > Nombre de mesures destinées aux artistes et aux écrivains autochtones.	Deux mesures d'ici 2012.	• Mise en œuvre de l'entente avec le Nunavik prévoyant des bourses aux artistes du territoire et mise en œuvre du programme de résidences. • Formation d'un comité d'experts en vue de l'élaboration d'un programme de bourses pour les artistes et les écrivains autochtones et inuits de tout le Québec.	• s.o. • Négociation et conclusion de l'entente avec le Nunavik.	51
	10.2 > Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.	Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures.	• Communiqué de presse annonçant les premiers boursiers inuits. • Conférence de presse. • Promotion sur le territoire. • Traduction du programme. • Présence du Conseil à la soirée Wapikoni mobile du Festival du nouveau cinéma.	Communiqué en trois langues (français, anglais et inuktitut) publié à la suite de la conclusion de l'entente avec le Nunavik.	52
11	**11.1** > Taux de réponse en nombre aux demandes de bourses de déplacement.	Augmentation de 46 % à 50 % du taux de réponse en 2009-2010 par rapport à 2008-2009.	Taux de réponse de 54 % : 531 bourses de déplacement pour un total de 0,8 M$.	Taux de réponse de 46 % : 455 bourses de déplacement pour un total de 0,7 M$.	53
	11.2 > Montant alloué aux tournées internationales.	Augmentation de 10 % en 2009-2010 du montant alloué par rapport à 2008-2009.	3,1 M$ accordés à la tournée hors Québec (63 % d'augmentation, due à l'ajout de fonds spéciaux du gouvernement du Québec).	1,9 M$ accordé à la tournée hors Québec.	53
	11.3 > Nombre d'ententes conclues avec des partenaires incluant les ateliers-résidences (excluant l'accueil).	29 ententes.	• 23 lieux d'accueil de studios et ateliers-résidences à l'étranger faisant l'objet d'une entente. • 39 artistes soutenus.	• 29 lieux d'accueil de studios et ateliers-résidences à l'étranger faisant l'objet d'une entente. • 38 artistes soutenus.	54
	11.4 > Présence d'artistes et d'organismes soutenus dans le cadre des événements majeurs identifiés et montants attribués.	Deux événements majeurs en 2009-2010.	• Festival d'Avignon : 5 organismes soutenus en arts de la scène et une bourse de déplacement accordée pour un total de 125 450 $. • Festival de Cervantino : 10 organismes soutenus et 12 bourses de déplacement accordées pour un total de 215 700 $. • Festival de marionnettes de Tolosa : 4 organismes soutenus et 1 bourse de déplacement accordée pour un total de 49 500 $.	• s.o. • Soutien à un opérateur en vue du Festival de marionnettes de Tolosa (35 280 $).	55

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009 (si comparabilité)	Page
12	**12.1 >** État d'avancement de la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État.	Mise en œuvre des mesures prévues à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et des ajustements introduits au *Projet de Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec.*	• Nomination d'une nouvelle présidente du conseil d'administration et d'un administrateur membre d'un ordre professionnel en comptabilité. • Création des trois comités prévus dans la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (Comité de vérification, Comité de gouvernance et d'éthique et Comité des ressources humaines). • Mise en place du Comité des programmes.	s.o.	57
13	**13.1 >** État d'avancement de l'élaboration du plan de développement.	Dépôt du plan de développement de prestation électronique des services pour 2012.	Analyses préliminaires de systèmes pouvant soutenir la prestation électronique des services.	s.o.	57
14	**14.1 >** Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.	Quatre d'ici 2012 : • Chaque année : rencontres consultatives avec le personnel.	• 6 rencontres d'information du PDG avec le personnel à la suite des réunions du conseil d'administration. • 1 journée d'échanges sur le plan d'action annuel avec tous les employés. • 2 journées d'échanges thématiques avec les professionnels. • Rencontres d'équipe par direction.	• 5 rencontres d'information du PDG avec le personnel à la suite des réunions du conseil d'administration. • 1 journée d'échanges sur le plan d'action annuel avec tous les employés. • 2 rencontres de consultation sur le Plan stratégique 2009-2012. • Rencontres d'équipe par direction.	58

s.o. : sans objet

ENJEU 1 Le soutien au dynamisme et à l'excellence de la création artistique et littéraire, dans toutes les régions du Québec

ORIENTATION 1

Adapter les programmes d'aide financière à la diversité et au développement de la pratique artistique et littéraire.

AXE 1

Le soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes

OBJECTIF 1

Adapter les mesures de soutien aux artistes et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire.

INDICATEUR 1.1

État d'avancement des révisions de programmes et nombre de programmes révisés.

CIBLE

Deux programmes d'ici 2012 :

- 2010 : Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels
- 2012 : Programme de soutien aux associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services

RÉSULTATS

Depuis 2009, le Conseil a élaboré et révisé ses programmes en faisant preuve de souplesse et en consultant étroitement les clientèles de façon à suivre adéquatement l'évolution des pratiques artistiques et littéraires. Les objectifs, les conditions et les critères associés aux différents programmes sont modulés en fonction de leurs besoins : une attention particulière a été accordée au soutien des artistes, des écrivains et des organismes de la relève, de ceux établis en région, et aussi des créateurs appartenant à des communautés culturelles ou d'immigration récente, et des créateurs autochtones et inuits. Prenant en compte l'essor des technologies numériques, le Conseil rendra admissibles, à partir de 2010-2011, les œuvres hypermédiatiques en littérature (voir Indicateur 6.1). Enfin, le volet *Commande d'œuvres* a été ouvert aux arts visuels, aux arts médiatiques, aux métiers d'art et à l'architecture.

Le tournant majeur de l'exercice 2009-2010 a été le remaniement des catégories (ou types) de bourses aux artistes et aux écrivains (voir les résultats inscrits au Tableau 3). Des ajustements ont également été

apportés aux programmes, et certaines règles d'admissibilité ont été précisées. Ainsi, en littérature et en conte, la carrière ne se mesure plus à l'aune du nombre d'années de pratique artistique mais selon le nombre de textes, de publications ou de spectacles.

Par la mesure ponctuelle Relance Culture, le Conseil a accompagné de plus près les organismes pour accroître leur efficience ou les aider à faire face à des difficultés de nature organisationnelle ou contextuelle.

Le programme de soutien aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services est le deuxième programme qui devra être complètement revu d'ici 2012. Des rencontres ont eu lieu avec les organismes concernés et ont conduit à un processus transitoire d'évaluation pour l'inscription 2010-2011. La révision complète du programme se poursuivra durant la prochaine année.

En plus de réviser ses programmes, le Conseil continue d'améliorer ses méthodes d'évaluation relatives à l'attribution de l'aide financière en sollicitant l'avis de ses clientèles.

INDICATEUR 1.2

Éventail des mesures de soutien et répartition du soutien financier :

- Variété des bourses accordées aux artistes et aux écrivains : répartition selon le programme, le volet, la discipline, la catégorie (type de bourses), les années de pratique professionnelle et la région.
- Variété des subventions accordées aux organismes : répartition selon le type de soutien, le programme, le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.

RÉSULTATS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec attribue des bourses ou des subventions : les bourses sont destinées aux artistes et aux écrivains professionnels et les subventions aux organismes artistiques et littéraires.

LE SOUTIEN AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS

Le dynamisme culturel du Québec s'explique par la force et la qualité de ses créateurs. Le Conseil juge primordial de soutenir les artistes et les écrivains professionnels de façon qu'ils puissent créer, s'améliorer dans la pratique de leur art et ainsi développer leur carrière. En plus de s'adapter à l'évolution des pratiques artistiques et littéraires, le Conseil s'assure que ses mesures de soutien sont diversifiées et conviennent aux différentes étapes de la carrière.

Grâce au soutien reçu en 2009-2010, plusieurs boursiers ont pu réaliser des projets de recherche et de création et approfondir leur démarche artistique. Pour d'autres, le soutien financier a facilité leurs déplacements, il leur a permis d'occuper un studio ou un atelier-résidence, ou de participer à des activités de

perfectionnement. Les bourses accordées dans le cadre des ententes régionales avec les conférences régionales des élus (CRE) permettent la réalisation d'œuvres artistiques en lien avec les collectivités. Finalement, par les prix qu'il attribue, le Conseil reconnaît la contribution des lauréats à la vitalité artistique et littéraire du Québec.

Dans l'ensemble de ses programmes, le Conseil a accordé, en 2009-2010, 1 389 bourses à 1 210 artistes et écrivains professionnels. Le Conseil a ainsi pu répondre à 26 % des demandes de bourses qui lui ont été adressées. Comparativement à l'année 2008-2009, 62 bourses et près de 0,3 M$ de plus ont été attribués à des artistes et des écrivains afin de soutenir financièrement la réalisation de leurs projets.

Les tableaux 1 à 4 montrent la répartition des bourses et des sommes accordées en 2009-2010 selon différents regroupements (le programme et le volet, la discipline, la catégorie et les régions administratives). Ils témoignent de l'éventail des mesures de soutien dont dispose le Conseil.

> Selon le programme et le volet

Le soutien offert aux artistes et aux écrivains se répartit selon une diversité de programmes composés de volets, selon la nature des projets et l'avancement de la carrière. Ces bourses favorisent la recherche, la création et le perfectionnement; elles donnent aux artistes la possibilité de contribuer au développement de leur domaine artistique par l'exploration des ressources et des technologies de pointe; elles facilitent les activités de création pouvant conduire à la production et à la diffusion.

Le Conseil appuie aussi, selon les disciplines artistiques, les projets de commandes d'œuvres, de promotion et de déplacement. Les bourses qui s'y rattachent permettent au créateur de répondre à des invitations officielles, influent positivement sur son évolution et aident à son rayonnement au Québec et à l'étranger.

Des bourses liées à des ententes spécifiques avec des partenaires régionaux visent à répondre aux priorités et aux besoins d'une collectivité dans le domaine des arts et des lettres. D'autres bourses ont pour but de souligner la contribution d'un artiste ou d'un écrivain à la vitalité de la culture au Québec (bourses de carrière) ou de récompenser un parcours artistique ou littéraire (prix du Conseil).

TABLEAU 1 : Nombre de bourses et montants accordés selon le programme et le volet

Programme et volet	2008-2009 Bourses accordées		2009-2010 Bourses accordées	
	Nombre	$	Nombre	$
Programme de bourses aux artistes et aux écrivains	**1 089**	**8 449 023**	**1 202**	**9 102 251**
Accueil d'artistes en résidence	2	12 859	-	-
Commandes d'œuvres	22	110 405	35	276 293
Déplacement	473	728 590	550	824 575
Perfectionnement	48	223 672	52	258 830
Promotion	-	-	4	69 500
Recherche et création	497	6 996 047	511	7 196 969
Spectacles littéraires ou de contes	13	50 750	9	92 084
Studios et ateliers-résidences	34	326 700	41	384 000
Programme de bourses pour les artistes et les écrivains de la relève[1]	**61**	**492 176**	-	-
Perfectionnement	3	16 322	-	-
Recherche, création et exploration	58	475 854	-	-
Ententes régionales (bourses aux artistes et aux écrivains)	**139**	**479 763**	**146**	**541 417**
Prix et reconnaissances publiques du Conseil des arts et des lettres du Québec	**27**	**315 500**	**26**	**324 500**
Bourses de carrière	6	220 000	6	220 000
Prix du Conseil	21	95 500	20	104 500
Programme ponctuel de bourses aux artistes professionnels[2]	11	12 907	15	40 500
Total	**1 327**	**9 749 369**	**1 389**	**10 008 668**

[1] En 2009-2010, le programme de bourses destiné aux artistes et aux écrivains de la relève est intégré au programme régulier.

[2] En 2008-2009 : bourses ponctuelles pour couvrir les frais de dépôt légal à la Cinémathèque québécoise et frais de transport hors Québec ; en 2009-2010 : Concours culturels des Jeux de la francophonie.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

En 2009-2010, le Conseil a accordé 1 389 bourses aux artistes et aux écrivains pour un total de 10 M$: 1 202 bourses s'inscrivaient dans son programme régulier (9,1 M$), 146 bourses dans le cadre d'ententes régionales (0,5 M$), 26 prix et reconnaissances publiques ont été accordés (0,3 M$), et 15 bourses ont servi à assurer la participation d'artistes aux Concours culturels des 6es Jeux de la francophonie (40 500 $).

Par rapport à l'année précédente, le nombre de bourses accordées, en 2009-2010, a augmenté de 4,7 %, et les sommes allouées se sont accrues de 2,7 %.

Près de 72 % de l'aide aux artistes et aux écrivains concernait la recherche et la création (7,2 M$), et 8 % le déplacement (0,8 M$). Ces deux volets sont ceux dans lesquels le nombre de bourses a été le plus élevé : ainsi, 550 bourses de déplacement (40 % du total) et 511 bourses de recherche et de création (37 %) ont été attribuées.

Les volets *Commandes d'œuvres, Déplacement* et *Studios et ateliers-résidences* sont ceux qui ont connu la plus forte croissance en 2009-2010. Cette progression indique que, dans la carrière des artistes et des écrivains, la nécessité d'assurer le rayonnement de l'œuvre succède à la recherche et la création. Le Conseil maintient une veille sur ces tendances afin d'offrir un soutien approprié.

Un nouveau volet visant le soutien à la promotion de la carrière de l'artiste et de ses œuvres a été ajouté en 2009-2010 aux secteurs des arts visuels, des métiers d'art et des arts médiatiques. De plus, un autre volet relatif à la commande d'œuvres a été intégré à ces secteurs ainsi qu'à l'architecture. Ces ajouts expliquent certains écarts à la hausse.

Enfin, par l'accroissement des bourses de déplacement, le Conseil a reconnu la nécessité d'assurer encore davantage la présence d'artistes à l'extérieur du Québec.

> Selon la discipline

Des artistes de toutes les disciplines reconnues par le Conseil ont bénéficié, en 2009-2010, d'un soutien financier pour la réalisation de leurs projets et le développement de leur carrière professionnelle. Le Tableau 2 présente le soutien du Conseil selon la discipline artistique.

TABLEAU 2 : Nombre de bourses et montants accordés selon la discipline artistique

Discipline artistique	2008-2009		2009-2010	
	Bourses accordées		Bourses accordées	
	Nombre	$	Nombre	$
Architecture	9	45 000	12	66 100
Arts du cirque	10	92 100	15	91 910
Arts médiatiques	244	2 712 597	259	2 762 551
Arts multidisciplinaires	22	119 850	26	152 487
Arts visuels	247	2 201 012	288	2 298 696
Danse	76	394 565	73	463 082
Littérature et conte	206	1 669 276	213	1 624 578
Métiers d'art	42	357 275	39	340 426
Musique et chanson	391	1 706 299	376	1 739 412
Théâtre	80	451 395	88	469 426
Total	**1 327**	**9 749 369**	**1 389**	**10 008 668**

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Dans l'enveloppe globale consacrée aux bourses, le prorata de la demande par discipline est respecté de façon à obtenir un taux de réponse similaire d'un secteur à l'autre. Ainsi, plus de 24 % des bourses ont été accordées dans les secteurs des arts visuels, des métiers d'art et de l'architecture (339 bourses). Ces récipiendaires ont reçu 27 % des sommes attribuées à l'ensemble des artistes et des écrivains professionnels, soit 2,7 M$. La majorité des bourses de ce secteur concernaient les arts visuels (288).

En arts médiatiques, le Conseil a accordé 259 bourses (19 %) pour un montant de 2,8 M$, soit 28 % des sommes.

Au total, 578 bourses ont été allouées en arts de la scène, qui regroupent la danse, la musique, le théâtre, les arts multidisciplinaires et les arts du cirque. Ce nombre représente 42 % des bourses accordées, alors que les sommes attribuées totalisent 2,9 M$ et représentent 29 % de l'ensemble de l'aide accordée aux artistes et aux écrivains en 2009-2010. La majorité des bourses (376), soit 65 % des bourses en arts de la scène, a été attribuée en musique.

Le nombre total de bourses attribuées au secteur de la littérature et du conte s'élève à 213, soit 15 % de l'ensemble des bourses, pour un montant total de 1,6 M$.

> Selon de nouvelles catégories de bourses

Depuis sa création, le Conseil répartissait son soutien financier aux artistes et aux écrivains selon deux types de bourses : les bourses de type A qui étaient destinées aux candidats comptant plus de dix années de pratique artistique et les bourses de type B s'adressant aux candidats comptant de deux à dix années de pratique. À cela, se sont ajoutées les bourses de carrière destinées aux créateurs ayant au moins vingt années de carrière et les bourses visant les artistes et les écrivains de la relève ayant cinq années et moins de pratique.

Dans l'optique d'adapter son programme de bourses aux nouveaux contextes et défis de la création artistique et littéraire, le Conseil a remanié son programme, en 2009-2010, en créant de nouvelles catégories qui remplacent les bourses de types A et B. La catégorie Relève offre aux artistes qui ont un maximum de cinq années de pratique artistique la possibilité de recevoir une première ou une seconde bourse du Conseil (d'un maximum de 15 000 $); la catégorie Développement, dont les montants sont plus élevés (25 000 $ et jusqu'à 50 000 $ en arts médiatiques), s'adresse aux artistes qui ont plus de deux ans de pratique artistique. Outre la catégorie Développement, une catégorie intermédiaire (Mi-carrière : 20 000 $) est offerte spécifiquement aux secteurs de la littérature et du conte. Afin de tenir compte des particularités de ces secteurs, la pratique artistique se mesure en nombre de textes publiés ou de spectacles solos et non en nombre d'années.

Ce remaniement témoigne de la volonté de souplesse et d'innovation du Conseil tel que souligné dans son plan stratégique et fait suite aux recommandations des commissions consultatives, des membres des jurys ainsi que des milieux concernés qui ont été initialement consultés. Le Tableau 3 présente les résultats obtenus avec ces nouvelles catégories de bourses.

TABLEAU 3 : Nombre de bourses et montants accordés selon la catégorie de bourses en 2009-2010

Catégorie de bourses	Bourses accordées	
	Nombre	$
Développement [1]	1 188	8 461 458
Mi-carrière (en littérature et conte seulement)	119	850 320
Relève	82	696 890
Total	**1 389**	**10 008 668**

[1] Aux fins de statistiques, cette catégorie intègre les bourses de carrière, le soutien dans le cadre des ententes régionales, les Prix du Conseil et l'aide ponctuelle aux Concours culturels des Jeux de la Francophonie. (voir Tableau 30)

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Compte tenu des changements apportés aux catégories de bourses, les résultats de l'exercice 2009-2010 ne peuvent être comparés à ceux des années antérieures. Ainsi, les artistes que le Conseil comptabilisait dans ses statistiques sur la relève comme appartenant au « type B », sont en 2009-2010 distribués entre les catégories Relève, Mi-carrière (pour la littérature et le conte) et Développement.

En quelque sorte, le Conseil a reconsidéré la notion de relève et a reconnu les besoins des créateurs dont la carrière progresse rapidement. Les résultats témoignent de ce transfert souhaité de la relève (692 artistes en 2008-2009) vers les nouvelles catégories, en raison d'une avancée déterminante dans leur cheminement artistique et de la diminution du nombre d'années de pratique requis pour accéder à un soutien plus substantiel.

> Selon les régions

Afin de soutenir les artistes et les écrivains des régions autres que la Capitale-Nationale et Montréal, le Conseil leur a réservé un minimum de 25 % de l'enveloppe consacrée aux bourses. Le Tableau 4 présente la répartition territoriale du nombre de bourses et des montants attribués.

TABLEAU 4 : Nombre de bourses et montants accordés selon la région administrative

Région administrative	2008-2009		2009-2010	
	Bourses accordées		Bourses accordées	
	Nombre	$	Nombre	$
Bas-Saint-Laurent	26	201 985	15	139 350
Saguenay–Lac-Saint-Jean	32	183 131	23	160 950
Capitale-Nationale	107	783 487	131	764 143
Mauricie	30	179 759	29	121 063
Estrie	37	240 163	31	223 709
Montréal	856	6 523 970	888	6 729 153
Outaouais	24	200 957	18	117 761
Abitibi-Témiscamingue	15	116 900	15	72 946
Côte-Nord	2	25 000	14	65 836
Nord-du-Québec	-	-	1	16 000
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16	101 625	19	136 038
Chaudière-Appalaches	18	103 168	14	78 684
Laval	10	42 715	13	135 875
Lanaudière	35	234 620	32	235 388
Laurentides	47	253 168	44	229 856
Montérégie	66	465 721	84	672 916
Centre-du-Québec	6	93 000	18	109 000
Total	**1 327**	**9 749 369**	**1 389**	**10 008 668**

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Sur l'ensemble des bourses attribuées par le Conseil en 2009-2010, 64 % ont été distribuées dans la région de Montréal (888 bourses), 9 % dans celle de la Capitale-Nationale (131) et 27 % dans les autres régions (370). Les artistes et les écrivains de la région de Montréal ont reçu 6,7 M$ (67 % du montant total), ceux de la Capitale-Nationale près de 0,8 M$ (8 %) et ceux des autres régions 2,5 M$ (25 %).

Par rapport à l'exercice 2008-2009, les sommes accordées dans l'ensemble des régions, sauf celle de la Capitale-Nationale, ont augmenté de 3 % (+ 205 183 $ pour Montréal et + 73 460 $ pour les régions), tandis que les sommes allouées dans la région de la Capitale-Nationale ont connu une légère baisse de 2,5 % (-19 344 $). Cependant le nombre de bourses accordées dans cette dernière région a augmenté de 22 %.

LE SOUTIEN AUX ORGANISMES

En 2009-2010, un montant de 69,7 M$ a été accordé à 615 organismes de toutes les régions du Québec (mis à part le programme Placements Culture). Comparativement à l'année 2008-2009, l'aide aux organismes artistiques a augmenté de 4,5 M$, ce qui représente une hausse de 7 %.

Les tableaux 5 à 9 montrent la répartition du nombre de subventions et des montants attribués en 2009-2010 selon différents regroupements (le type de soutien, le programme et le volet, la discipline, la taille des organismes et les régions du Québec) et témoignent du vaste éventail des mesures de soutien du Conseil.

> Selon le type de soutien

L'appui financier aux organismes permet principalement d'en soutenir le fonctionnement. Ce type de soutien leur procure un financement stable pour réaliser leur mandat, leurs orientations artistiques et leur programmation annuelle. En 2009-2010, le Conseil a continué de consolider la majorité des organismes qui étaient demandeurs en 2008-2009 en leur accordant un financement sur une base pluriannuelle pendant une durée de quatre ans.

Sur les 423 organismes retenus pour un soutien au fonctionnement, 46 ont été soutenus pour une année. Le Conseil voulait ainsi apporter un appui à des organismes émergents ou de la relève particulièrement méritants ainsi qu'à ceux qui mettent en œuvre des initiatives structurantes (services collectifs, mise en commun de ressources, fusions, etc.) ou qui apportent une contribution complémentaire au développement de la discipline, de la région, ou des publics. Ce soutien procure à l'organisme une subvention de base pour une année, sans récurrence.

Le soutien aux projets est une aide ponctuelle accordée aux organismes, notamment pour la réalisation de projets de production, de développement de marchés, de circulation sur le territoire québécois, de diffusion hors Québec, pour l'accueil de spectacles étrangers ou la conclusion d'ententes avec des partenaires.

Le Conseil reconnaît le mérite artistique, la vitalité et la diversité des organismes du milieu des arts et des lettres. Ses programmes nationaux sont adaptés aux disciplines artistiques et un certain nombre de mesures ont été conçues pour répondre aux défis particuliers liés, par exemple, à l'équilibre financier et à la localisation en région. Le programme Placements Culture et les ententes signées avec les conférences régionales des élus (CRE) s'ajoutent aux programmes nationaux qui ont pour but d'aider les organismes artistiques à réaliser leurs projets de production, de promotion et de diffusion tant au Québec qu'à l'extérieur. Le soutien vise également à offrir de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires au personnel de ces organismes.

TABLEAU 5 : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon le type de soutien

Type de soutien	2008-2009		2009-2010	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus	
	Nombre *	$	Nombre *	$
Soutien au fonctionnement	415	57 702 754	423	58 422 870
Soutien aux projets	413	7 480 197	560	11 262 820
Total*	**596 ****	**65 182 951**	**615 ****	**69 685 690**

* Nombre d'organismes distincts selon le type de soutien.
** Les nombres d'organismes distincts ne peuvent s'additionner entre eux, puisque certains bénéficient à la fois d'un soutien au fonctionnement et d'un soutien pour la réalisation de projets.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

En 2009-2010, un montant de 58,4 M$ (84 % du total) a été accordé à 423 organismes pour soutenir leur fonctionnement. Le Conseil reconnaissait ainsi la qualité artistique et la saine gestion de ces organismes, de même que leur contribution au développement de leur discipline et leur apport à la communauté artistique.

Cette même année, plus de 11,2 M$ ont été attribués à 560 organismes, permettant de réaliser différents projets de création et de production, de prolonger la durée de vie des productions québécoises — notamment du fait des subventions à la tournée — et de contribuer à assurer une réciprocité dans les échanges culturels multilatéraux et à enrichir la programmation artistique offerte aux publics québécois.

Enfin, le soutien aux projets inclut également les montants accordés à des organismes tels que les conseils régionaux de la culture et l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

> Selon le programme et le volet

Plusieurs programmes ainsi qu'une mesure ponctuelle d'aide financière, composés de différents volets, offrent un soutien qui est adapté à la réalité des diverses disciplines artistiques. Le Conseil offre ainsi un soutien financier aux organismes de production en arts de la scène (danse, musique, théâtre, arts multidisciplinaires et arts du cirque), aux diffuseurs spécialisés (y compris à ceux qui gèrent des festivals locaux et régionaux), aux centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques, aux périodiques culturels, aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux, aux organismes de services ainsi qu'aux organisateurs d'événements nationaux et internationaux.

Le programme Placements Culture s'ajoute à la polyvalence du soutien du Conseil aux organismes, visant particulièrement à appuyer les efforts de ceux-ci pour assurer la pérennité et le développement de leurs activités. Les résultats de ce programme ne sont pas inclus dans le tableau qui suit mais sont présentés à l'Objectif 2.

TABLEAU 6 : Soutien accordé aux organismes selon le programme et le volet en 2009-2010

Programme et volet	Nombre	$
Programme de subventions à l'édition et à la promotion de périodiques culturels	**32**	**1 348 180**
Programme de subventions Accueil de spectacles étrangers au Québec	**10**	**516 119**
Programme de subventions aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services[1]	**25**	**3 175 971**
Soutien au fonctionnement		1 560 125
Soutien au fonctionnement des organismes de services		1 426 446
Subventions spéciales		189 400
Programme de subventions aux diffuseurs spécialisés en arts de la scène et en arts multidisciplinaires	**62**	**4 834 418**
Soutien à l'accueil et à la programmation		3 925 070
Soutien aux manifestations consacrées à une discipline		687 348
Soutien à des projets structurants en diffusion spécialisée		84 000
Subventions spéciales		138 000
Programme de subventions aux événements nationaux et internationaux en arts de la scène et en arts multidisciplinaires	**22**	**3 602 348**
Soutien au fonctionnement		3 097 348
Subventions spéciales		505 000
Programme de subventions aux organismes de danse	**49**	**5 752 113**
Soutien au fonctionnement		5 453 397
Soutien aux projets de production		245 562
Subventions spéciales		53 154
Programme de subventions aux organismes de musique	**83**	**16 145 779**
Soutien au fonctionnement		15 346 997
Soutien aux projets de production		223 782
Projets de résidence		25 000
Subventions spéciales		450 000
Subvention destinée à la diffusion hors Québec (contrat d'objectifs)		100 000
Programme de subventions aux organismes de théâtre	**109**	**15 821 136**
Soutien au fonctionnement		14 790 839
Soutien aux projets de production		647 500
Subventions spéciales		382 797

Programme et volet	Nombre	$
Programme de subventions aux organismes des arts du cirque	**7**	**694 500**
Soutien au fonctionnement		539 500
Soutien aux projets de production		30 000
Subventions spéciales		125 000
Programme de subventions aux organismes des arts multidisciplinaires	**11**	**796 450**
Soutien au fonctionnement		605 450
Soutien aux projets de production		96 000
Subventions spéciales		95 000
Programme de subventions Circulation de spectacles au Québec (incluant les subventions pour la participation des organismes à la Bourse Rideau)	**100**	**1 535 577**
Programme de subventions Diffusion hors Québec des arts de la scène	**121**	**4 263 661**
Soutien à des projets ponctuels de développement de marchés		174 022
Soutien à des projets ponctuels de tournée hors Québec		3 057 039
Soutien au développement hors Québec des organismes		978 000
Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF)		54 600
Programme de subventions en arts médiatiques[2]	**41**	**2 268 007**
Soutien au fonctionnement aux organismes		1 711 617
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants pour la réalisation de manifestations à caractère événementiel et exceptionnel		72 000
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants à des projets de prospection sur le territoire québécois et à l'étranger		7 000
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants à des projets de circulation d'œuvres et de prospection à l'étranger		117 000
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants à des projets d'accueil de programmations provenant de l'étranger		33 000
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants pour la publication d'ouvrages permettant de documenter la pratique disciplinaire		12 000
Subventions spéciales incluant l'aide pour la distribution		315 390
Programme de subventions en arts visuels, en métiers d'art et en architecture[2]	**79**	**5 054 957**
Soutien au fonctionnement pour les organismes		4 658 547
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants pour la publication		151 100
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants pour le développement de la discipline		199 250
Subventions spéciales		46 060

Programme et volet	Nombre	$
Programme de subventions en littérature[3]	**41**	**1 092 355**
Soutien au fonctionnement aux organismes		842 205
Soutien aux organismes et aux collectifs d'écrivains et de conteurs professionnels à des projets de promotion et de sensibilisation		126 600
Soutien aux organismes et aux collectifs d'écrivains et de conteurs professionnels à des projets de partenariat pour la circulation		98 550
Subventions spéciales		25 000
Programme ponctuel de subventions aux organismes	**14**	**259 275**
Aide spéciale pour les opérateurs		190 275
Mesure ponctuelle d'aide à la traduction		69 000
Ententes	**59**	**726 129**
Entente spéciale destinée à l'accueil d'artistes en résidence		153 629
Entente de développement culturel avec les municipalités		137 500
Ententes de coopération		285 000
Entente spécifique avec un organisme		150 000
Ententes régionales (soutien aux organismes)	**31**	**105 984**
Entente de développement culturel entre le CALQ et la Ville de Victoriaville — Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels 2009-2010		15 000
Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres — Soutien aux organismes favorisant l'émergence de la relève artistique professionnelle		21 987
Fonds des arts et des lettres de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine — Soutien aux artistes, aux écrivains professionnels et aux organismes artistiques professionnels et Soutien au rayonnement des œuvres		5 000
Fonds du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres — Soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels		2 070
Fonds pour les arts et les lettres de l'Outaouais — Soutien à la consolidation des organismes artistiques professionnels		29 000
Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean		32 927
Mesure Relance Culture	**81**	**1 599 646**
Soutien aux organismes en difficulté		399 638
Soutien aux organismes en redressement et aux projets structurants		1 200 008
Autres[4]	**5**	**93 085**
Total	**615**	**69 685 690**

[1] Sauf les organismes de services en arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, architecture et littérature.
[2] Y compris les centres d'artistes, les événements nationaux et internationaux et les organismes de services.
[3] Y compris les diffuseurs, les événements nationaux et internationaux.
[4] Subventions spéciales.
Nombre = nombre d'organismes distincts selon le programme. Certains organismes étant soutenus dans plus d'un programme, le total ne reflète pas la somme des parties.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Le tableau détaille le soutien financier accordé par le Conseil.

La mesure ponctuelle Relance Culture offerte en 2009-2010 vise à aider les organismes à devenir plus efficients ou à faire face à des difficultés de nature organisationnelle ou contextuelle. Le Conseil a ainsi distribué un montant de 0,4 M$ à 21 organismes dans le cadre du volet *Soutien aux organismes en difficulté*. En ce qui concerne le volet *Soutien aux organismes en redressement et aux projets structurants*, 60 organismes ont reçu des subventions totalisant 1,2 M$. Cette mesure est étroitement liée à l'Objectif 1 du Plan stratégique 2009-2012 du Conseil qui entend « adapter les mesures de soutien aux artistes et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire ».

Un peu plus du tiers des projets soutenus concerne la réalisation d'un diagnostic organisationnel, la planification stratégique et l'amélioration de la gouvernance. Un autre tiers est relatif à l'élaboration de plans de promotion, de communication et de développement de publics. La planification de campagnes de financement et de diffusion ainsi qu'une combinaison de tous ces types de projets forment le dernier tiers.

Le Conseil a répondu à 68 % des demandeurs dans le cadre de la mesure Relance Culture. Les deux tiers des organismes soutenus sont de la région de Montréal et se partagent 73 % des subventions. Près de la moitié de la somme totale dévolue à cette mesure va à des organismes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 $.

> Selon la discipline

Le Tableau 7 présente la liste des disciplines artistiques reconnues par le Conseil ainsi que le soutien financier accordé aux organismes.

TABLEAU 7 : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon la discipline artistique

Discipline artistique	2008-2009		2009-2010	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus	
	Nombre	$	Nombre	$
Architecture	4	94 000	6	221 000
Arts du cirque	9	1 181 660	9	1 078 392
Arts médiatiques	42	2 268 213	41	2 704 269
Arts multidisciplinaires	14	1 116 225	18	1 361 941
Arts visuels	78	6 157 226	76	6 043 713
Danse	68	10 087 693	69	11 058 176
Littérature	62	1 935 958	62	2 072 651
Métiers d'art	4	81 525	3	108 000
Musique	139	19 567 468	151	20 585 036
Théâtre	161	21 922 983	162	23 587 237
Autres[1]	21	770 000	22	865 275
Total	**602***	**65 182 951**	**619***	**69 685 690**

Nombre = nombre d'organismes distincts selon la discipline.
[1] Organismes pluridisciplinaires, conseils régionaux de la culture et organismes apparentés.
* Quatre organismes ont été soutenus dans deux disciplines artistiques en 2009-2010 et six en 2008-2009.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Près de 83 % de l'aide financière destinée à soutenir le fonctionnement et la réalisation de différents projets a été accordée à 409 organismes du secteur des arts de la scène (danse, musique, théâtre, arts multidisciplinaires et arts du cirque). Ces organismes ont bénéficié d'un soutien financier totalisant 57,7 M$. Les organismes du secteur des arts visuels, des métiers d'art et de l'architecture (85 organismes) ont, pour leur part, obtenu un soutien financier représentant 9 % des sommes accordées en 2009-2010 (6,4 M$). En arts médiatiques, 41 organismes se sont partagé 2,7 M$, soit 4 % des montants. Les organismes du secteur de la littérature ont reçu du Conseil une somme totalisant 2,1 M$, soit 3 % du total de l'aide accordée.

> Selon la taille des organismes

En plus de sa préoccupation d'accorder un soutien selon le mérite artistique et de tenir compte de l'impact que les organismes peuvent avoir sur leur communauté, particulièrement en région, le Conseil veille à ce que ses programmes soient accessibles à des organisations de différentes tailles, et ce, en fonction de l'ensemble de leurs revenus annuels estimés pour l'année 2009-2010.

TABLEAU 8 : Nombre d'organismes soutenus au fonctionnement et montants accordés selon la taille [1] des organismes en 2009-2010

Taille des organismes	Organismes soutenus	
	Nombre	$
Moins de 250 000 $	163	7 020 810
250 000 $ à 499 999 $	119	9 798 119
500 000 $ à 999 999 $	73	9 625 080
1 000 000 $ et plus	68	31 978 861
Total	**423**	**58 422 870**

Nombre = nombre d'organismes distincts soutenus au fonctionnement.
[1] La taille est établie en fonction des revenus annuels estimés par les organismes. Seuls les organismes qui demandent un soutien au fonctionnement sont tenus d'indiquer leurs revenus annuels.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Près de 67 % des organismes qui ont reçu une aide au fonctionnement en 2009-2010 avaient des revenus inférieurs à 500 000 $ (282 organismes). Ces organismes se sont partagé 29 % des sommes allouées au fonctionnement (16,8 M$). Par ailleurs, les organismes dont les revenus annuels étaient de 500 000 $ et plus représentaient 33 % des organismes soutenus au fonctionnement (141) et ils ont bénéficié d'un soutien financier totalisant 41,6 M$.

Un nombre important d'organismes recevant de l'aide au fonctionnement ont déclaré des revenus annuels inférieurs à 250 000 $. Ils représentaient 39 % des organismes soutenus (163) et ils ont reçu une aide financière totalisant 7,0 M$, soit 12 % des sommes accordées en 2009-2010.

Par ailleurs, tel que démontré à l'Objectif 2, le Conseil accordera une attention toute particulière à la taille des organismes dans le cadre du programme Placements Culture, en ce qui concerne les demandes de subventions de contrepartie et la part d'appariement versée aux organismes.

> Selon les régions

Le Conseil a la responsabilité d'aider les organismes de toutes les régions du Québec à réaliser leur mandat, à répondre aux exigences artistiques de plus en plus rigoureuses, tant au Québec qu'à l'extérieur, et à contribuer au dynamisme culturel de leur milieu.

TABLEAU 9 : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon la région administrative

Région administrative	2008-2009		2009-2010	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus	
	Nombre	$	Nombre	$
Bas-Saint-Laurent	18	963 095	20	1 047 408
Saguenay–Lac-Saint-Jean	19	1 408 255	20	1 352 708
Capitale-Nationale	74	11 191 294	77	12 091 841
Mauricie	13	800 875	15	984 582
Estrie	18	997 116	20	1 118 619
Montréal	351	45 056 629	357	48 193 804
Outaouais	12	311 330	14	381 299
Abitibi-Témiscamingue	6	400 943	9	429 943
Côte-Nord	5	148 678	6	175 678
Nord-du-Québec	1	60 000	1	60 000
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	8	380 428	9	385 678
Chaudière-Appalaches	12	320 441	8	262 333
Laval	7	362 652	6	423 614
Lanaudière	10	655 122	10	624 347
Laurentides	10	355 715	11	378 015
Montérégie	18	1 080 185	17	1 124 061
Centre-du-Québec	6	619 218	6	578 493
Hors Québec [1]	9	70 975	10	73 267
Total	**597 ***	**65 182 951**	**616 ***	**69 685 690**

Nombre = nombre d'organismes distincts selon la région.
[1] CITF et ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.
* En 2009-2010, un organisme a été soutenu dans deux régions en raison d'un changement d'adresse. Cette même situation s'était produite pour un autre organisme l'année précédente.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

La croissance des fonds du Conseil réservés à l'aide financière — augmentation de 4,5 M$ entre 2008-2009 et 2009-2010 — a permis, notamment, de soutenir davantage les organismes des régions du Québec autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale : l'aide totale consentie est ainsi passée de 8,9 M$ à 9,3 M$ en 2009-2010. Les organismes subventionnés dans ces régions représentent 28 % de tous les organismes soutenus (172) et les sommes qu'ils ont obtenues représentent 13 % du total.

La majorité des organismes artistiques soutenus par le Conseil se trouvent dans la région de Montréal. Ils représentent 58 % de tous les organismes (357) et ont reçu 69 % de l'ensemble des sommes accordées en 2009-2010 (48,2 M$). La région de Montréal compte un nombre important d'organismes d'envergure nationale, comme les associations professionnelles et les regroupements nationaux ainsi que des organismes majeurs dont les activités et le rayonnement dépassent ses frontières.

Les 77 organismes de la région de la Capitale-Nationale comptent pour 13 % de l'ensemble et ils ont bénéficié d'une aide totalisant plus de 12 M$ (17 %).

Par rapport à l'année 2008-2009, les montants accordés dans les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et des autres régions ont augmenté respectivement de 7 % (3,1 M$), de 8 % (0,9 M$) et de 5 % (0,5 M$).

Dix organismes établis à l'extérieur du Québec (2 %) ont bénéficié de subventions (0,1 % des montants) destinées à honorer des ententes concernant l'accueil d'artistes québécois à l'étranger ou à soutenir la Commission internationale du théâtre francophone (CITF), qui coordonne des projets multilatéraux de création et de circulation théâtrale.

OBJECTIF 2

Stimuler le partenariat et les initiatives de soutien du secteur privé.

INDICATEUR 2.1

Nombre et type d'activités de promotion du programme Placements Culture.

CIBLE

Trois d'ici 2012 :

- 2009-2010 : 20 activités d'information dans 8 régions du Québec;
- 2010-2011 : 8 activités de promotion dans 8 régions;
- 2011-2012 : 8 activités de promotion dans 8 régions.

RÉSULTATS

La « Tournée Placements Culture » effectuée en 2009-2010 auprès des leaders locaux et régionaux de tout le Québec avait pour but d'encourager le partenariat et le soutien du secteur privé à l'égard du milieu culturel québécois, de faire connaître le programme Placements Culture dans le milieu des affaires et de promouvoir la notion de mécénat culturel. Dix régions ont été visitées en 2009-2010, et 45 rencontres, dont 32 avec des chambres de commerce, ont eu lieu.

Placements Culture est un programme qui permet à des organismes sans but lucratif des domaines de la culture et des communications admissibles au CALQ, au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), de recevoir des subventions de contrepartie qui viennent s'ajouter aux dons consentis par des donateurs privés et des fondations et aux sommes recueillies lors de collectes de fonds pour constituer des fonds de dotation et des fonds de réserve.

Le programme Placements Culture utilise des modes d'appariement qui tiennent compte de la taille des organismes, ce qui permet de mieux appuyer les organismes de petite taille qui doivent déployer des efforts considérables pour récolter des dons.

TABLEAU 10 : Modalités d'appariement de la subvention de contrepartie dans le cadre du programme Placements Culture

Taille de l'organisme	Subvention de contrepartie
Moins de 250 000 $	300 % du résultat net de la collecte de fonds
De 250 000 $ à 500 000 $	200 % du résultat net de la collecte de fonds
De 500 000 $ à 1 000 000 $	150 % du résultat net de la collecte de fonds
Plus de 1 000 000 $	100 % du résultat net de la collecte de fonds

Le Conseil veille ainsi à maximiser la stabilité des organismes, notamment ceux qui ont des revenus modestes. Le programme Placements Culture a pour but d'encourager ces organismes dans leur recherche de revenus autonomes. Ainsi, les sommes attribuées au titre de l'appariement de la subvention de contrepartie sont trois fois plus élevées pour les organismes de petite taille (revenus totaux de 250 000 $ et moins) que ceux de grande taille (plus de 1 M$). En 2009-2010, les deux tiers des organismes reçus (67 sur 103) avaient des revenus totaux inférieurs à 500 000 $.

TABLEAU 11 : Nombre d'organismes soutenus selon la taille[1] des organismes en 2009-2010 dans le cadre du programme Placements Culture

Taille de l'organisme	2008-2009 Organismes soutenus Nombre	2009-2010 Organismes soutenus Nombre
Moins de 250 000 $	48	44
De 250 000$ à 500 000 $	16	23
De 500 000$ à 1 000 000 $	14	18
Plus de 1 000 000 $	27	18
Total	**105**	**103**

[1] La taille est ici établie en fonction des revenus totaux déclarés dans le dernier exercice financier des organismes.

OBJECTIF 3

Contribuer aux initiatives gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique des créateurs.

INDICATEUR 3.1

Nombre d'enquêtes sur les professions artistiques menées en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ).

CIBLE

Deux enquêtes par année.

RÉSULTATS

Le Conseil participe aux travaux de l'OCCQ, notamment ceux consacrés aux enquêtes sur les professions artistiques et de communication. L'objectif principal des enquêtes est de retracer l'évolution des conditions socio-économiques des travailleurs culturels.

Au 31 mars 2010, une enquête auprès des écrivaines et des écrivains québécois était terminée et les données étaient en cours d'analyse; une enquête auprès des danseurs et chorégraphes du Québec était à l'étape du prétest.

Les résultats de ces deux enquêtes devraient être diffusés par l'OCCQ au cours de l'automne 2010 ou à la fin de l'exercice 2010-2011. La prochaine enquête portera sur les professions des arts visuels.

OBJECTIF 4

Assurer une veille sur la place des femmes dans l'attribution de l'aide financière, en concertation avec les partenaires.

INDICATEUR 4.1

Identification des éléments essentiels à un processus d'analyse différenciée selon les sexes.

CIBLE
D'ici 2012.

RÉSULTATS

Dans le cadre du *Plan d'action pour l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes*, le Conseil documente ses interventions et la répartition salariale entre les femmes et hommes. Le Conseil dispose de certaines données statistiques pour évaluer la situation et suivre son évolution au fil des ans.

Le Conseil a entrepris au cours de l'année des travaux visant à déterminer les éléments essentiels d'une analyse différenciée selon les sexes dans le domaine culturel. Des recommandations ont été formulées quant à la nature des données supplémentaires susceptibles d'améliorer l'analyse. Ces données devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi de l'aide individuelle consentie aux femmes et de leur rémunération au sein des organismes (honoraires, cachets, etc.).

INDICATEUR 4.2

Répartition en pourcentage des femmes et des hommes dans l'attribution des bourses du Conseil et dans la rémunération du personnel œuvrant au sein des organismes soutenus par le Conseil.

CIBLE
Suivi annuel.

RÉSULTATS

RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'ATTRIBUTION DES BOURSES

Le Conseil examine annuellement la répartition du nombre de bourses et des montants attribués selon le sexe. D'après les renseignements fournis par les artistes et les écrivains, 47,6 % des récipiendaires d'une bourse en 2009-2010 étaient des femmes. Ces pourcentages correspondent à ceux des demandeurs, puisque 48,7 % des artistes et des écrivains qui ont présenté une demande de bourses étaient des femmes et 51,3 % des hommes.

RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ARTISTIQUE

Le Conseil collige annuellement les données sur l'emploi et la rémunération des organismes recevant une aide au fonctionnement. Selon les données de 2007-2008 provenant de 314 organismes, près de 43 % du personnel artistique embauché était de sexe féminin. Leur rémunération représente 43 % de l'ensemble des sommes affectées par les organismes à la rémunération du personnel artistique.

Les pourcentages sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année précédente (2006-2007). Dans ce dernier exercice, le personnel artistique de sexe féminin de 319 organismes ayant obtenu une aide au fonctionnement recevait 44 % de la rémunération.

Le personnel artistique est lié directement à la réalisation de la mission de l'organisme et les gens qui le composent peuvent appartenir à diverses professions : directeur artistique, metteur en scène, chef d'orchestre, chorégraphe, scénographe, musicien, soliste, choriste, danseur, comédien, artiste en arts visuels, commissaire, rédacteur, traducteur, concepteur d'éclairage et de costumes, etc. Étant donné que les activités dans le secteur des arts et des lettres consistent à réaliser une succession de projets différents, les emplois sont souvent occasionnels ou saisonniers.

Ces données ne permettent pas de se prononcer sur la question de l'équité entre les hommes et les femmes en matière de rémunération. La disparité des catégories d'emploi et des formes de rémunération, ainsi que la variabilité de la durée des contrats compliquent l'analyse et exigent un examen poussé et une méthode particulière de collecte des données.

AXE 2

La valorisation de la création et de l'excellence

OBJECTIF 5

Reformuler la Politique de prix et de reconnaissances publiques du Conseil afin de mieux valoriser la création et l'excellence artistique et littéraire.

INDICATEUR 5.1

Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance (prix disciplinaires, bourses de carrière et prix à la création).

CIBLE

31 prix et bourses d'ici 2012 :

- 21 prix par année;
- attribution biennale de 4 bourses de carrière en 2010-2011;
- 2 bourses de carrière en cinéma par année.

RÉSULTATS

La section de la Politique des prix et reconnaissances publiques du Conseil portant sur les prix à la création artistique en région a fait l'objet de discussions et d'un examen attentif de la part du Conseil en collaboration avec les représentants des conseils régionaux de la culture. Des propositions concernant la consolidation du mode de gestion de ces prix ont été formulées et devraient être mises en œuvre au cours de la prochaine année. Parmi ces recommandations, de nouvelles modalités de composition des jurys ont été énoncées afin de valoriser l'excellence dans tous les aspects du processus d'attribution.

TABLEAU 12 : Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance

Type de reconnaissance	2008-2009		2009-2010	
	Nombre	$	Nombre	$
Bourses de carrière	6	220 000	6	220 000
Prix à la création artistique dans un secteur particulier	4	22 000	5	32 000
Prix à la création artistique en lien avec un organisme municipal	2	3 500	1	2 500
Prix à la création artistique en région	15	70 000	14	70 000
Total	**27**	**315 500**	**26**	**324 500**

COMMENTAIRE SUR LES RÉSULTATS

En 2009-2010, 20 prix à la création artistique du Conseil des arts et des lettres du Québec et 6 bourses de carrière ont été remis. Globalement, il s'agit d'un prix en moins par rapport à l'exercice précédent. Trois éléments expliquent la fluctuation des résultats : d'abord, un des prix en lien avec une municipalité est remis sur une base bisannuelle et n'a pas été attribué en 2009-2010. Ensuite, un nouveau Prix à la création artistique dans un secteur particulier, le Prix Michel-Tremblay, assorti d'un montant de 10 000 $ accordé par le Conseil, qui souligne l'excellence d'un texte porté à la scène pour la première fois, s'est ajouté à cette catégorie de prix. Finalement, en 2008-2009, dans la catégorie Prix à la création artistique en région, deux chèques ont été émis dans une même région, l'un au début et l'autre à la fin de l'exercice financier alors que la remise du prix a eu lieu au début de l'exercice suivant. Ainsi, dans les faits, le nombre de prix remis en région est le même comparativement à 2008-2009, soit 14 prix dans autant de régions.

Par contre, le total des montants (324 500 $) distribués aux artistes et aux écrivains représente une augmentation de 3 % comparativement à l'exercice précédent (315 500 $). Ceci s'explique notamment par une augmentation des montants accordés aux lauréats de deux régions, qui sont passés de 2 500 $ à 5 000 $.

AXE 3

La considération des technologies numériques et des pratiques émergentes dans le secteur des arts et des lettres

Les clientèles du Conseil font face à une évolution accélérée des pratiques et des modes de diffusion artistiques, particulièrement marquées par l'intégration des technologies numériques. Les transformations que le milieu est appelé à réaliser ont été étudiées de près par un comité de travail, présidé par Me Jean-Paul L'Allier, dont le mandat, confié par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, était d'entreprendre une vaste démarche de réflexion avec les milieux culturels sur l'application des deux lois sur le statut de l'artiste dans le contexte des changements technologiques et des transformations de l'économie de la culture. Le Conseil a participé aux travaux de ce comité.

Le Conseil soutient le développement du numérique dans les disciplines artistiques, en musique notamment (musique acousmatique) ainsi qu'en théâtre, et il reconnaît l'intégration de ces technologies dans le secteur de la littérature. Par ailleurs, le Conseil a été le premier et demeure le seul soutien pour les artistes en nouveaux médias. Ceux-ci ont bénéficié d'une hausse de leur soutien financier dans le cadre du programme de bourses aux artistes en arts médiatiques, suite à la mise en œuvre de la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle. Ces bourses peuvent atteindre 50 000 $.

OBJECTIF 6

Prendre en compte l'influence des technologies numériques et des pratiques émergentes sur le développement des disciplines et réaliser des projets pilotes au regard des principaux constats.

INDICATEUR 6.1

Nombre de projets pilotes réalisés.

CIBLE

Réalisation de deux projets pilotes :

- 2010 : bourses en littérature ;
- 2011 : périodiques culturels ;
- mars 2012 : résultats des 2 projets pilotes.

RÉSULTATS

PROJET PILOTE SUR LES BOURSES EN LITTÉRATURE

Le Conseil a amorcé l'intégration des nouvelles pratiques liées aux technologies numériques à son programme de bourses aux écrivains et aux conteurs professionnels par un projet pilote visant à rendre admissibles les œuvres littéraires hypermédiatiques à compter de 2010-2011. À la suite de nombreuses consultations, le Conseil a conclu à la nécessité de prendre en compte l'utilisation des technologies numériques dans le domaine des lettres, car quantité de nouvelles œuvres littéraires, souvent interactives, ne relèvent plus du médium écrit ou imprimé.

Les œuvres littéraires hypermédiatiques font usage des technologies de communication et de l'information. Ces dernières sont mises à contribution pour créer et diffuser des œuvres qui joignent au texte littéraire des éléments visuels, graphiques ou sonores dans une interface dynamique. Ces œuvres sont principalement diffusées sur une interface Web ou numérique.

Seront admissibles les projets de création qui associent recherche préliminaire, développement, écriture et expérimentations techniques basées sur l'utilisation des technologies de communication et de l'information.

PROJET PILOTE SUR LES PÉRIODIQUES CULTURELS

En ce qui concerne le programme de subvention à l'édition et à la promotion de périodiques culturels, le Conseil envisage la possibilité d'admettre les périodiques numériques. Il prévoit réaliser d'ici 2012 un projet pilote portant sur les périodiques culturels diffusés exclusivement sur Internet. Le programme actuel exige un minimum de trois éditions imprimées par année.

AXE 4

Le soutien à l'organisation et à la concertation des milieux artistique et littéraire

OBJECTIF 7

Poursuivre les échanges et la consultation avec les conseils régionaux de la culture, les associations professionnelles, les regroupements nationaux et les organismes de services et soutenir leurs activités.

INDICATEUR 7.1

Nombre d'organismes consultés.

CIBLE

Consultation annuelle de 30 organismes (associations professionnelles, regroupements nationaux, organismes de services et conseils régionaux de la culture).

RÉSULTATS

Chaque année, le Conseil invite les conseils régionaux de la culture (CRC), les associations professionnelles, les regroupements nationaux et les organismes de services à des séances de consultation. À l'occasion de la rencontre qui s'est tenue en juin 2009, 32 organismes ont assisté à la présentation des activités réalisées par le Conseil en 2008-2009.

Lors de rencontres de travail, les associations, les regroupements et les organismes de services ont été invités à fournir des suggestions relativement aux améliorations à apporter pour 2012 au programme qui leur est destiné. Les 16 CRC ont également été consultés sur le renouvellement des accords de coopération.

INDICATEUR 7.2

Montants accordés par le Conseil aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services.

RÉSULTATS

Le Conseil soutient financièrement les associations professionnelles d'artistes, les regroupements nationaux et les organismes de services afin de permettre la réalisation d'activités favorisant le développement d'un domaine artistique et de maintenir les échanges, la concertation et la consultation avec les milieux des arts et des lettres.

TABLEAU 13 : Montants accordés aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services selon la discipline artistique

Discipline artistique	2008-2009		2009-2010	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus	
	Nombre	$	Nombre	$
Architecture	-	-	-	-
Arts du cirque	1	100 000	1	100 000
Arts médiatiques	1	109 000	1	113 400
Arts multidisciplinaires	1	30 000	1	30 000
Arts visuels	5	608 250	4	530 250
Danse	4	810 375	5	827 713
Littérature	6	455 470	5	445 470
Musique	4	497 308	4	452 308
Théâtre	10	977 625	9	892 425
Autres[1]	1	225 000	1	265 000
Total	**33**	**3 813 028**	**31**	**3 656 566**

[1] Conférence internationale des arts de la scène.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

En 2009-2010, le Conseil a attribué des subventions totalisant près de 3,7 M$ à 31 organismes, dont 12 associations et regroupements nationaux et 19 organismes de services. Seule l'architecture n'était pas représentée puisque les associations d'architectes ne relèvent pas de la juridiction du Conseil.

ENJEU 2 La contribution au rayonnement des arts et des lettres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger

ORIENTATION 2
Favoriser l'accès aux œuvres artistiques et littéraires sur le territoire québécois et accentuer le rayonnement des artistes, des écrivains et de leurs créations à l'étranger

AXE 5

Le déploiement d'une offre artistique et littéraire diversifiée sur le territoire québécois

OBJECTIF 8

Améliorer le soutien à la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

INDICATEUR 8.1

Nombre de mesures incitatives pour favoriser la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

CIBLE
Deux mesures d'ici 2012.

RÉSULTATS

En 2009-2010, 19,1 M$ ont été alloués à des projets ou au fonctionnement d'organismes voués à la diffusion et à la circulation au Québec des œuvres et des productions relevant des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, de la littérature, des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture. Ce montant représente une augmentation de 4,1 % par rapport à l'année précédente (18,4 M$). En 2009-2010, 206 projets de diffusion et de circulation d'œuvres au Québec ont été soutenus par le Conseil et les subventions attribuées pour ces projets s'élevaient à 2,7 M$. En 2008-2009, 191 projets avaient fait l'objet d'un appui totalisant 2,5 M$.

Cet appui financier contribue à maintenir une plus grande présence d'activités artistiques dans l'ensemble des régions du Québec, tout en permettant au public québécois d'avoir accès à une offre diversifiée et de qualité, puisque les sommes accordées facilitent, en plus de l'axe de la métropole vers les régions, la diffusion interrégionale des spectacles ainsi que leur circulation au sein d'une même région.

Le Conseil compte toujours mettre en œuvre d'ici 2012 deux mesures spéciales destinées à accroître la diffusion et la circulation en région.

INDICATEUR 8.2

Représentativité des disciplines dans la répartition de l'aide aux diffuseurs spécialisés.

CIBLE

100 % des disciplines représentées dans la répartition de l'aide financière.

RÉSULTATS

Dans le domaine de la diffusion et de la circulation des œuvres artistiques et littéraires, le Conseil mise, entre autres, sur le soutien aux organismes diffuseurs. Le présent indicateur tient compte de l'ensemble des diffuseurs spécialisés dans les arts de la scène et en littérature, de certains centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques jouant un rôle de diffuseur, ainsi que des événements nationaux et internationaux, ceci afin de témoigner du soutien du Conseil en matière de diffusion à l'ensemble des disciplines.

TABLEAU 14 : Représentativité des disciplines artistiques dans la répartition de l'aide aux organismes diffuseurs [1]

Discipline artistique	2008-2009		2009-2010	
	Organismes diffuseurs soutenus		Organismes diffuseurs soutenus	
	Nombre	$	Nombre	$
Arts du cirque	–	–	–	–
Architecture	1	45 000	3	147 000
Arts médiatiques	17	1 207 414	21	1 474 128
Arts multidisciplinaires	4	260 250	7	310 250
Arts visuels	48	4 051 811	47	4 062 259
Danse	10	1 851 862	10	1 792 580
Littérature	16	493 360	18	561 860
Métiers d'art	1	50 000	1	50 000
Musique	39	2 118 469	44	2 191 469
Théâtre	25	3 624 734	31	4 142 467
Total	**161**	**13 702 900**	**182**	**14 732 013**

[1] Sont inclus les diffuseurs spécialisés en arts de la scène, en littérature, les centres d'artistes qui font de la diffusion et les événements nationaux et internationaux.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

En 2009-2010, le soutien du Conseil aux diffuseurs spécialisés est réparti dans neuf disciplines sur dix. Pour sa part, l'organisme de diffusion se rapportant au secteur des arts du cirque est soutenu par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ainsi, 100 % des disciplines artistiques relevant de la responsabilité du Conseil sont représentées.

OBJECTIF 9

Actualiser le cadre d'action régionale du Conseil et maintenir la diversité du financement.

INDICATEUR 9.1

Production d'un cadre d'action régionale actualisé.

CIBLE
Réalisation en 2010 et suivi du cadre d'action actualisé à partir de 2011.

RÉSULTATS

Le Conseil a redéfini en octobre 2009 son cadre d'intervention pour la signature des ententes régionales. Ce cadre servira de guide dans le processus de renouvellement des ententes. Parmi les principes directeurs nouvellement tracés, le Conseil privilégie :

- une seule entente par région administrative ;
- un élargissement des partenariats ;
- une adaptation des programmes aux réalités régionales et aux attentes des partenaires ;
- le développement de liens entre les arts et les collectivités ;
- une simplification des modalités de gestion.

Par ailleurs, le Conseil a accentué le recrutement de candidats à sa banque de personnes-ressources et a veillé attentivement à ce que des artistes et des professionnels des régions en fassent partie. Ainsi, depuis 2006-2007, le nombre de candidatures provenant de régions autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale a augmenté de 31 %. Les personnes inscrites dans la banque de personnes-ressources sont susceptibles de participer au processus d'évaluation à titre de membres de comités et de jurys, ou d'appréciateurs.

INDICATEUR 9.2

Maintien du soutien régional aux artistes et aux organismes dans le cadre des ententes avec des partenaires privés ou publics.

CIBLE
Renouvellement des ententes avec les régions éloignées en 2010.

RÉSULTATS

Le Conseil trace le bilan des ententes régionales destinées à soutenir les artistes et les organismes artistiques professionnels signées en 2007-2008 et échues le 31 mars 2010. L'opération s'inscrit dans la démarche de renouvellement des ententes, en cours de discussion, qui vise à intégrer les partenaires municipaux dans une seule entente régionale.

Le Tableau 15 donne la liste des régions concernées par au moins une entente engageant des partenaires privés ou publics en 2009-2010. Il témoigne du soutien régionalisé du Conseil aux artistes, aux écrivains et aux organismes.

TABLEAU 15 : Liste des régions concernées par une entente engageant des partenaires privés ou publics

Région administrative	Ententes 2008-2009	Ententes 2009-2010
Bas-Saint-Laurent	X	X
Saguenay–Lac-Saint-Jean	X	X
Capitale-Nationale	X	X
Mauricie	X	X
Estrie	X	X
Montréal	X	X
Outaouais	X	X
Abitibi-Témiscamingue	X	X
Côte-Nord	X	X
Nord-du-Québec	X	X
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	X	X
Chaudière-Appalaches	X	X
Laval [1]	-	-
Lanaudière	X	X
Laurentides	X	X
Montérégie	X	X
Centre-du-Québec	X	X

[1] Dans cette région, le Conseil et la Ville de Laval décernent un prix à la création artistique tous les deux ans.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

L'année 2009-2010 a marqué le début de la mise en œuvre d'une entente avec le Nunavik. Également, le Conseil a renouvelé, ou prolongé en vue d'un renouvellement, neuf ententes régionales avec les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, de l'Estrie, de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec. Le Conseil s'emploie à renouveler des ententes avec une douzaine de régions, notamment avec les régions éloignées de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent et de Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Seule la région de Laval n'entretient pas d'entente régionale avec le Conseil, qui maintient toutefois une entente avec la municipalité concernant l'attribution d'un prix à la création.

OBJECTIF 10

Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones.

INDICATEUR 10.1

Nombre de mesures destinées aux artistes et aux écrivains autochtones.

CIBLE
Deux mesures d'ici 2012.

RÉSULTATS

Mesure 1 : entente avec le Nunavik

Dans le dernier exercice financier, le Conseil annonçait la mise sur pied d'une entente destinée aux artistes et aux écrivains du Nunavik en partenariat avec l'Administration régionale Kativik et l'Institut culturel Avataq, ce dernier étant soutenu financièrement pour l'accompagnement des artistes. Cette entente, d'une durée de trois ans, est adaptée aux réalités propres à ce territoire.

Les premières résidences croisées d'artistes entre le Nunavik et Montréal ont eu lieu en 2009-2010. Elles ont permis le séjour de création d'un artiste à Inukjjuak et d'un artiste inuit à Montréal. Les résidences sont le fruit d'une entente signée entre le Conseil et l'Administration régionale Kativik, l'Institut culturel Avataq agissant comme coordonnateur. De plus, la subvention accordée à Avataq pour la gestion du Fonds du Nunavik pour les arts et les lettres a permis de soutenir neuf artistes inuits pour leurs projets de recherche et création, en plus des deux artistes, montréalais et inuit, soutenus dans le cadre de la résidence croisée.

Mesure 2 : mise en place de programmes de soutien aux communautés autochtones et inuites

Le Conseil travaille à l'élaboration d'un nouveau programme de bourses destiné aux artistes et écrivains autochtones et inuits. Ce programme vise à renforcer leur présence et à favoriser leur soutien dans toutes les disciplines artistiques. Des représentants d'organismes et d'artistes autochtones ont formulé des recommandations concernant le nouveau programme. Ces recommandations ont par la suite été transmises au Secrétariat aux affaires autochtones du gouvernement.

Par ailleurs, dans le cadre de ses programmes de subventions aux organismes, le Conseil soutient le fonctionnement de l'organisme Wapikoni mobile, qui permet à la relève artistique autochtone d'accéder à des ateliers de création en arts médiatiques sur tout le territoire québécois et de bénéficier d'un encadrement dispensé par des ressources professionnelles hautement qualifiées.

INDICATEUR 10.2

Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.

CIBLE

Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures.

RÉSULTATS

Deux activités de promotion ont été réalisées au cours de l'exercice 2009-2010.

Pour tenir compte des spécificités culturelles et territoriales, le Conseil a mandaté l'Administration régionale Kativik et l'Institut culturel Avataq pour promouvoir le Fonds du Nunavik pour les arts et les lettres auprès des artistes et écrivains inuits du Nunavik. Les premiers boursiers ont été annoncés en septembre 2009 par voie de communiqué de presse en trois langues à partir du site Web d'Avataq qui assure la gestion de ce Fonds. Une conférence de presse, à laquelle deux ministres ont participé, a contribué à faire connaître le programme, qui a été traduit en anglais et en inuktitut.

Le Conseil a participé au lancement annuel des meilleurs courts-métrages produits par les artistes du Wapikoni mobile au Festival du nouveau cinéma en octobre 2009. À cette occasion, le Conseil a réitéré son appui au développement et au rayonnement des œuvres artistiques des Autochtones et des Inuits.

AXE 6

La circulation hors Québec des artistes, des écrivains et de leurs œuvres

En 2009-2010, le Conseil disposait d'un montant supplémentaire de 2,5 M$ pour assurer la présence d'artistes et d'organismes québécois sur la scène internationale. Cette somme a permis d'augmenter les bourses de déplacement, de bonifier l'aide aux tournées et la circulation des œuvres à l'extérieur du Québec, et aussi à renforcer l'accueil des productions étrangères. Le Conseil a obtenu un soutien triennal de 0,7 M$, dans le cadre de la Politique internationale du Québec, pour accroître le rayonnement international et l'aide à la traduction.

Le Conseil a attribué au total 5 M$ pour la réalisation de 271 projets hors Québec en 2009-2010, alors qu'en 2008-2009 la somme accordée à 175 projets s'élevait à 3,3 M$. Ces projets avaient pour but de faire circuler et de diffuser à l'extérieur du Québec des œuvres et des spectacles, de faire de la prospection, de développer des marchés, d'effectuer de la traduction ou de coordonner les présences collectives du Québec à l'étranger dans les salons, festivals, événements et marchés artistiques internationaux. Les actions et les initiatives du Conseil ont ainsi largement contribué au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes à l'extérieur du Québec en 2009-2010. Ces derniers ont intensifié leur présence sur la scène internationale, et de nouvelles destinations se sont ajoutées.

OBJECTIF 11

Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale en favorisant le partenariat, la réciprocité et le soutien à des événements majeurs.

INDICATEUR 11.1

Taux de réponse en nombre aux demandes de bourses de déplacement.

CIBLE

Augmentation de 46 % à 50 % du taux de réponse en 2009-2010 par rapport à 2008-2009.

RÉSULTATS

Les bourses de déplacement visent à permettre aux artistes et aux écrivains d'accepter des invitations provenant du Québec ou de l'extérieur du Québec, afin de participer à des activités liées à la pratique de leur art ou susceptibles d'accroître leur rayonnement.

En 2009-2010, le Conseil a attribué 531 bourses de déplacement hors Québec totalisant plus de 0,8 M$. Le taux de réponse aux demandes formulées atteint 54,0 %, un taux nettement supérieur à celui de l'année 2008-2009 qui s'élevait à 46,2 %.

INDICATEUR 11.2

Montant alloué aux tournées internationales.

CIBLE

Augmentation de 10 % en 2009-2010 du montant alloué par rapport à 2008-2009.

RÉSULTATS

Les montants alloués aux tournées hors Québec ont permis de mieux soutenir la diffusion de spectacles reconnus pour leur excellence, de développer de nouveaux marchés et d'accentuer le rayonnement culturel du Québec ailleurs au Canada ainsi qu'à l'étranger.

TABLEAU 16 : Montants alloués aux tournées hors Québec

Programme d'aide aux organismes	2008-2009	2009-2010	Variation
Diffusion hors Québec des arts de la scène : Volet *Soutien à des projets ponctuels de tournées hors Québec*	1 871 096 $	3 057 039 $	63,4 %

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Le soutien accordé aux tournées de spectacles hors Québec (140 projets en 2009-2010) s'élève à 3,1 M$. Comparativement à 2008-2009 (1,9 M $), c'est une augmentation de 63,4 % des montants attribués aux

organismes des arts de la scène pour la réalisation de projets de tournée hors Québec. Cette augmentation est due en partie au fait que le gouvernement du Québec a attribué des crédits supplémentaires pour compenser les compressions budgétaires effectuées par le gouvernement fédéral.

INDICATEUR 11.3

Nombre d'ententes conclues avec des partenaires incluant les ateliers-résidences (excluant l'accueil).

CIBLE
29 ententes.

RÉSULTATS

En 2009-2010, grâce à 23 ententes avec des partenaires répartis sur plusieurs continents, le Conseil a pu offrir 23 lieux d'accueil (studios et ateliers-résidences) à travers le monde. Treize de ces 23 ententes comportaient des échanges de réciprocité. Ainsi, 39 artistes et écrivains québécois ont pu faire un séjour de création à l'extérieur du Québec, dont les premiers boursiers des studios du Québec à Londres et à Tokyo.

TABLEAU 17 : Lieux d'accueil des studios et ateliers-résidences à l'extérieur du Québec en 2009-2010

Allemagne	Berlin (Studio du Québec)
	Berlin (Résidence chorégraphique)
Argentine	Buenos Aires
Belgique	Bruxelles
Brésil	Belém
Canada	Ontario : Toronto
	Nouveau-Brunswick : Saint-John
	Nouveau-Brunswick : Moncton
	Alberta : Banff
Espagne	Barcelone
États-Unis	New York (Studio du Québec)
Finlande	Espoo
	Helsinki
France	Lyon
	Paris (Studio du Québec)
Italie	Rome (Studio du Québec)
	Rome (British School at Rome)
Japon	Tokyo (Studio du Québec)

Mexique	Mexico
Royaume-Uni	Londres (Studio du Québec)
	Glasgow (Écosse)
	Aberystwyth (Pays de Galles)
Suisse	Bâle

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Le réseau de résidences mis en place par le Conseil se compare avantageusement à ceux d'autres conseils des arts. Il répond à une tendance de plus en plus forte à recourir à cette forme d'élargissement de l'expérience artistique et à mettre en contact celle-ci avec des réalités étrangères. Les studios et les ateliers-résidences figurent parmi les moyens privilégiés par le Conseil pour assurer la présence des créateurs québécois et de leurs œuvres sur la scène internationale, les échanges avec des pays étrangers, et pour aider au développement de la carrière de nombreux artistes et écrivains du monde entier.

En outre, depuis plus de dix ans, le Conseil poursuit une collaboration avec l'organisation culturelle Pépinières européennes pour jeunes artistes ce qui lui donne l'occasion, à chaque appel de candidatures de cet organisme international, d'offrir aux jeunes créateurs du Québec la possibilité de soumettre un projet de résidence dans l'une ou l'autre des structures artistiques européennes qui participent à ce réseau.

Le Conseil a donc atteint son objectif, qui était de contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale en favorisant le partenariat et la réciprocité.

Par ailleurs, durant cette même période, le Conseil a accueilli en résidence de création 22 artistes provenant de la Belgique francophone, de la Flandre, de la Finlande, du Brésil, de la France, de l'Italie, du Mexique, du Royaume-Uni, de la Suisse, du Congo, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. L'accueil s'est fait dans cinq villes (Montréal, Québec, Gatineau, Alma et Saint-Jean-Port-Joli) et de nombreux organismes artistiques québécois ont agi comme partenaires, parmi lesquels Daïmon, le Centre national de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli, la Coopérative Méduse, Langage Plus, Sagamie, LADMMI, l'École de danse contemporaine, Musique Multi-Montréal, PRIM, Quartier Éphémère, le Centre des auteurs dramatiques (CEAD) et l'Union des écrivaines et écrivains du Québec (UNEQ).

INDICATEUR 11.4

Présence d'artistes et d'organismes soutenus dans le cadre des événements majeurs identifiés et montants attribués.

CIBLE

Deux événements majeurs en 2009-2010.

RÉSULTATS

Festival d'Avignon

En 2009, le dramaturge et metteur en scène québécois Wajdi Mouawad a participé à titre d'artiste associé au 63e Festival d'Avignon. Il a collaboré à l'élaboration de la programmation artistique du festival, qui a accueilli des productions québécoises en théâtre, danse, performance littéraire, cinéma et illustration.

L'aide financière du Conseil a permis à des artistes et à des écrivains québécois de participer à un événement artistique d'envergure internationale de grande importance. Dans le cadre de ses programmes réguliers, six subventions ont été accordées à cinq organismes en arts de la scène pour un total de 124 050 $. Une bourse de déplacement de 1 400 $ a également été accordée en danse.

Pour souligner son 15e anniversaire, le Conseil a tenu à Avignon une table ronde sur l'évolution de la création théâtrale au Québec et sa reconnaissance sur les scènes étrangères. Plusieurs invités français y ont pris part.

Festival international Cervantino

Du 14 octobre au 1er novembre 2009, le Festival international Cervantino a accueilli le Québec à titre d'invité d'honneur qui y a présenté des artistes et des organismes artistiques du théâtre, des arts du cirque, de la danse, de la musique, des arts visuels, du cinéma et de la littérature. En association avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le ministère des Relations internationales, la Société de développement des entreprises culturelles, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et Tourisme Québec, le Conseil a aidé financièrement 10 organismes artistiques inscrits à la programmation et a accordé 12 bourses de déplacement pour un montant total de 215 700 $.

Festival international Titirijai

Du 28 novembre au 6 décembre 2009, le Festival international Titirijai de Tolosa en Espagne a reçu le Québec à titre d'invité d'honneur et a permis à cinq compagnies québécoises spécialisées en arts de la marionnette de bénéficier d'une vitrine exceptionnelle. Mondialement reconnu, ce festival consacré aux arts de la marionnette présentait une importante exposition retraçant l'histoire de la marionnette au Québec ainsi que des ateliers, tables rondes et conférences mettant à l'honneur des marionnettistes québécois venus partager leur savoir-faire.

En lien avec ce festival, un soutien financier de 35 280 $ a été accordé en 2008-2009 à l'Association québécoise des marionnettistes à titre d'opérateur pour la conception, l'organisation et la coordination de cette vitrine sur la marionnette québécoise. Cette aide provient des crédits obtenus par le Conseil pour la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec, notamment pour le soutien aux opérateurs de présences collectives.

En 2009-2010, le Conseil a soutenu quatre compagnies pour leurs projets de tournées hors Québec qui leur a permis notamment de participer au Festival, et ce, pour un montant de 49 500 $ incluant une bourse de 1 000 $ accordée à un artiste pour son déplacement.

ENJEU 3 Une organisation dynamique offrant des services efficaces

ORIENTATION 3
Assurer une gouvernance et une gestion dynamiques des ressources et miser sur la qualité des services offerts aux milieux artistique et littéraire

AXE 7

La modernisation de la gestion et de la gouvernance

OBJECTIF 12

Mettre en œuvre les nouvelles règles découlant de la modernisation de la gouvernance du Conseil.

INDICATEUR 12.1

État d'avancement de la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État.

CIBLE
Mise en œuvre des mesures prévues à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et des ajustements introduits au *Projet de Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec.*

RÉSULTATS

Voir la section des *Exigences législatives et gouvernementales : gouvernance et sociétés d'État.*

OBJECTIF 13

Élaborer un plan de développement de prestation électronique des services pour le Conseil.

INDICATEUR 13.1

État d'avancement de l'élaboration du plan de développement.

CIBLE
Dépôt du plan de développement de prestation électronique des services pour 2012.

RÉSULTATS

En septembre 2008, le Conseil s'est doté d'un Plan directeur des technologies de l'information 2009-2012, qui définit des mesures de transition destinées à soutenir progressivement les échanges de données entre le Conseil et ses clientèles par une interface Web.

En 2009-2010, le Conseil a poursuivi ses travaux sur la prestation électronique de ses services. Plusieurs scénarios sont toujours à l'étude. Parallèlement, le Conseil a complété une analyse préliminaire portant sur le développement de la prestation électronique des services à l'interne.

Une fois ces travaux terminés, le Conseil décidera de l'orientation à prendre en ce qui concerne le développement de la prestation électronique des services.

AXE 8

La mobilisation du personnel

OBJECTIF 14

Développer une culture de la reconnaissance des ressources humaines en misant sur le développement des compétences et la participation à l'organisation du travail.

INDICATEUR 14.1

Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.

CIBLE

Quatre d'ici 2012 :

- 2010-2011 : plan de reconnaissance des employés ;
- 2010-2011 : plan de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employés ;
- chaque année : rencontres consultatives avec le personnel ;
- 2011-2012 : premier indice de satisfaction des employés sur la reconnaissance.

RÉSULTATS

Au cours de l'année 2009-2010, neuf rencontres consultatives avec les employés du Conseil ont été tenues, comparativement à sept pour l'année précédente. Chaque séance du conseil d'administration a été suivie d'une rencontre d'information avec les employés qui était animée par le président-directeur général. Ainsi, à six occasions, un compte rendu succinct des décisions a été fourni. Ces rencontres s'ajoutent aux réunions d'équipes régulières dans chaque direction. Par ailleurs, le Conseil a organisé une journée annuelle des employés. Au cours de cette journée, la direction du Conseil a d'abord présenté les projets de l'exercice 2009-2010, puis il y a eu échanges avec le personnel sur différents sujets. Enfin, deux journées d'échanges et de discussions avec les professionnels ont eu lieu pendant l'année 2009-2010. L'une portait sur le Plan stratégique 2009-2012, et l'autre sur la révision des principales opérations liées à l'inscription au fonctionnement 2010, l'optimisation des processus et la prestation électronique des services.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

En 2009-2010, la Déclaration de services aux citoyens (DSC) du Conseil a été remaniée en profondeur afin de rendre les engagements plus clairs. Adoptée par le conseil d'administration, elle précise que le Conseil s'engage notamment à offrir des services personnalisés et à faciliter leur accès. Le Conseil doit s'assurer aussi que les méthodes d'attribution de l'aide financière et les décisions rendues sont équitables et efficientes, que les règles d'éthique et de confidentialité sont respectées et que les plaintes qui lui sont adressées sont traitées en toute confidentialité et avec diligence.

Afin d'offrir le meilleur accès possible à ses ressources, le Conseil a assuré un service de réception à son bureau de Montréal tous les jours de 8 h 30 à midi et de 13 h à 17 h, ainsi qu'à son siège social à Québec, de 9 h à midi et de 13 h à 17 h, en plus d'offrir un numéro de téléphone sans frais. Ses programmes et les listes des artistes et des organismes soutenus sont diffusés sur son site Web. En 2009-2010, le nombre de visites sur le site s'élevait à 332 460, ce qui représente une croissance de 20 % depuis 2006-2007.

Le Conseil a envoyé à ses 6 000 abonnés par courriel six éditions de son bulletin *Les Nouvelles du CALQ*, dans lequel il décrit ses activités. Son personnel a répondu à 541 courriels transmis à son service *Info@CALQ*, accessible à tous. Des membres de son personnel et des directions ont aussi participé à 48 rencontres d'information avec des artistes, des écrivains, des organismes, des écoles professionnelles et d'autres groupes ou institutions liés au milieu artistique. Le Conseil a aussi émis 48 communiqués de presse pour faire connaître les résultats de son soutien financier et participé à 30 événements de presse.

Par ailleurs, afin de consulter ses clientèles, le Conseil a tenu 10 rencontres avec les cinq commissions consultatives qu'il a mises en place et 97 rencontres ponctuelles avec des représentants des régions et des milieux artistique et littéraire.

Grâce aux consultations et à l'information qu'il diffuse, le Conseil a pu bien saisir les attentes de ses clientèles et améliorer ses méthodes. Une nette diminution des plaintes est observée au fil des ans : en 2009-2010, le Conseil a traité seulement quatre plaintes en provenance d'organismes artistiques et une plainte venant d'un artiste.

TABLEAU 18 : Évolution du nombre de plaintes entre 2004 et 2009

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre de plaintes	38	18	16	11	14	5

UTILISATION DES RESSOURCES

> RESSOURCES HUMAINES

Pour réaliser son mandat, le Conseil disposait d'un effectif (régulier et temporaire) s'établissant à 77,4 équivalant temps complet (ETC), comparativement à 73,8 ETC en 2008-2009.

TABLEAU 19 : Effectif à temps complet [1]

	2009-2010		2008-2009	
Effectif (selon la catégorie d'emploi)				
Personnel d'encadrement	7,8	10,1,%	7,0	9,5 %
Professionnel	41,9	54,2 %	40,3	54,6 %
Employé de soutien	27,6	35,7 %	26,5	35,9 %
Total	**77,4**	**100,0 %**	**73,8**	**100,0 %**
Effectif (selon le bureau)				
Québec (siège social)	35,7	46,1 %	37,9	51,4 %
Montréal	41,7	53,9 %	35,9	48,6 %
Total	**77,4**	**100,0 %**	**73,8**	**100,0 %**
Effectif (selon le sexe)				
Hommes	23,8	30,8 %	21,3	28,9 %
Femmes	53,6	69,2 %	52,5	71,1 %
Total	**77,4**	**100,0 %**	**73,8**	**100,0 %**

[1] En raison de l'arrondissement décimal, les totaux peuvent différer de la somme des parties.

En 2009-2010, neuf postes réguliers ont été pourvus, dont quatre à la suite de départs, un à la suite d'un départ à la retraite, deux à la suite de congés sans solde et deux à la suite de congés de maternité. Le Conseil a pourvu deux postes par des mouvements internes. Le taux de roulement du personnel a été de 7,4 %.

> RESSOURCES FINANCIÈRES

Les revenus de l'exercice 2009-2010 s'élevaient à 97,3 M$ comparativement à 92,1 M$ en 2008-2009. Les résultats au terme de l'exercice présentent un surplus de près de 100 000 $.

TABLEAU 20 : Pourcentage de la dépense sur le budget total [1]

Budget total	2009-2010		2008-2009	
	M$	%	M$	%
Revenus totaux de l'exercice	**97,3**		**92,1**	
Dépenses de l'exercice				
Aide financière accordée	92,3	92,2	87,9	92,2
Annulation de l'aide financière accordée au cours des exercices antérieurs	(2,8)		(2,9)	
Administration interne	7,7	7,9	7,2	7,8
Dépenses totales de l'exercice	**97,2**	**100,0**	**92,2**	**100,0**
Surplus/(déficit) d'exercice	**0,1**		**(0,1)**	

[1] En raison de l'arrondissement décimal, les totaux peuvent différer de la somme des parties.

TABLEAU 21 : Dépenses de fonctionnement du Conseil et de Placements Culture

Dépenses de fonctionnement	2009-2010		2008-2009	
	$	ETC	$	ETC
Conseil des arts et des lettres du Québec	7 242 538	73,3	6 913 691	71,4
Placements Culture	441 869	4,1	289 513	2,4
Total	**7 684 407**	**77,4**	**7 203 204**	**73,8**

Chacun des gestionnaires du Conseil a signé l'attestation sectorielle par laquelle il confirme pour son centre de gestion, entre autres, que l'information financière soumise est en tout point exacte et n'omet rien qui rendrait celle-ci trompeuse, que le gestionnaire doit gérer ses affaires dans le respect des lois, règlements et directives gouvernementales qui touchent le Conseil, qu'il doit également suivre les orientations et appliquer les règles, politiques et modalités de gestion définies par le conseil d'administration ou le président-directeur général et que les documents soumis à la décision du comité exécutif, du conseil d'administration, du président-directeur général ou devant faire l'objet d'un avis sectoriel, ainsi que, le cas échéant, les documents résultant des travaux d'évaluation menés par les pairs représentent les recommandations du secteur artistique. Ainsi, la lettre de déclaration signée par le président-directeur général et la directrice de l'Administration et des Technologies de l'information lie chacun des gestionnaires. Cette lettre a été transmise au vérificateur général du Québec le 14 mai 2010.

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

> 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur la fonction publique*, voici un compte rendu des résultats obtenus relativement aux objectifs du programme d'accès à l'égalité en emploi et du plan d'embauche pour les personnes handicapées qui s'appliquent au Conseil, ainsi que relativement aux objectifs d'embauche qui concernent les personnes appartenant aux communautés culturelles, anglophones et allophones. Les ressources humaines consacrées à Placements Culture sont ici prises en compte.

> 2. DONNÉES GLOBALES

TABLEAU 22 : Embauche totale au cours de la période 2009-2010

	Réguliers [1]	Temporaires [2]	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	3	6	2	0

[1] Les données sur l'embauche du personnel régulier portent uniquement sur les recrutements.
[2] Les données sur l'embauche du personnel temporaire incluent seulement les nouvelles entrées en fonction durant la période visée. Se trouvent donc exclus les employés temporaires des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction dont le contrat est renouvelé.

TABLEAU 23 : Nombre d'employés réguliers en place à la date du 31 mars 2010

Effectif total (personnes)	67

> 3. MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2009-2010

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant de membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

TABLEAU 24 : Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2009-2010

	Embauche totale 2009-2010	Nombre de membres de groupes cibles embauchés en 2009-2010					Taux d'embauche par statut d'emploi*
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total groupes cibles	
Statut d'emploi	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Réguliers	3					-	0 %
Temporaires	6	1				1	17 %
Étudiants	2	2				2	100 %
Stagiaires	0					-	-
Total	**11**	**3**				**3**	**27 %**

* Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2009-2010 dans le statut d'emploi.

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

TABLEAU 25 : Taux d'embauche global des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées

	Embauche totale	Réguliers	Temporaires	Étudiants	Stagiaires
	Nombre	(%)	(%)	(%)	(%)
2007-2008	19	15,4 % (2 sur 13)	0 % (0 sur 6)		
2008-2009	15	0 % (0 sur 7)	33,3 % (2 sur 6)	0 % (0 sur 1)	0 % (0 sur 1)
2009-2010	11	0 % (0 sur 3)	16,7 % (1 sur 6)	100 % (2 sur 2)	

Taux de représentativité des membres des groupes cibles dans l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : faire en sorte que les ensembles formés par les membres des communautés culturelles et les personnes handicapées représentent respectivement 9 % (cible gouvernementale) et 2 % (cible ministérielle) de l'effectif régulier.

TABLEAU 26 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles dans l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	31 mars 2008		31 mars 2009		31 mars 2010	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	3	4,6 %	3	4,5 %	3	4,5 %
Autochtones						
Anglophones						
Personnes handicapées						

TABLEAU 27 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles dans l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2010

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel professionnel		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles					2	28,6 %	1	6,7 %	3	4,5 %
Autochtones										
Anglophones										
Personnes handicapées										

> 4. FEMMES

TABLEAU 28 : Taux d'embauche des femmes en 2009-2010 par statut d'emploi

	Personnel régulier	Personnel temporaire	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	2	5	2	0	9
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2009-2010	67 %	83 %	100 %		82 %

TABLEAU 29 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2010

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	6	39	7	15	67
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	2	25	6	13	46
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	33 %	64 %	86 %	87 %	69 %

> 5. MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.
Voir : http:www.calq.gouv.qc.ca/calq/politiques/handicapes.htm

> AUTRES MESURES OU ACTIONS

Mesure ou action	2009-2010	
	Groupe cible visé	Nombre de personnes visées
Accueil de 2 stagiaires dans le cadre du programme *Valorisation jeunesse*, (programme d'employabilité ayant pour but de motiver les jeunes, plus particulièrement des minorités visibles, à poursuivre leurs études et à leur faire découvrir les possibilités du marché du travail).	Communautés culturelles	2

ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Le Conseil a entrepris, en 2009-2010, différentes actions en matière d'allégement réglementaire et administratif.

Le Conseil a mené une réflexion sur l'optimisation des processus de gestion en visant notamment une simplification des procédures et des formulaires dans la gestion de l'aide financière aux artistes et aux organismes. Ainsi, les organismes qui reçoivent du Conseil un soutien au fonctionnement sur une base pluriannuelle ne sont plus obligés de soumettre une demande complète chaque année; ils doivent seulement remettre un rapport d'activités et des prévisions budgétaires. En 2009-2010, 378 organismes sur 423 ont bénéficié de cet allégement.

Le Conseil a mis en place un système automatisé de calcul des délais de réponse aux demandes de renseignements venant de l'extérieur et adressées par courriel.

Par ailleurs, le Conseil travaille étroitement avec des ministères et des organismes gouvernementaux, tels le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles et le ministère des Relations internationales. Il a adhéré au Centre de services partagés du Québec pour notamment assurer la bonne marche de son système de gestion documentaire et a confié un mandat de vérification interne à une équipe de Revenu Québec.

Enfin, différents scénarios sont à l'étude au Conseil en vue d'une prestation électronique des services.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

À la suite de l'adoption de la *Loi 10 modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, le Conseil a maintenu pour une période transitoire le fonctionnement de son comité d'éthique. Composé d'un membre du conseil d'administration et de deux membres externes, le comité d'éthique, créé en application de l'article 27 du Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil, a tenu deux réunions en 2009-2010. Ses travaux ont porté principalement sur l'amélioration de certaines procédures internes en matière d'éthique.

Par ailleurs, conformément à l'article 19 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le Conseil a mis en place un comité de gouvernance et d'éthique. Des avis ont été sollicités quant au mandat de ce comité et de ses responsabilités dans le traitement de situations ou de cas réels de conflits d'intérêts. En 2009-2010, aucun cas de transgression du code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le terme «développement durable» signifie désormais bien plus que le simple fait de conserver intactes les ressources physiques qui sont génératrices de revenus. La durabilité a un aspect culturel sur lequel on n'insiste pas assez, mais qui est essentiel, dès lors que l'on reconnaît l'importance de la culture en tant qu'objectif englobant le développement.
Commission mondiale de la culture et du développement (1996), *Notre diversité créatrice*

> PRÉSENTATION

Le Plan d'action de développement durable du Conseil a été rendu public le 31 mars 2009. Se conformant à la décision adoptée par consensus dans le réseau gouvernemental de la culture formé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et les organismes qui en relèvent, d'avoir égard au contexte québécois dans la promotion des notions de culture et de développement durable, le Conseil a résolu de s'inscrire à l'intérieur de six orientations définies dans la stratégie gouvernementale et a ciblé une dizaine d'actions. Celles-ci sont en cours de réalisation et le Conseil est fier de participer activement à l'avancement de ce projet de société.

Orientations privilégiées par le Conseil :
Orientation 1 – Informer, sensibiliser, éduquer, innover
Orientation 3 – Produire et consommer de façon responsable
Orientation 6 – Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
Orientation 7 – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif
Orientation 8 – Favoriser la participation à la vie collective
Orientation 9 – Prévenir les inégalités sociales et économiques

Il est à noter qu'en février 2010 le Conseil a procédé à la mise à jour de son plan d'action dans le but de concorder ses orientations et ses actions en matière de développement durable avec celles qui sont définies dans son nouveau plan stratégique.

> ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE — FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil, grâce à la participation de son personnel, a accompli plusieurs actions lui permettant d'atteindre les objectifs de son plan d'action :

- la création d'un comité de développement durable et l'élaboration d'un échéancier pour la production de son cadre de gestion environnementale ;
- la formation d'une section permanente concernant le développement durable sur l'intranet du Conseil et l'introduction d'une chronique structurée dans son bulletin interne, *Le CALQ en action ;*
- l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables répondant aux standards définis dans la Politique pour un gouvernement responsable ;
- la mise en place de mesures de consommation écoresponsables telles que la promotion et l'utilisation du mode d'impression recto verso dans les bureaux ;
- l'utilisation de la visioconférence pour coordonner les activités des bureaux de Montréal et de Québec ;
- la négociation d'une entente avec la Société de transport en commun de la Capitale pour offrir aux employés de Québec le programme Abonne-bus, lequel présente parmi ses avantages une réduction des frais d'abonnement de 10 %.

Ces gestes figurent parmi ceux qui motivent le Conseil à poursuivre son action en matière de développement durable.

ORIENTATION 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

> OBJECTIF 1 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Mieux faire connaître le concept de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel
Mieux faire connaître le concept de développement durable au personnel du Conseil ainsi que les éléments de la Stratégie gouvernementale et favoriser les échanges pour en tenir compte dans les activités régulières.

Action	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.	Organiser des rencontres midi avec l'ensemble des employés (au moins deux par an).	(entrepris) Rencontres midi remplacées par une formation sur le développement durable au Conseil (prévue tous les deux ans). Établissement d'une politique d'accueil des nouveaux employés.
	Rencontrer et travailler plus étroitement avec les professionnels et membres de la direction qui sont davantage concernés par la démarche de développement durable.	(entrepris) Rencontres avec les responsables des achats (inscription au Service de valorisation du surplus), des ressources humaines (politique d'accueil) et du service de la paie (programme Abonne-bus). Création du Comité de développement durable qui regroupe des représentants des différents secteurs du Conseil.
	Réaliser un atelier sur l'organisation d'événements écoresponsables auprès des employés et des chargés de programmes concernés.	(entrepris) Projet de formation approuvé par la direction du Conseil ; annonce dans le bulletin interne ; formation prévue à l'automne 2010.
Cibles et indicateurs	**Cible gouvernementale** Avoir sensibilisé 80 % des personnels de l'administration publique d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières (2013). **Indicateurs** Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.	

Résultats de l'année

En 2009, à la suite de la mise en place du Plan d'action de développement durable du Conseil, deux formations (bureaux de Québec et de Montréal) ont permis de rejoindre 64 % des employés. Un document PowerPoint a été conçu pour la formation et il est depuis accessible dans la section développement durable de l'intranet du Conseil, avec le plan d'action. Il est à noter que cette section est permanente et s'enrichit constamment (p. ex., capsule lors de la Journée de l'environnement). Ainsi, d'autres employés (absents lors de la formation ou nouveaux) ont pu consulter ces documents. De plus, par l'entremise de son bulletin interne, *Le CALQ en action*, le Conseil a lancé une invitation au personnel à consulter le Plan d'action révisé. Depuis février 2010, quatre chroniques concernant le développement durable ont été publiées.

Par ailleurs, la Politique d'accueil des nouveaux employés comprend une section d'information sur le développement durable au Conseil qui mentionne l'existence du plan d'action et indique les personnes-

ressources. Un partenariat a donc été formé avec le secteur des ressources humaines. D'autres ont aussi été noués, notamment avec les services de l'approvisionnement, de la paie et des technologies de l'information, principalement pour répondre à l'Orientation 3 du plan d'action.

Enfin, quatre employés du Conseil ont suivi les formations offertes par le Bureau de coordination du développement durable et ont acquis un niveau de connaissance permettant d'assurer le suivi des activités du Conseil en matière de développement durable, de mieux orienter les actions et de faire le pont entre les différents secteurs du Conseil.

ORIENTATION 3

Produire et consommer de façon écoresponsable

> OBJECTIF 6 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel
Appliquer des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de la gestion environnementale et de la mise en œuvre des pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Action	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion environnementale.	(entrepris) Voir résultats de l'année
	Poser des gestes meilleurs qui protègent l'environnement.	(réalisé) Voir résultats de l'année
	Acquérir des produits plus écoresponsables.	(réalisé) Voir résultats de l'année
Cibles et indicateurs	**Cible** Avoir adopté un cadre de gestion environnementale en 2011. **Indicateurs** · État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale. · Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale. · Nombre de mesures d'acquisitions écoresponsables.	

Résultats de l'année

Le Conseil a structuré la mise en œuvre de son cadre de gestion environnementale de façon à atteindre la cible de 2011 :

· participation de deux employés du Conseil à la formation sur le cadre de gestion environnementale offerte par le Bureau de coordination du développement durable ;

- création d'un comité de développement durable regroupant des employés des différents secteurs du Conseil (programmes, approvisionnement, technologie de l'information, etc.);
- élaboration du calendrier des rencontres.

Le Conseil a adopté les pratiques suivantes en vue d'atteindre les objectifs nationaux en matière de gestion environnementale :

1. inscription au Service de valorisation du surplus pour la gestion des biens excédentaires;
2. mesures adoptées pour promouvoir et faciliter la lecture à l'écran, l'usage du calendrier Outlook et l'échange de courriels;
3. numérisation activée sur les photocopieurs;
4. diffusion de la revue de presse en version électronique seulement;
5. automatisation du mode d'impression recto verso et sensibilisation dans une chronique du journal interne;
6. réduction du nombre d'imprimantes pour impression couleur (sur demande seulement);
7. sensibilisation sur l'usage de la visioconférence;
8. sensibilisation pour éviter le surclassement lors de la location de véhicules.

Le Conseil a entrepris les mesures d'acquisition écoresponsable suivantes :

1. reconduction des Règles aux fins de réduction de la consommation de papier et d'encre au Conseil;
2. achat d'ordinateurs et d'écrans répondant aux normes EPEAT;
3. récupération des ordinateurs et écrans par l'OPEC;
4. achat d'au moins 80 % de papiers fins contenant des fibres postconsommation;
5. achat d'au moins 80 % de fournitures de bureau contenant des fibres postconsommation;
6. achat d'au moins 80 % de cartons d'emballage contenant des fibres postconsommation;
7. contrat d'impression effectué à 50 % avec du papier recyclé contenant des fibres postconsommation.

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

> OBJECTIF 18 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif organisationnel
Prendre en compte les principes de développement durable dans l'élaboration de stratégies de développement territorial des arts et des lettres.

Action	Gestes	Suivis
Communiquer aux partenaires et clientèles les principes de développement durable qu'il entend encourager sur le territoire québécois.	Informer les partenaires régionaux et municipaux de la démarche du Conseil en matière de développement durable et favoriser le partage des expériences au sein des différentes organisations quant aux questions reliant les arts, la culture et le développement durable.	(en suivi) Rencontre reportée à l'automne 2010 (réalisé) Présentation du plan d'action à la table ronde sur les métiers d'art (Meublémouvants)
	Réaliser un atelier sur l'organisation d'événements artistiques écoresponsables auprès des associations d'artistes, des regroupements d'organismes, des conseils régionaux de la culture et des organismes soutenus par le Conseil, responsables de la tenue d'événements artistiques.	(en suivi) Formation reportée à l'automne 2010
Cibles et indicateurs	**Indicateurs** · Nombre d'activités d'information auprès des partenaires régionaux et municipaux. · Nombre d'ateliers sur l'organisation d'événements artistiques écoresponsables.	

Résultats de l'année

Ainsi que l'indique l'Objectif 7 de son Plan stratégique, le Conseil entend « poursuivre les échanges et la consultation avec les conseils régionaux de la culture, les associations professionnelles, les regroupements nationaux et les organismes de services et soutenir leurs activités ». Pour ce faire, le Conseil organise chaque année une rencontre avec les milieux artistique et littéraire de même que, de façon ponctuelle, avec les associations, les regroupements, les organismes de services et les conseils régionaux de la culture. Ces rencontres sont tout désignées pour offrir des séances d'information et de formation aux membres en matière de développement durable. En 2010, le Conseil prévoit tenir une séance d'information sur le Plan d'action de développement durable auprès des conseils régionaux de la culture dans le cadre d'une rencontre sur la révision des programmes. Ce sera l'occasion de leur proposer également une formation sur les événements écoresponsables. Le Conseil a aussi pour objectif de réunir les associations, regroupements et organismes de services à l'automne 2010 pour leur offrir une formation.

> OBJECTIF 19 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

Objectif organisationnel

Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones.

Action	Gestes	Suivis
Développer des programmes de soutien spécifiques aux artistes et organismes autochtones.	Mettre en œuvre l'entente régionale avec le Nunavik.	(réalisé) Fonds pour le Nunavik (collaboration avec l'Institut culturel Avataq et l'Administration régionale Kativik)
	Développer de nouvelles mesures de soutien dédiées aux artistes, écrivains et organismes autochtones.	(entrepris) Élaboration du programme d'aide financière aux artistes autochtones et inuits dont le lancement est prévu en 2010-2011
Cibles et indicateurs	**Cibles** · Deux nouvelles mesures destinées aux artistes et écrivains autochtones d'ici 2012. · Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures. **Indicateurs** · Nombre de mesures destinées aux artistes et écrivains autochtones. · Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.	

Résultats de l'année

Voir Objectif 10 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, Indicateurs 10.1 et 10.2.

ORIENTATION 7

Sauvegarder le patrimoine collectif

> OBJECTIF 21 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel

Participer à l'enrichissement du patrimoine artistique et culturel québécois en soutenant le travail des artistes, des écrivains et des organismes artistiques professionnels.

Action	Gestes	Suivis
Adapter les mesures de soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire et des contextes territoriaux.	Offrir des bourses de carrière aux artistes et écrivains qui ont 20 ans et plus de pratique artistique.	(réalisé) Le Conseil reconnaît la contribution remarquable d'un artiste ou d'un écrivain dans sa discipline en lui attribuant une bourse de carrière. En 2009-2010, le Conseil a décerné 6 bourses de carrière, pour un montant total de 0,2 M$. (Voir Tableau 1, Objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, Indicateur 1.2)
	Accompagner les organismes dans leur développement.	(réalisé) **Subventions au fonctionnement** Le Conseil est soucieux d'accompagner les organismes dans leur développement en leur offrant un appui financier pour réaliser des projets ou pour assurer leur fonctionnement. Le soutien total offert aux organismes affiche en 2009-2010 une hausse de 6,9 % par rapport à l'exercice précédent. Il est à noter que le soutien au fonctionnement représente 84 % des montants consentis aux organismes, dénotant ainsi la volonté du Conseil de les appuyer dans la réalisation de leur mandat, de leurs orientations artistiques et de leur programmation annuelle. (Voir Tableau 5, Objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, Indicateur 1.2) **Mesure Relance Culture** Le Conseil a mis en œuvre, en 2009-2010, la mesure ponctuelle Relance Culture afin d'appuyer la relance des activités d'organismes professionnels qui font face à des difficultés ou sont en redressement, ainsi que la réalisation de projets structurants. Ainsi, 81 organismes ont bénéficié d'un financement totalisant 1,6 M$ et de l'expertise nécessaire en vue de répondre aux difficultés auxquelles ils font face dans leur développement.
Cibles et indicateurs	**Cible** Adapter deux programmes d'ici 2012. **Indicateurs** · Variété des bourses accordées aux artistes et aux écrivains : répartition selon le programme, le volet, la discipline, la catégorie et la région. · Variété des subventions accordées aux organismes : répartition selon le type de soutien, le programme, le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.	

Résultats de l'année

En 2009-2010, le Conseil a accordé 1 389 bourses à des artistes et écrivains professionnels, pour un total de 10 M$. La ventilation des bourses selon le programme, le volet, la discipline, la catégorie et la région est présentée dans les tableaux 1 à 4 (voir Objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, Indicateur 1.2). En ce qui concerne les subventions accordées aux organismes, un montant de 69,7 M$

a été réparti entre 615 organismes. Les tableaux 5 à 9 (voir Objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, Indicateur 1.2) détaillent les subventions selon le type de soutien, le programme, le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.

En ce qui concerne l'adaptation des deux programmes mentionnée dans la cible, le programme de bourses aux artistes a été révisé en 2009-2010 et le programme de soutien aux associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services est en cours de révision (voir Objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, Indicateur 1.1).

> OBJECTIF 23 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Objectif organisationnel
Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale, en favorisant le partenariat et la réciprocité.

Action	Gestes	Suivis
Favoriser les échanges à long terme entre les artistes et les institutions de différentes cultures.	Poursuivre la conclusion d'ententes avec des partenaires étrangers pour des studios et des ateliers-résidences à l'étranger et au Québec (accueil).	(réalisé)
Cibles et indicateurs	**Indicateur** Nombre d'ententes conclues avec des partenaires, incluant les studios et les ateliers-résidences.	

Résultats de l'année
Voir Objectif 11 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, Indicateur 11.3.

ORIENTATION 8

Favoriser la participation à la vie collective

> OBJECTIF 24 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel
Encourager les initiatives permettant le rapprochement entre les artistes, les écrivains, les organismes et la communauté.

Action	Gestes	Suivis
Diversifier le financement des artistes, des écrivains et des organismes qui s'impliquent dans leur communauté, par des ententes avec des partenaires privés ou publics.	Par le biais d'ententes avec des partenaires régionaux, soutenir des projets artistiques et littéraires en lien avec la communauté.	(entrepris) Voir résultats de l'année
	Poursuivre la gestion du programme Placements Culture.	(réalisé) En continuité Voir résultats de l'année
	Maintenir les critères d'évaluation quant à l'impact dans la communauté, pour tous les organismes soutenus au fonctionnement.	(réalisé) Critères maintenus
Cibles et indicateurs	**Indicateurs** · Nombre de projets artistiques en lien avec la communauté, soutenus dans le cadre des ententes régionales. · Nombre d'organismes soutenus dans le cadre du programme Placements Culture.	

Résultats de l'année

Ententes régionales

Les ententes régionales entre le Conseil et les conseils régionaux de la culture ont permis d'adapter des programmes d'aide financière destinés aux artistes, aux écrivains et aux organismes selon les besoins exprimés par les différents milieux régionaux, en fonction de contextes particuliers et en complémentarité des programmes d'aide financière existants. L'un des objectifs centraux de ces ententes est précisément de favoriser le rapprochement des artistes, écrivains et organismes avec leur communauté d'appartenance. D'ailleurs, en 2009-2010, tous les programmes issus d'ententes comptent parmi leurs objectifs celui de favoriser les partenariats avec la communauté. Il est à noter qu'au total 146 artistes ont été soutenus dans le cadre de ces ententes régionales au cours de cette période.

Placements Culture

Placements Culture est un programme mis en place en 2005 en vertu duquel le Conseil accorde à des organismes sans but lucratif des domaines de la culture et des communications admissibles au Conseil, au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), des subventions de contrepartie qui s'ajoutent aux dons et contributions que ceux-ci recueillent auprès de donateurs privés et de fondations, dans le but de constituer des fonds de dotation et des fonds de réserve. En 2009-2010, la tournée de Placements Culture s'est poursuivie auprès des leaders locaux et régionaux, permettant de mieux faire connaître le programme et d'introduire la notion de mécénat culturel.

Plus concrètement, depuis la création du programme, 252 organismes en auront bénéficié et certains de ceux-ci en sont à leur deuxième ou troisième collecte de fonds. En 2009-2010, l'aide financière accordée aux organismes dans le cadre du programme s'élevait à 12,1 M$. Soixante-cinq organismes admissibles au Conseil et 38 liés au MCCCF ou à la SODEC ont été soutenus, pour un total de 103 organismes.

La diversification des sources de financement des organismes par l'engagement de partenaires privés ou publics, représente, pour le Conseil, un bon exemple de développement durable.

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

> OBJECTIF 26 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif organisationnel

- Participer activement à l'amélioration des conditions de pratique des artistes et des écrivains québécois.
- Sensibiliser les organismes soutenus face à la pauvreté et l'exclusion.

Action	Gestes	Suivis
· Contribuer aux initiatives gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique des créateurs. · Inclure aux contrats d'objectifs des organismes majeurs soutenus par le Conseil, des mesures concernant la responsabilité envers les personnes marginalisées pour des raisons sociales, économiques ou physiques.		
Cibles et indicateurs	**Indicateurs**	
	· Nombre d'interventions du Conseil au regard de la problématique et contribution aux travaux du Comité permanent à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des écrivains, sous la responsabilité du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). · Nombre d'organismes majeurs ayant signé un contrat d'objectifs incluant ces mesures.	

Résultats de l'année

Le Conseil a contribué aux travaux de deux comités mis en place par le MCCCF, soit le Comité permanent à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des écrivains et le Comité sur la place des femmes créatrices en culture. Il a également contribué à l'élaboration des mesures liées à la transition de carrière sous la gouverne du Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHQ).

Le Conseil maintient depuis quelques années la signature de contrats d'objectifs avec six organismes majeurs des arts de la scène, convenant sur une base mutuelle d'engagements envers le milieu artistique. Ces contrats d'objectifs comportent une clause enjoignant l'organisme à identifier, rejoindre et encourager la participation des publics exclus ou marginalisés.

> OBJECTIF 28 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Objectif organisationnel
Développer une culture de la reconnaissance des ressources humaines en misant sur le développement des compétences et la participation à l'organisation du travail.

Action	Gestes	Suivis
Élaborer et mettre en œuvre des mesures en matière de reconnaissance, de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employés.	Réaliser des rencontres consultatives avec le personnel chaque année.	(réalisé)
Cibles et indicateurs	**Indicateurs** Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.	

Résultats de l'année

La direction a tenu neuf rencontres consultatives avec le personnel du Conseil sur différents sujets. (Voir Objectif 14 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, Indicateur 14.1)

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Conseil a pris connaissance de l'action 16 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Toutefois, le Conseil loue ses locaux, et c'est la Société immobilière du Québec qui assume la gestion des baux. Le Conseil ne peut donc établir, à l'heure actuelle, des indicateurs mesurant la quantité d'énergie utilisée au cours d'une année.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a approuvé, en mars 2010, l'actualisation de la Politique linguistique du Conseil qui encadre et adapte à sa mission l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue dans l'Administration. Les biens et services acquis par le Conseil font désormais l'objet d'une section distincte de la politique et un ajout renforce le fait que les documents exigés en vertu de l'attribution de subventions doivent être rédigés en français. Le Conseil a transmis la politique actualisée à l'Office québécois de la langue française (OQLF) et l'a diffusée sur son site Web.

La Direction des relations publiques a le mandat de veiller au respect et à l'application de la Charte de la langue française et de la Politique linguistique du Conseil. Elle répond aux questions des employés

concernant l'usage de la langue et les sensibilise à l'importance d'utiliser un français exemplaire dans ses communications par la publication de chroniques linguistiques dans le bulletin interne et en utilisant les outils de promotion de la Francofête. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec les conseillers en francisation de l'OQLF et, à la demande de ce dernier, il a rempli le Formulaire de collecte de données pour l'application de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

La *Loi 10 modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, sanctionnée le 12 juin 2009, a pour effet d'assujettir le Conseil des arts et des lettres du Québec à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et d'introduire dans la loi constitutive du Conseil de nouvelles règles de gouvernance.

Les principaux changements apportés à ce chapitre portent sur les points suivants :

- les fonctions de président du conseil d'administration et de président-directeur général ne peuvent être cumulées ;
- un conseil d'administration composé de 15 membres dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général :
  - 11 membres issus des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions ;
  - 2 membres issus d'autres domaines d'activités, culturels ou non ;
  - 3 membres provenant de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale ;
  - 8 membres dont le président du conseil d'administration doivent se qualifier comme administrateurs indépendants ;
  - 1 membre doit être membre de l'un des ordres professionnels de comptables ;
- l'obligation de définir et de transmettre à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine des profils de compétence et d'expérience en vue de la nomination de nouveaux membres au Conseil ;
- l'obligation de constituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines, formés majoritairement d'administrateurs indépendants (dans le cas du comité de vérification, formé uniquement d'administrateurs indépendants).

En 2009-2010, le Conseil a pris les mesures suivantes pour répondre aux obligations découlant de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* :

- participation des membres du Conseil à deux ateliers de formation offerts par l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) sur le rôle stratégique du conseil d'administration en matière de gouvernance et sur l'environnement gouvernemental ;
- mise en place du comité de gouvernance et d'éthique avec comme mandat d'examiner la formation des autres comités du conseil d'administration ;
- adoption des mandats et désignation des membres des comités du Conseil : comité de gouvernance

et d'éthique, comité de vérification et comité des ressources humaines ;
- nomination d'un administrateur indépendant, membre de l'un des ordres professionnels de comptables, à la présidence du comité de vérification ;
- adoption de profils de compétence et d'expérience en vue de la nomination de nouveaux membres au conseil d'administration.

> COMITÉ DES PROGRAMMES

Par ailleurs, le Conseil s'est doté d'un comité des programmes en remplacement du comité exécutif dont les responsabilités sont prises en charge en majeure partie par les comités découlant de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Le comité des programmes a, entre autres, la charge de formuler des avis sur les orientations artistiques, la gestion des programmes d'aide et de soutien et les travaux des commissions consultatives ainsi que d'approuver certaines subventions aux organismes en lieu et place du conseil d'administration. En 2009-2010, le comité des programmes a tenu une première réunion de travail. Il a notamment amorcé une réflexion sur le fonctionnement et la composition des jurys et comités d'évaluation.

> COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu sa première réunion de travail en 2009-2010. Parmi ses actions au cours de cet exercice, ce comité a fait appel à un expert en gouvernance d'organisations privées et publiques afin de sensibiliser la présidence du conseil d'administration et les membres du comité aux défis que représente la gouvernance d'une société d'État. Le comité a transmis également des recommandations au conseil d'administration, notamment en ce qui concerne la formation et la composition des comités du conseil d'administration, la mise en place d'un comité des programmes, et il a amorcé une réflexion sur le volet «éthique» de son mandat.

> COMITÉ DE VÉRIFICATION

En 2009-2010, le comité de vérification a tenu cinq réunions. Conformément à son mandat, le comité de vérification a traité principalement des points suivants :

- examen du rapport du vérificateur général du Québec et des états financiers au 31 mars 2009 ;
- analyse du budget 2009-2010 (scénarios budgétaires, budget initial et rapport d'étape au 30 septembre 2009) et rapport au conseil d'administration ;
- analyse des prévisions budgétaires 2010-2011 et recommandations au conseil d'administration ;
- gestion de risques : suivi du plan de continuité des technologies de l'information et de l'analyse de sécurité de l'infrastructure technologique ; mise en place de mesures de validation de l'admissibilité aux programmes d'aide du Conseil ;
- adoption et révision de la planification des travaux de vérification interne réalisés dans le cadre des services partagés du gouvernement.

> COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines a tenu sa première réunion de travail en 2009-2010. Conformément à son mandat, le comité a examiné les enjeux, les principes et les demandes des parties en vue du renouvellement des conventions collectives des employés du Conseil et a fait ses recommandations au conseil d'administration.

> LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2010, le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec comptait 14 membres en fonction sur 15 dont la présidente du conseil d'administration et le président-directeur général.

Les membres qui se qualifient comme administrateurs indépendants, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, sont Charles-Mathieu Brunelle, Marie DuPont, Luc Gallant et Dominique Payette.

Membre sortante : Johanne Dor a quitté ses fonctions d'administratrice le 18 juin 2009. Elle avait été nommée le 21 février 2001 pour un premier terme de quatre ans. Son mandat était échu depuis le 20 février 2005.

Photo : André Cornellier

Marie DuPont
Présidente du conseil d'administration

Membre et présidente du conseil d'administration nommée le 28 octobre 2009 pour un premier mandat d'une durée de cinq ans (jusqu'au 27 octobre 2014).

Diplômée de l'Université d'Ottawa et de la London Film School, Marie DuPont a occupé plusieurs postes de gestion. Pendant plus de dix ans, elle a été directrice générale de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal. Depuis 1996, elle est directrice générale du Forum économique international des Amériques et, en 2004, elle devient rédactrice en chef de la revue *Forces* et directrice de Décision Média. Elle a également œuvré dans le domaine du cinéma et de la télévision durant plusieurs années.

Photo : Jac Mat

Yvan Gauthier
Président-directeur général

Membre et président-directeur général nommé le 4 mars 2009 pour un deuxième mandat d'une durée de quatre ans à compter du 6 avril 2009 (jusqu'au 5 avril 2013).

Avant son entrée en fonction au Conseil des arts et des lettres du Québec le 19 juillet 2004, Yvan Gauthier a occupé pendant plus de 20 ans des emplois de direction dans les secteurs de la culture, des communications et du loisir. Détenteur d'un baccalauréat en animation culturelle ayant complété une scolarité de maîtrise en histoire économique à l'Université du Québec à Montréal, il était directeur général du Conseil des métiers d'art et de ses corporations affiliées depuis 1992. Il avait auparavant occupé les postes de directeur des opérations et de l'administration de la 5e Biennale internationale des villes d'hiver tenue à Montréal en janvier 1992, de directeur général adjoint et de

directeur des communications au Regroupement Loisir Québec (1985-1990), et de secrétaire général de l'Association des médias écrits communautaires du Québec (1982-1985). Yvan Gauthier a aussi été président de conseils d'administration dont ceux de la Fédération canadienne des métiers d'art (2003-2004), du Conseil québécois des ressources humaines du secteur culturel (2000-2002) et du premier Conseil de la culture de Montréal (2002-2003). Il a également été membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville et de la Délégation culturelle au Sommet de Montréal (2002) ainsi que commissaire à la Commission des biens culturels du Québec. En novembre 2006, M. Gauthier a été nommé président du Comité de direction du réseau des Organismes publics de soutien aux arts au Canada (OPSAC).

Agathe Alie

Membre nommée le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans.

Agathe Alie détient un baccalauréat en relations industrielles et relations publiques de l'Université Laval et un certificat en communication de l'Université du Québec à Hull. Elle est directrice des affaires publiques du Cirque du Soleil depuis 2002, une fonction qu'elle conjugue à celle d'adjointe au vice-président Citoyenneté depuis 2006. Auparavant, elle fut directrice de la salle de spectacles du Théâtre du Casino du Lac Leamy, ainsi que recherchiste et réalisatrice à la Société Radio-Canada. Au fil des ans, elle a été membre du Réseau canadien des Galas de la chanson, du conseil d'administration du Salon du livre de l'Outaouais et de la Commission permanente de la culture à Hull. Agathe Alie siège au conseil d'administration de l'organisme En Piste depuis 2004.

Photo : Michael Slobodian

Francine Bernier
Vice-présidente

Membre nommée le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans et vice-présidente depuis le 30 mars 2009.

Francine Bernier évolue dans les domaines de la danse et du théâtre depuis plus de 20 ans. Depuis 1992, elle est directrice générale et artistique de l'Agora de la danse, un important diffuseur montréalais de la danse contemporaine. Avant d'occuper ce poste, elle a été directrice administrative au Théâtre d'Aujourd'hui et conseillère culturelle en théâtre au Conseil des arts de Montréal.

Photo : Pierre Charbonneau

Charles-Mathieu Brunelle

Membre nommé le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans.

Directeur général des Muséums nature de Montréal depuis 2008, Charles-Mathieu Brunelle a fondé la TOHU dont il a été le vice-président exécutif de 1999 à 2008. Il a fait des études en danse contemporaine au Conservatoire Mudra de Bruxelles. Il a été directeur général et artistique de la compagnie Spindrift Dance Theatre, de Kingston, de 1980 à 1985. Par la suite, il a été notamment directeur général de la Compagnie de danse Marie Chouinard, directeur général de PRIM, codirecteur de la Cinémathèque québécoise et président-directeur général d'Océan Diffusion.

Charles-Mathieu Brunelle siège aux conseils d'administration des organismes suivants : Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, Fondation Karuna-Shechen Canada, Fondation Muséums nature, Fondation Sedna, Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal (IRBV), Société du havre de Montréal et la TOHU.

Alan Côté

Membre nommé le 24 octobre 2007 pour un premier mandat de quatre ans à compter du 29 octobre 2007.

Alan Côté a fait des études en littérature et en animation culturelle à l'Université du Québec à Montréal ainsi que des études en interprétation – option théâtre, au Cégep Lionel-Groulx avant de s'établir dans son village natal de Petite-Vallée, en Gaspésie. En 1983, il fonde le Café de la Vieille Forge. Il prend la direction artistique du Festival en chanson de Petite-Vallée en 1990 et, depuis 1998, il dirige l'ensemble des activités du Village en chanson de Petite-Vallée soit : le Théâtre de la Vieille Forge, le café-terrasse-exposition, le Camp de formation en chanson et le réputé Festival qui révèle chaque année des nouveaux créateurs dans le paysage de la chanson québécoise. Alan Côté a siégé au Conseil de la culture de la Gaspésie pendant plusieurs années et a occupé le poste de vice-président du Réseau organisateur de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ).

Photo : Jean-Guy Thibodeau

Luc Courchesne

Membre nommé le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans.

Artiste en arts médiatiques formé en design de communication au Nova Scotia College of Art and Design et en arts visuels au Massachusetts Institute of Technology (MIT), Luc Courchesne est professeur-chercheur à l'École de design industriel de l'Université de Montréal. Il est également président d'Idéaction depuis 1979. De 1975 à 1982, il a été à l'emploi de GSM Design Production.

Luc Courchesne siège au conseil d'administration de la S.A.T. Société des arts technologiques.

Photo : Isabelle Clément

Marie-Thérèse Fortin

Membre nommée le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans.

Marie-Thérèse Fortin est directrice artistique du Théâtre d'Aujourd'hui depuis 2004, une fonction qu'elle avait auparavant assumée pendant six ans au Théâtre du Trident. Formée en interprétation au Conservatoire d'art dramatique de Québec, elle a incarné des personnages marquants tant sur la scène qu'à la télévision et au cinéma.

Marie-Thérèse Fortin siège aux conseils d'administration du Théâtre d'Aujourd'hui et du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Luc Gallant

Membre nommé le 17 mars 2010 pour un premier mandat de quatre ans.

Luc Gallant est comptable agréé. Il est associé délégué au cabinet KPMG. Auparavant, il a été directeur et associé chez Raymond Chabot Grant Thornton.

Mona Hakim

Membre nommée le 14 janvier 2009 pour un premier mandat de quatre ans.

Détentrice d'une maîtrise en études des arts de l'Université du Québec à Montréal, Mona Hakim est commissaire d'expositions, critique d'art et enseignante en histoire de l'art au Cégep André-Laurendeau à Montréal. Ses écrits paraissent dans des catalogues et opuscules d'expositions, monographies d'artistes et revues spécialisées. À titre de commissaire, elle a réalisé plusieurs expositions de collectifs et de solos d'artistes, ici et à l'étranger. Elle a également participé à des colloques en tant que conférencière et modératrice, a siégé à de nombreux jurys de sélection et a déjà été membre de conseils d'administration dont le centre Est-Nord-Est à Saint-Jean-Port-Joli et la revue en photographie *Ciel variable*.

David Homel

Membre nommé le 21 février 2001 pour un premier mandat de quatre ans (échu depuis le 20 février 2005).

Né à Chicago d'une famille russe hébraïque, le romancier David Homel a poursuivi des études en littérature aux États-Unis, en France et au Canada. Il a exercé divers métiers avant d'entamer sa vie d'écrivain à Montréal, où il vit depuis 1980. Il est l'auteur de cinq romans traduits en plusieurs langues : *Electrical Storms* (Orages électriques, 1988), *The Invisible Empire* (L'invisible puissance, 1990), *Rat Palms* (Il pleut des rats, 1992), *Sonya & Jack* (Un singe à Moscou, 1995), *Get On Top* (L'évangile selon Sabbitha, 1999). Il a également écrit plusieurs livres pour la jeunesse et des essais sur la traduction, le feu et les pompiers, la musique gospel et le voyage. David Homel a reçu deux Prix du Gouverneur général pour la traduction de romans de Dany Laferrière (1995) et de Martine Desjardins (2001).

David Homel siège au conseil d'administration de la Fédération des écrivaines et écrivains du Québec (Québec Writers' Federation).

Photo : Jean-Guy Thibodeau

Stéphane Laforest

Membre nommé le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans.

Clarinettiste de formation, Stéphane Laforest occupe depuis 1994 les postes de directeur artistique, de directeur général et de chef d'orchestre à l'Orchestre la Sinfonia de Lanaudière. En 1998, s'ajoutent à ses fonctions celles de directeur artistique et de chef d'orchestre au sein de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke. En 2005, il accepte également d'être le chef d'orchestre et le directeur artistique de l'Orchestre symphonique du Nouveau-Brunswick. Il est Premier chef assistant de l'Orchestre Symphonique de Montréal.

Stéphane Laforest siège aux conseils d'administration de l'Orchestre La Sinfonia de Lanaudière et Les Concerts symphoniques de Sherbrooke.

Louise Lemieux-Bérubé

Membre nommée le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans.

Artiste professionnelle depuis près de 30 ans et détentrice d'un baccalauréat en histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal, Louise Lemieux-Bérubé est une pionnière reconnue pour son utilisation novatrice des techniques Jacquard pour le tissage. Elle poursuit une carrière internationale qui l'a amenée aux quatre coins du monde. Elle est directrice générale du Centre des textiles contemporains de Montréal depuis 1989. Pendant une douzaine d'années, soit de 1983 à 1995, elle a agi à titre de conseillère municipale de Ville LaSalle. Elle a été présidente du Conseil des métiers d'art du Québec (de 1990 à 2000) et membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) de sa fondation jusqu'à 2009.

Louise Lemieux-Bérubé siège aux conseils d'administration du Centre des textiles contemporains de Montréal et du Centre Culturel Henri-Lemieux.

Photo : Pierre Charbonneau

Dominique Payette

Membre nommée le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans.

Détentrice d'un doctorat en sociologie et d'une maîtrise en communication de l'Université du Québec à Montréal, Dominique Payette a été journaliste et animatrice à la Société Radio-Canada de 1980 à 1988 et de 1992 à 2006. Elle a aussi été animatrice à Télé-Québec de 1988 à 1991. De 1989 à 2006, elle a été chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal, à l'Université de Montréal et à l'École nationale d'administration publique. Depuis 2006, elle est professeure au département d'information et de communication de l'Université Laval.

Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2009-2010

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité des programmes	Comité exécutif [1]	Comité d'éthique [1]
Nombre de séances	**6**	**1**	**5**	**1**	**1**	**4**	**2**
Agathe Alie	5/6		5/5				
Francine Bernier	5/6	1/1	5/5			4/4	
Charles-Mathieu Brunelle	4/6			1/1			
Alan Côté	5/6	1/1			1/1		
Luc Courchesne	4/6			1/1			
Johanne Dor [2]	1/2					1/1	
Marie DuPont [3]	3/3	1/1					
Marie-Thérèse Fortin	6/6			1/1	1/1	3/4	
Luc Gallant***	1/1						
Yvan Gauthier	6/6	1/1	4/5	1/1	1/1	4/4	2/2
Mona Hakim	6/6				1/1		
David Homel	4/6						
Stéphane Laforest	5/6				1/1	3/4	
Louise Lemieux-Bérubé	5/6	1/1	5/5				
Dominique Payette	6/6						2/2

[1] Dans le cadre des modifications découlant de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité exécutif a été remplacé par le comité des programmes et le comité d'éthique a été intégré au comité de gouvernance et d'éthique.
[2] Membre sortant
[3] Membre nommé en cours d'année

> RÉMUNÉRATION

Les membres du conseil d'administration, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés sauf dans les cas prévus au décret 1082-93 du 11 août 1993. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi du président-directeur général sont établis par décret par le Conseil des ministres.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés du Conseil des arts et des lettres du Québec

	Rémunération totale [1]
Président-directeur général Yvan Gauthier	157 047 $
Directrice de l'administration et des technologies de l'information Ginette Richard	124 831 $
Directrice de la planification, de la coordination et de l'évaluation des programmes Hélène Bernier	113 234 $
Directeur de la musique, de la danse et de l'action territoriale Stephan LaRoche	110 442 $
Directeur des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature Carl Johnson	101 285 $

[1] La rémunération totale présentée est celle de l'année 2008-2009 ; elle comprend le salaire annuel de base, le boni reçu en 2009-2010 à la suite de l'évaluation du rendement de l'exercice 2008-2009, s'il y a lieu, ainsi que les primes d'assurance collective payées par le Conseil.

> RÉMUNÉRATION GLOBALE DES DIRIGEANTS

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés du Conseil prend en considération le salaire annuel de base, le boni annuel et les primes d'assurance collective assumées par l'employeur. Le salaire annuel de base du président-directeur général est établi selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. Les échelles des titulaires d'un emploi supérieur sont adoptées par le gouvernement par décrets.

Le programme de boni annuel

Au début de l'exercice, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine détermine les objectifs annuels du président-directeur général. Au terme de l'exercice, la ministre procède à l'évaluation du rendement du président-directeur général en respectant les critères d'évaluation du rendement des titulaires d'un emploi supérieur. Le montant du boni accordé correspond à une cote d'évaluation globale en se référant aux politiques et directives gouvernementales pertinentes en vigueur et plus particulièrement au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

Les bonis au rendement versés aux autres dirigeants du Conseil reflètent le dégagement d'une masse salariale de 2,5 % de la somme des traitements. Le nombre de dirigeants susceptibles de recevoir un boni au rendement ne peut excéder un maximum de 50 % du nombre total d'employés cadre. Le président-directeur général octroie les bonis selon les résultats des attentes et de l'évaluation du rendement du personnel concerné.

Les montants des bonis annuels au rendement inclus dans la rémunération totale représentent les sommes reçues au cours de l'exercice financier 2009-2010 à la suite de l'évaluation du rendement de l'exercice 2008-2009.

Assurance collective

Le président-directeur général ainsi que les dirigeants du Conseil bénéficient de l'assurance collective SSQ Vie. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont déterminés par l'assureur annuellement et reflètent des taux de primes à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur reflètent un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale et un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée et complémentaire d'assurance salaire de longue durée.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Conseil a répondu aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1) et respecté l'échéance à laquelle il devait rendre accessibles sur son site Web tous les documents et renseignements prescrits par le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, soit le 29 novembre 2009. Outre la diffusion de renseignements visant à accroître la transparence de son fonctionnement et de ses activités pour les citoyens, le Conseil a mis en place le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Afin de garantir, entre autres, la sécurité des bases de données comportant notamment des renseignements personnels, le Conseil a effectué une analyse de sécurité de l'infrastructure technologique. D'autres mesures ont été prises en particulier dans la gestion du système de paie de façon à assurer la protection des renseignements personnels des employés. Le personnel a été sensibilisé à la question de la sécurité de l'information.

Les demandes de données à des fins de statistiques que le Conseil reçoit régulièrement sont traitées de manière à protéger les renseignements personnels et les informations confidentielles qu'elles peuvent contenir. En 2009-2010, aucun vol de renseignements personnels n'a été constaté.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL *LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE*

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et les organismes qui relèvent de son autorité, tel le Conseil des arts et des lettres du Québec, participent au plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*.

Le Conseil est plus précisément concerné par la mesure 1.3 – « Assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications et sensibiliser l'industrie des communications quant à son impact possible sur les préjugés et le racisme ». Les moyens d'action ciblés 1.3B et 1.3C font l'objet d'un suivi annuel de la part du Conseil.

> MOYEN D'ACTION 1.3B

« Inscrire dans les plans stratégiques des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations formulées par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, des mesures précises permettant l'atteinte des objectifs suivants :

- accompagner les artistes et orienter les organismes artistiques issus des communautés culturelles vers les circuits professionnels qui leur permettront un meilleur accès au soutien disponible ;
- mieux rejoindre les publics provenant de communautés culturelles et faciliter leur participation à la vie culturelle québécoise. »

Le Conseil travaille à établir de nouveaux partenariats avec des organismes et des regroupements d'artistes autochtones et des communautés culturelles.

Il a poursuivi la mise en œuvre du programme de bourses *Vivacité Montréal* pour les artistes et les écrivains de moins de 35 ans issus de l'immigration ou faisant partie des minorités visibles et vivant à Montréal, et ce, en partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Conférence régionale des élus de Montréal, la Fondation du Grand Montréal et le Conseil des Arts du Canada. Le programme *Vivacité Montréal* a démontré une fois de plus sa popularité. En 2009-2010, l'inscription a augmenté de 50 % par rapport à l'année précédente. Sur 81 demandes de bourses présentées par des artistes et des écrivains, incluant les collectifs, 28 bourses ont été accordées pour un montant total de 160 000 $ dont 50 000 $ représentant la part du Conseil.

La clientèle admissible au programme *Vivacité Montréal* a de plus accès à tous les volets du programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels.

Dans le cadre de son Plan stratégique 2009-2012, le Conseil des arts et des lettres du Québec s'est notamment donné pour objectif de : « Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones » avec pour cible la réalisation de deux mesures d'ici 2012.

La première mesure touche la réalisation de l'entente avec l'Administration régionale Kativik et l'Institut culturel Avataq, entente qui offre également un programme de résidence de création artistique en réciprocité entre le Nunavik et Montréal. Les premières résidences croisées ont été réalisées en 2009-2010. Le Conseil s'est engagé à verser 50 000 $ par année sur trois ans dans le cadre de cette entente. La deuxième mesure est en cours et concerne l'élaboration d'un programme de bourses spécifiquement réservé aux artistes et aux écrivains autochtones et inuits. Le Conseil s'est également donné pour objectif d'accorder une attention particulière à la sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement de ses mesures, de manière à mieux rejoindre les membres des communautés culturelles, des autochtones et des inuits.

Par ailleurs, le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de ses accords de coopération avec l'Institut culturel éducatif montagnais (ICEM), l'Institut culturel Avataq (pour le soutien aux autochtones) et Culture Montréal (pour un mandat axé sur la diversité culturelle), ce qui rejoint l'objectif d'orienter les artistes et

les organismes artistiques des communautés culturelles vers les circuits professionnels qui leur permettront un meilleur accès au soutien disponible. Ces accords impliquent respectivement une participation annuelle du Conseil de l'ordre de 10 000 $.

> MOYEN D'ACTION 1.3C

« Accroître la représentation des Québécois des communautés culturelles aux paliers décisionnels, dans les jurys et les comités consultatifs en matière de culture et de communication :

- en sollicitant des candidatures provenant des communautés culturelles au moment des consultations effectuées dans le cadre du processus de nomination à des postes décisionnels ;
- en exigeant des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations qui leur sont transmises, de susciter des candidatures provenant des communautés culturelles lors de la formation de jurys ou de commissions consultatives. »

Le Conseil est particulièrement concerné lorsqu'il est question de former des comités consultatifs et des jurys, et il favorise une plus grande représentativité des communautés culturelles. Tous les boursiers, comme, par exemple, ceux du programme *Vivacité Montréal*, sont invités à faire partie de la banque de personnes-ressources du Conseil. Plusieurs principes encadrent la formation des membres de comités et jurys, dont la représentation des communautés culturelles.

En outre, pour chacune de ses commissions consultatives, le Conseil s'est donné comme règle interne de réserver au moins un siège à un membre issu d'une communauté culturelle.

Enfin, le Conseil poursuit sa veille statistique sur l'évolution du nombre de boursiers et le profil de la banque de personnes-ressources dont les membres déclarent appartenir à un groupe ethnoculturel. Ceux-ci ne sont toutefois pas tenus de répondre à la question de l'appartenance à un groupe ethnoculturel. Cette banque de personnes-ressources (3 653 personnes) de laquelle sont issus les membres de comités et jurys, comptait, en 2009-2010, 557 personnes (15 %) déclarant appartenir à un groupe ethnoculturel anglais (315), autochtone (11) ou autre (231). Parmi les 308 personnes qui ont été membres de comités ou de jurys en 2009-2010, 40 personnes (13 %) ont déclaré appartenir à un groupe ethnoculturel anglais (19), autochtone (2) ou autre (19). Il y a eu une augmentation de 3 % de la participation des communautés culturelles aux comités et aux jurys du Conseil, par rapport à l'année précédente.

LES ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,

Yvan Gauthier
Québec, le 14 mai 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Diane Bergeron CA auditeur

Diane Bergeron, CA auditeur
Québec, le 14 mai 2010

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010 $	2009 $
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	89 423 700	84 709 320
Administration	7 684 298	6 217 005
	97 107 998	90 926 325
Intérêts	153 989	1 187 577
	97 261 987	92 113 902
CHARGES		
Aide financière octroyée		
Théâtre	24 996 664	23 704 128
Arts du cirque	1 170 302	1 273 760
Musique	24 759 409	24 241 409
Arts visuels et arts médiatiques	15 930 755	15 424 348
Danse	12 540 758	11 076 758
Littérature	3 947 229	3 930 234
Arts multidisciplinaires	1 604 428	1 236 075
Autres activités	1 583 747	1 392 776
Autres clientèles (MCCCF et SODEC)*	5 727 430	5 638 500
	92 260 722	87 917 988
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(2 780 530)	(2 895 965)
	89 480 192	85 022 023
Frais d'administration (note 3)	7 684 407	7 203 204
	97 164 599	92 225 227
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	97 388	(111 325)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	194 836	306 161
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	292 224	194 836

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

BILAN
AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 806 337	1 579 369
Placements temporaires, taux variant de 0,32 % à 0,43 % jusqu'en août 2010	18 955 841	19 500 000
Créances à recevoir	15 221	24 145
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 158 800	2 306 820
Frais payés d'avance	36 999	64 482
	23 973 198	23 474 816
Immobilisations corporelles (note 4)	170 761	182 955
	24 143 959	23 657 771
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	296 861	391 754
Aide financière à verser	21 579 173	19 007 395
Subventions du gouvernement du Québec reportées	766 099	2 945 479
Provision pour congés de vacances (note 6)	560 804	553 934
	23 202 937	22 898 562
Provision pour congés de maladie (note 6)	648 798	564 373
	23 851 735	23 462 935
EXCÉDENT CUMULÉ	292 224	194 836
	24 143 959	23 657 771

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 9)
ENGAGEMENTS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration

Mme Marie DuPont

M. Luc Gallant

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds :		
Subvention du gouvernement du Québec	95 076 638	91 950 600
Intérêts reçus	152 797	1 205 367
Sortie de fonds :		
Aide financière octroyée	(86 908 414)	(82 803 988)
Fournisseurs et membres du personnel	(7 547 503)	(6 989 909)
Rentrées de fonds nettes pour les activités d'exploitation	773 518	3 362 070
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(90 709)	(96 819)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	682 809	3 265 251
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - AU DÉBUT	21 079 369	17 814 118
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - À LA FIN (note 7)	21 762 178	21 079 369

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2010

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (le Conseil) est une corporation qui a été instituée par la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, le Conseil n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants : «Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent — Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres», «Conférence régionale des élus de Lanaudière — Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres», «Conférence régionale des élus de Lanaudière — Fonds relève lanaudois pour les arts et les lettres 2008-2011», «Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale — Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale», «Conférence régionale des élus de l'Estrie — Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie», «Conférence régionale des élus de Montréal — Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres», «Conférence régionale des élus des Laurentides — Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres», «Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue — Fonds des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscamingue», «Conférence régionale des élus de l'Outaouais — Fonds Outaouais», «Conférence régionale des élus de la Mauricie — Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2007-2010» et «Conférence régionale des élus de Montréal — Fonds ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conseil utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier

La préparation des états financiers du Conseil par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis. L'information financière relative à ces derniers est présentée à la note 9.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires
Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de marché).

Régimes de retraite
La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Matériel informatique	3 ans
Développement informatique et logiciels	3 ans
Mobilier	5 ans
Équipement audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Dépréciation d'immobilisations
Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Provision pour congés de maladie
Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Aide financière octroyée
L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Les annulations d'aide financière octroyée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Constatation des subventions du gouvernement du Québec

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice.

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Conseil a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droits à ces subventions.

Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2010	2009
	$	$
Traitements et avantages sociaux	5 730 345	5 418 908
Services professionnels, administratifs et autres	498 215	397 454
Transport et communications	631 451	570 471
Loyers	595 714	582 199
Fournitures et approvisionnements	113 608	118 233
Entretien et réparations	12 171	13 869
Amortissement des immobilisations corporelles	102 903	102 070
	7 684 407	7 203 204

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	$	$	$	$
Mobilier	68 172	52 228	15 944	23 476
Équipement audiovisuel	47 702	38 338	9 364	17 228
Matériel informatique	372 569	293 180	79 389	67 597
Améliorations locatives	389 317	389 317	-	9 528
Développement informatique et logiciels	489 895	423 831	66 064	65 126
	1 367 655	1 196 894	170 761	182 955

5. EMPRUNT BANCAIRE

En vertu d'un décret d'emprunt, le Conseil est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 000 000 $, et ce, jusqu'au 30 novembre 2012, auprès d'institutions financières ou du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Au 31 mars 2010, aucun emprunt bancaire n'a été contracté.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2010, les taux de cotisation du Conseil pour le RREGOP, le RRPE et le RRAS sont respectivement de 8,19 %, 10,54 % et 10,54 % de la masse salariale cotisable.

Les cotisations du Conseil imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 303 928 $ (2009 : 284 246 $). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie au 31 mars 2010 a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2010	2009
Taux d'indexation	0,6 % à 1,1 %	0,6 % à 1,1 %
Taux d'actualisation	2,94 % à 4,55 %	2,87 % à 4,9 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	4 à 10 ans	5 à 11 ans

	2010		2009	
	Congés de maladie $	Vacances $	Congés de maladie $	Vacances $
Solde au début	564 373	553 934	490 149	493 335
Charge de l'exercice	194 101	365 325	111 273	356 748
Prestations versées au cours de l'exercice	(109 676)	(358 455)	(37 049)	(296 149)
Solde à la fin	648 798	560 804	564 373	553 934

7. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2010	2009
	$	$
Encaisse	2 806 337	1 579 369
Placements temporaires	18 955 841	19 500 000
	21 762 178	21 079 369

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le Conseil. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du Conseil et comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 9 389 911 $ (2009 : 4 432 275 $).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommis — Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent — Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur.

L'entente signée en décembre 2002 entre le Conseil, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés, en 2004, à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, a pris fin le 31 mars 2005. Cette entente a été renouvelée en 2006-2007.

En vertu de cette entente, la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent s'était engagée à verser à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent une somme de 90 000 $ sur trois ans pour les années 2006-2007 à 2008-2009. La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'était engagée pour sa part à verser au Conseil les sommes reçues de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent de même qu'une somme de 60 000 $, à raison de 20 000 $ par année. Ainsi, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent a versé au Conseil un montant de 50 000 $ pour chacune de ces années et a aussi versé,

en vertu de l'addenda 3, un montant de 50 000 $ pour 2009-2010 pour la mise en œuvre du volet *Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève*. L'échéancier de versement a toutefois été modifié puisqu'un montant de 20 000 $, dont le versement était prévu pour 2009-2010, a été versé à l'avance en 2008-2009.

En vertu de l'addenda 1 à l'entente, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'était engagée à verser un montant de 165 000 $ sur quatre ans dont 7 500 $ en 2006-2007 et 157 500 $ pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, à raison de 52 500 $ par année pour la mise en œuvre du volet *Soutien à la consolidation d'organismes professionnels*. L'échéancier de versement a toutefois été modifié puisque le montant de 7 500 $ de 2006-2007 n'a pas transité par le Fonds puisqu'il a été payé directement par la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent conviendront, au cours de 2010-2011, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2010.

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIF		
Encaisse	2 340	65 984
Intérêts courus	4	11
Apports à recevoir	82 500	-
	84 844	65 995
PASSIF		
Aide financière à verser	82 500	43 750
Solde du Fonds	2 344	22 245
	84 844	65 995

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
Solde du Fonds au début	22 245	2 013
Augmentation		
Apports	82 500	175 000
Intérêts	99	232
	104 844	177 245
Diminution		
Aide financière octroyée	102 500	155 000
Solde du Fonds à la fin	2 344	22 245

Fonds en fidéicommis — Conférence régionale des élus de Lanaudière — Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur.

L'entente signée en mars 2003 entre le Conseil et le Conseil régional de développement de Lanaudière, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés, en 2004, à la Conférence régionale des élus de Lanaudière, a pris fin le 31 mars 2005. Cette entente n'a pas été reconduite en 2006-2007 et 2007-2008. Au cours de l'exercice 2008-2009, les partenaires ont signé une nouvelle entente et créé un nouveau fonds en fidéicommis.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de Lanaudière conviendront, au cours de 2010-2011, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2010.

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIF		
Encaisse	186	186
Intérêts courus	1	-
	187	186
PASSIF ET SOLDE DU FONDS	187	186
	187	186

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
Solde du Fonds au début	186	182
Augmentation		
Intérêts	1	4
Solde du Fonds à la fin	187	186

Fonds en fidéicommis — Conférence régionale des élus de Lanaudière — Fonds relève lanaudois pour les arts et les lettres 2008-2011

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels de la jeune relève selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en mars 2009 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus de Lanaudière et le Forum jeunesse Lanaudière.

En vertu de cette entente, chacun des partenaires, soit la Conférence régionale des élus de Lanaudière et le Forum jeunesse Lanaudière, s'est engagé à verser au Conseil une somme de 75 000 $ sur trois ans, à raison de 25 000 $ par année, pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011. L'échéancier de versement a toutefois été modifié puisqu'en 2009-2010, chacun des partenaires a versé un montant de 24 231 $.

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIF		
Encaisse	16 935	-
Intérêts courus	2	-
Apports à recevoir	-	50 000
	16 937	50 000
PASSIF		
Aide financière à verser	16 903	47 250
Solde du Fonds	34	2 750
	16 937	50 000

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
Solde du Fonds au début	2 750	-
Augmentation		
Apports	48 462	50 000
Intérêts	34	-
	51 246	50 000
Diminution		
Aide financière octroyée	51 212	47 250
Solde du Fonds à la fin	34	2 750

Fonds en fidéicommis — Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale — Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève de la Capitale-Nationale selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en avril 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, ainsi qu'une de ses constituantes, le Forum jeunesse de la région de Québec.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale s'était engagée à verser au Conseil une somme de 160 000 $ sur trois ans, dont 60 000 $ proviennent du Forum jeunesse de la région de Québec, à raison de 53 000 $ pour l'année 2006-2007, 53 000 $ pour l'année 2007-2008 et 54 000 $ pour l'année 2008-2009.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale conviendront, au cours de 2010-2011, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2010.

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIF		
Encaisse	734	5 911
Intérêts courus	-	3
	734	5 914
PASSIF		
Aide financière à verser	-	5 192
Solde du Fonds	734	722
	734	5 914

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
Solde du Fonds au début	722	247
Augmentation		
Apports	-	54 000
Intérêts	12	153
	734	54 400
Diminution		
Aide financière octroyée	-	53 678
Solde du Fonds à la fin	734	722

Fonds en fidéicommis — Conférence régionale des élus de l'Estrie — Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de l'Estrie selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en septembre 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de l'Estrie ainsi qu'avec le Conseil de la culture de l'Estrie.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de l'Estrie s'était engagée à verser au Conseil de la culture de l'Estrie une somme de 120 000 $ sur trois ans, à raison de 40 000 $ par année, pour les années 2006-2007 à 2008-2009. Ce montant de 40 000 $ a également été versé pour 2009-2010 à la suite de la signature d'une entente administrative. Le Conseil de la culture de l'Estrie s'était engagé pour sa part à verser au Conseil les sommes reçues de la Conférence régionale des élus de l'Estrie de même qu'une somme de 30 000 $, à raison de 10 000 $ par année, pour les années 2006-2007 à 2008-2009.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de l'Estrie conviendront, au cours de 2010-2011, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2010.

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIF		
Encaisse	361	349
Intérêts courus	-	1
Apports à recevoir	40 000	-
	40 361	350
PASSIF		
Aide financière à verser	40 000	-
Solde du Fonds	361	350
	40 361	350

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
Solde du Fonds au début	350	342
Augmentation		
Apports	40 000	50 000
Intérêts	16	8
	40 366	50 350
Diminution		
Aide financière octroyée	40 000	50 000
Autres frais d'opération	5	-
Solde du Fonds à la fin	361	350

Fonds en fidéicommis — Conférence régionale des élus de Montréal — Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux jeunes artistes et écrivains professionnels immigrants ou des minorités visibles selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en novembre 2007 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de Montréal, le Conseil des Arts du Canada, la Fondation du Grand Montréal, le Conseil des arts de Montréal, le Forum jeunesse de l'île de Montréal, la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, le Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie Canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information et la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

En vertu de cette entente, le Conseil des Arts du Canada, la Conférence régionale des élus de Montréal, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Fondation du Grand Montréal et le Conseil se sont engagés à verser respectivement 50 000 $, 40 000 $, 10 000 $, 10 000 $ et 50 000 $ par année au Fonds, pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, pour un montant total de 160 000 $ par année et de 480 000 $ au terme de l'entente.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de Montréal conviendront, au cours de 2010-2011, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2010.

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIF		
Encaisse	50 859	788
Intérêts courus	13	1
Apports à recevoir	110 000	170 000
	160 872	170 789
PASSIF		
Aide financière à verser	160 000	160 000
Avance à rembourser au Conseil des arts et des lettres du Québec	-	10 000
Solde du Fonds	872	789
	160 872	170 789

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
Solde du Fonds au début	789	5
Augmentation		
Apports	160 000	160 000
Intérêts	83	784
	160 872	160 789
Diminution		
Aide financière octroyée	160 000	160 000
Solde du Fonds à la fin	872	789

Fonds en fidéicommis — Conférence régionale des élus des Laurentides — Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains des Laurentides.

Une entente a été signée en décembre 2007 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus des Laurentides, le Forum jeunesse des Laurentides et le Conseil de la culture des Laurentides.

En vertu de cette entente, le Forum jeunesse des Laurentides s'était engagé à verser à la Conférence régionale des élus des Laurentides une somme de 150 000 $ sur deux ans, soit 75 000 $ en 2007-2008 et en 2008-2009. Le Conseil de la culture des Laurentides s'est engagé pour sa part à verser 30 000 $ à la Conférence régionale des élus des Laurentides, à raison de 10 000 $ par année pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. La Conférence régionale des élus des Laurentides s'est engagée à verser au Conseil les sommes reçues du Forum jeunesse des Laurentides et du Conseil de la culture des Laurentides, de même qu'une somme de 60 000 $ sur trois ans, à raison de 20 000 $ par année, pour les années 2007-2008 à 2009-2010.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus des Laurentides conviendront, au cours de 2010-2011, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2010.

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIF		
Encaisse	77 290	26 532
Intérêts courus	20	14
Apports à recevoir	–	105 000
	77 310	131 546
PASSIF		
Aide financière à verser	76 077	84 399
Solde du Fonds	1 233	47 147
	77 310	131 546

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
Solde du Fonds au début	47 147	25 666
Augmentation		
Apports	30 000	105 000
Intérêts	163	880
	77 310	131 546
Diminution		
Aide financière octroyée	76 077	84 399
Solde du Fonds à la fin	1 233	47 147

Fonds en fidéicommis — Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue — Fonds des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscamingue

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains, de même qu'aux organismes artistiques professionnels de l'Abitibi-Témiscamingue, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en janvier 2008 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue s'était engagée à verser au Conseil une somme de 225 000 $ sur trois ans, dont 150 000 $ pour le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels et 75 000 $ pour le soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels, à raison de 75 000 $ par année, pour les années 2007-2008 à 2009-2010.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue conviendront, au cours de 2010-2011, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2010.

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIF		
Encaisse	13 321	741
Intérêts courus	13	-
	13 334	741
PASSIF		
Aide financière à verser	12 500	-
Solde du Fonds	834	741
	13 334	741

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
Solde du Fonds au début	741	136
Augmentation		
Apports	75 000	75 000
Intérêts	93	605
	75 834	75 741
Diminution		
Aide financière octroyée	75 000	75 000
Solde du Fonds à la fin	834	741

Fonds en fidéicommis — Conférence régionale des élus de l'Outaouais — Fonds Outaouais

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève, de même qu'aux organismes artistiques professionnels de l'Outaouais, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en mars 2008 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et la Table jeunesse de l'Outaouais.

En vertu de cette entente, la Table jeunesse de l'Outaouais s'était engagée à verser à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais une somme de 30 000 $ sur deux ans, soit 15 000 $ en 2008-2009 et en 2009-2010. La Conférence régionale des élus de l'Outaouais s'est engagée à verser au Conseil les sommes reçues de la Table jeunesse de l'Outaouais, de même qu'une somme de 150 000 $ sur deux ans, à raison de 75 000 $ par année, pour les années 2008-2009 et 2009-2010. La Ville de Gatineau s'est engagée, pour sa part, à verser au Conseil une somme de 60 000 $ sur deux ans, à raison de 30 000 $ par année, pour les années 2008-2009 et 2009-2010. L'échéancier de versement a toutefois été modifié puisqu'en 2008-2009 le versement n'a été que de 119 124 $.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais conviendront, au cours de 2010-2011, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2010.

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIF		
Encaisse	517	438
Intérêts courus	-	11
	517	449
PASSIF		
Aide financière à verser	-	-
Solde du Fonds	517	449
	517	449

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
Solde du Fonds au début	449	-
Augmentation		
Apports	120 000	119 124
Intérêts	68	69
	120 517	119 193
Diminution		
Aide financière octroyée	120 000	118 744
Solde du Fonds à la fin	517	449

Fonds en fidéicommis — Conférence régionale des élus de la Mauricie — Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2007-2010

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels, de même qu'aux organismes favorisant l'émergence de la relève artistique professionnelle de la Mauricie, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en décembre 2007 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus de la Mauricie et le Forum jeunesse Mauricie.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de la Mauricie s'était engagée à verser au Conseil une somme de 150 000 $ sur trois ans, à raison de 50 000 $ par année pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. De plus, le Forum jeunesse Mauricie s'est engagé à verser au Conseil une somme de 120 000 $ sur trois ans, à raison de 40 000 $ par année pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Mauricie conviendront, au cours de 2010-2011, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2010.

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIF		
Encaisse	15 654	30 954
Intérêts courus	14	36
	15 668	30 990
PASSIF		
Aide financière à verser	14 998	14 400
Solde du Fonds	670	16 590
	15 668	30 990

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
Solde du Fonds au début	16 590	-
Augmentation		
Apports	90 000	180 000
Intérêts	80	590
	106 670	180 590
Diminution		
Aide financière octroyée	106 000	164 000
Solde du Fonds à la fin	670	16 590

Fonds en fidéicommis — Conférence régionale des élus de Montréal — Fonds ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels de la relève, de même qu'aux organismes professionnels favorisant l'émergence de la relève artistique de la région de Montréal, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en janvier 2008 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de Montréal.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de Montréal s'était engagée à verser au Conseil une somme de 75 000 $ sur deux ans, à raison de 37 500 $ par année pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de Montréal conviendront, au cours de 2010-2011, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2010.

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
ACTIF		
Encaisse	24 048	19 005
Intérêts courus	8	19
	24 056	19 024
PASSIF		
Aide financière à verser	23 994	19 003
Solde du Fonds	62	21
	24 056	19 024

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
Solde du Fonds au début	21	-
Augmentation		
Apports	37 500	37 500
Intérêts	41	21
	37 562	37 521
Diminution		
Aide financière octroyée	37 500	37 500
Solde du Fonds à la fin	62	21

10. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2010, les engagements relatifs au soutien financier des organismes artistiques ayant signé un contrat d'objectifs avec le Conseil s'établissent à 5 650 000 $. Les versements exigibles au cours de l'exercice 2010-2011 s'établissent à 5 650 000 $.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

ANNEXE 1
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Note : En raison de l'arrondissement décimal, les pourcentages totaux de certains tableaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties.

TABLEAU 30 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la catégorie de bourses en 2009-2010

Type de soutien	Catégorie Développement*	Catégorie Mi-carrière	Catégorie Relève	Total	Bourse moyenne
	$	$	$	$	$
Commandes d'œuvres	276 293	-	-	276 293	7 894
Déplacement	708 405	101 980	14 190	824 575	1 499
Perfectionnement	176 746	7 416	74 668	258 830	4 978
Promotion	69 500	-	-	69 500	17 375
Recherche et création	5 904 013	684 924	608 032	7 196 969	14 084
Spectacles littéraires ou de contes	36 084	56 000	-	92 084	10 232
Studios et ateliers-résidences	384 000	-	-	384 000	9 366
Bourses de carrière	220 000	-	-	220 000	36 667
Prix du Conseil	104 500	-	-	104 500	5 225
Ententes régionales	541 417	-	-	541 417	3 708
Jeux de la Francophonie	40 500	-	-	40 500	2 700
Total	**8 461 458**	**850 320**	**696 890**	**10 008 668**	**7 205**

* Aux fins de statistiques, cette catégorie intègre les bourses de carrière, le soutien dans le cadre des ententes régionales, les Prix du Conseil et l'aide ponctuelle aux Concours culturels des Jeux de la Francophonie.

TABLEAU 31 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux organismes selon la région administrative en 2009-2010 (excluant Placements Culture)

Région administrative	Artistes		Organismes		Total	
	$	%	$	%	$	%
Bas-Saint-Laurent	139 350	1,4	1 047 408	1,5	1 186 758	1,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	160 950	1,6	1 352 708	1,9	1 513 658	1,9
Capitale-Nationale	764 143	7,6	12 091 841	17,4	12 855 984	16,1
Mauricie	121 063	1,2	984 582	1,4	1 105 645	1,4
Estrie	223 709	2,2	1 118 619	1,6	1 342 328	1,7
Montréal	6 729 153	67,2	48 193 804	69,2	54 922 957	68,9
Outaouais	117 761	1,2	381 299	0,5	499 060	0,6
Abitibi-Témiscamingue	72 946	0,7	429 943	0,6	502 889	0,6
Côte-Nord	65 836	0,7	175 678	0,3	241 514	0,3
Nord-du-Québec	16 000	0,2	60 000	0,1	76 000	0,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	136 038	1,4	385 678	0,6	521 716	0,7
Chaudière-Appalaches	78 684	0,8	262 333	0,4	341 017	0,4
Laval	135 875	1,4	423 614	0,6	559 489	0,7
Lanaudière	235 388	2,4	624 347	0,9	859 735	1,1
Laurentides	229 856	2,3	378 015	0,5	607 871	0,8
Montérégie	672 916	6,7	1 124 061	1,6	1 796 977	2,3
Centre-du-Québec	109 000	1,1	578 493	0,8	687 493	0,9
Hors Québec[1]	-	0,0	73 267	0,1	73 267	0,1
Total	**10 008 668**	**100,0**	**69 685 690**	**100,0**	**79 694 358**	**100,0**

[1] Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et d'ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence

TABLEAU 32 : Répartition du soutien financier aux organismes selon la région administrative en 2009-2010 (excluant Placements Culture)

Région administrative	Soutien demandé			Soutien accordé			% total attribué	
	Nbre	$	moyen	Nbre	$	moyen	Nbre	$
Bas-Saint-Laurent	22	1 537 004	69 864	20	1 047 408	52 370	3,2 %	1,5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	31	2 294 676	74 022	20	1 352 708	67 635	3,2 %	1,9 %
Capitale-Nationale	99	15 191 164	153 446	77	12 091 841	157 037	12,5 %	17,4 %
Mauricie	18	1 293 090	71 838	15	984 582	65 639	2,4 %	1,4 %
Estrie	22	1 651 094	75 050	20	1 118 619	55 931	3,2 %	1,6 %
Montréal [1]	483	65 188 152	134 965	357	48 193 804	134 997	58,0 %	69,2 %
Outaouais	18	632 258	35 125	14	381 299	27 236	2,3 %	0,5 %
Abitibi-Témiscamingue	10	628 680	62 868	9	429 943	47 771	1,5 %	0,6 %
Côte-Nord	x	x	x	6	175 678	29 280	1,0 %	0,3 %
Nord-du-Québec	x	x	x	1	60 000	60 000	0,2 %	0,1 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	541 465	49 224	9	385 678	42 853	1,5 %	0,6 %
Chaudière-Appalaches	10	529 565	52 957	8	262 333	32 792	1,3 %	0,4 %
Laval	8	632 778	79 097	6	423 614	70 602	1,0 %	0,6 %
Lanaudière	15	964 667	64 311	10	624 347	62 435	1,6 %	0,9 %
Laurentides	18	790 169	43 898	11	378 015	34 365	1,8 %	0,5 %
Montérégie	30	1 820 296	60 677	17	1 124 061	66 121	2,8 %	1,6 %
Centre-du-Québec	6	803 442	133 907	6	578 493	96 416	1,0 %	0,8 %
Hors Québec [2]	29	1 016 270	35 044	10	73 267	7 327	1,6 %	0,1 %
Total	**838**	**95 824 248**	**114 349**	**616**	**69 685 690**	**113 126**	**100,0 %**	**100,0 %**

Nbre = nombre d'organismes distincts selon la région

Note : Deux organismes ont présenté des demandes dans 2 régions différentes, un organisme a été soutenu dans 2 régions (changement d'adresse)

[1] Le soutien financier aux organismes majeurs et nationaux de Montréal représente 29 % de l'aide aux organismes de cette région.

[2] Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

x Afin de préserver la confidentialité des demandeurs, ces données ne peuvent être diffusées.

TABLEAU 33 : Répartition du soutien financier aux organismes selon la discipline artistique en 2009-2010 (excluant Placements Culture)

Discipline artistique	Soutien demandé			Soutien accordé			% total attribué	
	Nbre	$	moyen	Nbre	$	moyen	Nbre	$
Architecture	x	x	x	6	221 000	36 833	1,0 %	0,3 %
Arts du cirque	x	x	x	9	1 078 392	119 821	1,5 %	1,5 %
Arts médiatiques	59	4 842 170	82 071	41	2 704 269	65 958	6,6 %	3,9 %
Arts multidisciplinaires	26	2 178 936	83 805	18	1 361 941	75 663	2,9 %	2,0 %
Arts visuels	112	8 741 725	78 051	76	6 043 713	79 523	12,3 %	8,7 %
Danse	93	15 572 673	167 448	69	11 058 176	160 263	11,1 %	15,9 %
Littérature	73	3 022 656	41 406	62	2 072 651	33 430	10,0 %	3,0 %
Métiers d'art	x	x	x	3	108 000	36 000	0,5 %	0,2 %
Musique	179	26 868 391	150 103	151	20 585 036	136 325	24,4 %	29,5 %
Théâtre	255	31 092 695	121 932	162	23 587 237	145 600	26,2 %	33,8 %
Autres [1]	22	922 575	41 935	22	865 275	39 331	3,6 %	1,2 %
Total	**848**	**95 824 248**	**113 000**	**619**	**69 685 690**	**112 578**	**100,0 %**	**100,0 %**

Nbre = nombre d'organismes distincts selon la discipline artistique
[1] Autres secteurs des arts et des lettres
x Afin de préserver la confidentialité des demandeurs, ces données ne peuvent être diffusées.

TABLEAU 34 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la région administrative en 2009-2010 (incluant les membres de collectifs)

Région administrative (tous les programmes)	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux de réponse		% total attribué	
	Nbre	$	Nbre	$		Nbre	$	Nbre	$
Bas-Saint-Laurent	81	964 565	15	139 350	9 290	18,5 %	14,4 %	1,1 %	1,4 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	70	784 110	23	160 950	6 998	32,9 %	20,5 %	1,7 %	1,6 %
Capitale-Nationale	462	4 680 473	131	764 143	5 833	28,4 %	16,3 %	9,4 %	7,6 %
Mauricie	102	907 223	29	121 063	4 175	28,4 %	13,3 %	2,1 %	1,2 %
Estrie	156	1 460 575	31	223 709	7 216	19,9 %	15,3 %	2,2 %	2,2 %
Montréal	3 440	42 055 045	888	6 729 153	7 578	25,8 %	16,0 %	63,9 %	67,2 %
Outaouais	66	642 847	18	117 761	6 542	27,3 %	18,3 %	1,3 %	1,2 %
Abitibi-Témiscamingue	50	609 571	15	72 946	4 863	30,0 %	12,0 %	1,1 %	0,7 %
Côte-Nord	x	x	14	65 836	4 703	x	x	1,0 %	0,7 %
Nord-du-Québec	x	x	1	16 000	16 000	x	x	0,1 %	0,2 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	63	517 459	19	136 038	7 160	30,2 %	26,3 %	1,4 %	1,4 %
Chaudière-Appalaches	69	732 423	14	78 684	5 620	20,3 %	10,7 %	1,0 %	0,8 %
Laval	57	647 238	13	135 875	10 452	22,8 %	21,0 %	0,9 %	1,4 %
Lanaudière	105	991 736	32	235 388	7 356	30,5 %	23,7 %	2,3 %	2,4 %
Laurentides	172	1 451 645	44	229 856	5 224	25,6 %	15,8 %	3,2 %	2,3 %
Montérégie	320	3 737 386	84	672 916	8 011	26,3 %	18,0 %	6,0 %	6,7 %
Centre-du-Québec	71	732 772	18	109 000	6 056	25,4 %	14,9 %	1,3 %	1,1 %
Total	**5 312**	**61 111 751**	**1 389**	**10 008 668**	**7 206**	**26,1 %**	**16,4 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

x Afin de préserver la confidentialité des demandeurs, ces données ne peuvent être diffusées.

TABLEAU 35 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique en 2009-2010 (incluant les membres de collectifs)

Discipline artistique (tous les programmes)	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux de réponse		% total attribué	
	Nbre	$	Nbre	$		Nbre	$	Nbre	$
Architecture	28	259 215	12	66 100	5 508	42,9 %	25,5 %	0,9 %	0,7 %
Arts du cirque	44	329 167	15	91 910	6 127	34,1 %	27,9 %	1,1 %	0,9 %
Arts médiatiques	892	17 918 010	259	2 762 551	10 666	29,0 %	15,4 %	18,6 %	27,6 %
Arts multidisciplinaires	76	895 828	26	152 487	5 865	34,2 %	17,0 %	1,9 %	1,5 %
Arts visuels	1 320	15 306 425	288	2 298 696	7 982	21,8 %	15,0 %	20,7 %	23,0 %
Danse	330	3 065 170	73	463 082	6 344	22,1 %	15,1 %	5,3 %	4,6 %
Littérature et conte	679	8 358 884	213	1 624 578	7 627	31,4 %	19,4 %	15,3 %	16,2 %
Métiers d'art	158	1 904 178	39	340 426	8 729	24,7 %	17,9 %	2,8 %	3,4 %
Musique et chanson	1 496	10 466 906	376	1 739 412	4 626	25,1 %	16,6 %	27,1 %	17,4 %
Théâtre	289	2 607 968	88	469 426	5 334	30,4 %	18,0 %	6,3 %	4,7 %
Total	**5 312**	**61 111 751**	**1 389**	**10 008 668**	**7 206**	**26,1 %**	**16,4 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE SELON LE PROGRAMME EN 2009-2010

TABLEAU 36 : Architecture

Architecture	$
Bourses aux artistes professionnels	**66 100**
Subventions aux organismes	**221 000**
Soutien au fonctionnement pour les organismes	147 000
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants	40 000
Édition et promotion de périodiques culturels	24 000
Entente[1]	10 000
Total	**287 100**

[1] Entente spéciale destinée à l'accueil d'artistes en résidence.

TABLEAU 37 : Arts du cirque

Arts du cirque	$
Bourses aux artistes professionnels	**91 910**
Subventions aux organismes	**1 078 392**
Soutien au fonctionnement des organismes de production	664 500
Soutien aux projets de production	30 000
Circulation de spectacles au Québec	41 000
Diffusion hors Québec des arts de la scène	197 000
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	100 000
Entente[1]	1 892
Mesure Relance Culture	44 000
Total	**1 170 302**

[1] Entente de développement culturel avec une municipalité.

TABLEAU 38 : Arts médiatiques

Arts médiatiques	$
Bourses aux artistes professionnels	**2 762 551**
Subventions aux organismes	**2 704 269**
Soutien au fonctionnement pour les organismes	2 027 007
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants	241 000
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	113 400
Édition et promotion de périodiques culturels	144 250
Ententes[1]	31 701
Ententes régionales (subventions aux organismes)	6 411
Mesure Relance Culture	140 500
Total	**5 466 820**

[1] Entente de développement culturel avec une municipalité et ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

TABLEAU 39 : Arts multidisciplinaires

Arts multidisciplinaires	$
Bourses aux artistes professionnels	**152 487**
Subventions aux organismes	**1 361 941**
Soutien au fonctionnement des organismes de production	700 450
Soutien aux projets de production	96 000
Circulation de spectacles au Québec	40 000
Diffusion hors Québec des arts de la scène	125 987
Événements nationaux et internationaux	190 250
Diffuseurs spécialisés	120 000
Accueil de spectacles étrangers au Québec	32 286
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	30 000
Ententes régionales (subventions aux organismes)	8 468
Mesure Relance Culture	18 500
Total	**1 514 428**

TABLEAU 40 : Arts visuels

Arts visuels	$
Bourses aux artistes professionnels	**2 298 696**
Subventions aux organismes	**6 043 713**
Soutien au fonctionnement pour les organismes	4 507 607
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants	270 350
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	345 000
Édition et promotion de périodiques culturels	382 000
Ententes [1]	119 450
Ententes régionales (subventions aux organismes)	32 476
Mesure Relance Culture	246 295
Programme ponctuel de subventions aux organismes	137 450
Autres	3 085
Total	**8 342 409**

[1] Ententes de développement culturel avec les municipalités et ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

TABLEAU 41 : Danse

Danse	$
Bourses aux artistes professionnels	**463 082**
Subventions aux organismes	**11 058 176**
Soutien au fonctionnement des organismes de production	5 496 551
Soutien aux projets de production	255 562
Circulation de spectacles au Québec	279 300
Diffusion hors Québec des arts de la scène	1 795 532
Événements nationaux et internationaux	569 250
Diffuseurs spécialisés	1 223 330
Accueil de spectacles étrangers au Québec	319 134
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	827 713
Ententes [1]	24 754
Mesure Relance Culture	267 050
Total	**11 521 258**

[1] Ententes de développement culturel avec les municipalités et entente spéciale destinée à l'accueil d'artistes en résidence.

TABLEAU 42 : Littérature

Littérature	$
Bourses aux écrivains et aux conteurs professionnels	**1 624 578**
Subventions aux organismes	**2 072 651**
Soutien au fonctionnement pour les organismes	867 205
Soutien à des projets pour les organismes et les collectifs d'écrivains et de conteurs professionnels	225 150
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	150 125
Édition et promotion de périodiques culturels	690 930
Ententes [1]	38 943
Ententes régionales (subventions aux organismes)	9 315
Mesure Relance Culture	90 983
Total	**3 697 229**

[1] Ententes de développement culturel avec les municipalités et ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

TABLEAU 43 : Métiers d'art

Métiers d'art	$
Bourses aux artistes professionnels	**340 426**
Subventions aux organismes	**108 000**
Soutien au fonctionnement pour les organismes	50 000
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants	40 000
Mesure Relance Culture	18 000
Total	**448 426**

TABLEAU 44 : Musique

Musique	$
Bourses aux artistes professionnels (musique et chanson)	**1 739 412**
Subventions aux organismes	**20 585 036**
Soutien au fonctionnement des organismes de production	15 921 997
Soutien aux projets de production	223 782
Circulation de spectacles au Québec	349 015
Diffusion hors Québec des arts de la scène	894 492
Événements nationaux et internationaux	1 208 223
Diffuseurs spécialisés	983 246
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	452 308
Édition et promotion de périodiques culturels	27 000
Ententes [1]	53 413
Ententes régionales (subventions aux organismes)	35 960
Mesure Relance Culture	400 600
Autres	35 000
Total	**22 324 448**

[1] Ententes de développement culturel avec les municipalités et ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

TABLEAU 45 : Théâtre

Théâtre	$
Bourses aux artistes professionnels	**469 426**
Subventions aux organismes	**23 587 237**
Soutien au fonctionnement des organismes de production	15 163 636
Soutien aux projets de production	657 500
Circulation de spectacles au Québec	826 262
Diffusion hors Québec des arts de la scène	1 250 650
Événements nationaux et internationaux	1 634 625
Diffuseurs spécialisés	2 507 842
Accueil de spectacles étrangers au Québec	164 699
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	892 425
Édition et promotion de périodiques culturels	80 000
Ententes [1]	10 976
Ententes régionales (subventions aux organismes)	13 354
Mesure Relance Culture	373 718
Programme ponctuel de subventions aux organismes	11 550
Total	**24 056 663**

[1] Ententes de développement culturel avec les municipalités.

TABLEAU 46 : Autres secteurs d'activités

Autres	$
Subventions aux organismes	
Soutien aux organismes de services [1]	265 000
Ententes [2]	435 000
Programme ponctuel de subventions aux organismes	110 275
Autres [3]	55 000
Total	**865 275**

[1] Conférence internationale des arts de la scène
[2] Accords de coopération et entente spécifique avec un organisme (Observatoire de la culture et des communications).
[3] Subventions spéciales

RÉSULTATS DU PROGRAMME PLACEMENTS CULTURE

TABLEAU 47 : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme Placements Culture en 2009-2010 selon la discipline artistique

Discipline artistique	Organismes admissibles au Conseil		Autres organismes*		Total	
	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$
Architecture	1	15 000	1	250 000	2	265 000
Arts médiatiques	-	-	1	78 430	1	78 430
Arts multidisciplinaires	1	90 000	-	-	1	90 000
Arts visuels	21	1 371 000	6	1 005 000	27	2 376 000
Danse	8	1 019 500	-	-	8	1 019 500
Littérature	1	250 000	3	252 500	4	502 500
Métiers d'art	-	-	1	200 000	1	200 000
Musique	18	2 434 961	4	667 500	22	3 102 461
Théâtre	14	940 000	1	50 000	15	990 000
Autres**	1	240 000	21	3 224 000	22	3 464 000
Total	**65**	**6 360 461**	**38**	**5 727 430**	**103**	**12 087 891**

* Organismes admissibles au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, à la Société de développement des entreprises culturelles (musées, organismes d'enseignement des arts, etc.) ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
** Histoire, archéologie, patrimoine, activités pluridisciplinaires, etc.

TABLEAU 48 : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme Placements Culture en 2009-2010 selon la région administrative

Région administrative	Organismes admissibles au Conseil		Autres organismes*		Total	
	Nbre	$	Nbre	$	Nbre	$
Bas-Saint-Laurent	2	140 000	3	380 000	5	520 000
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	20 000	1	67 500	2	87 500
Capitale-Nationale	11	753 961	6	692 500	17	1 446 461
Mauricie	–	–	–	–	–	–
Estrie	–	–	2	437 500	2	437 500
Montréal	39	3 916 500	10	1 575 930	49	5 492 430
Outaouais	–	–	–	–	–	–
Abitibi-Témiscamingue	–	–	2	430 000	2	430 000
Côte-Nord	–	–	–	–	–	–
Nord-du-Québec	–	–	–	–	–	–
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	260 000	3	500 000	5	760 000
Chaudière-Appalaches	2	325 000	1	180 000	3	505 000
Laval	1	15 000	1	250 000	2	265 000
Lanaudière	1	250 000	5	670 000	6	920 000
Laurentides	3	385 000	1	75 000	4	460 000
Montérégie	2	250 000	3	469 000	5	719 000
Centre-du-Québec	1	45 000	–	–	1	45 000
Total	**65**	**6 360 461**	**38**	**5 727 430**	**103**	**12 087 891**

* Organismes admissibles au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, à la Société de développement des entreprises culturelles (musées, organismes d'enseignement des arts, etc.) ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ANNEXE 2
CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉS ET COMMISSIONS CONSULTATIVES
AU 31 MARS 2010

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marie DuPont
Présidente du conseil d'administration
Directrice générale du Forum économique international des Amériques
Rédactrice en chef de la revue Forces
Directrice de Décision Média (Montréal)

Yvan Gauthier
Président-directeur général

Francine Bernier
Vice-présidente du conseil d'administration
Directrice générale et artistique
L'Agora de la danse
(Montréal)

Agathe Alie
Adjointe au vice-président Citoyenneté et directrice des Affaires publiques
Cirque du Soleil
(Montréal)

Charles-Mathieu Brunelle
Directeur général
Muséums nature de Montréal
(Montréal)

Alan Côté
Directeur général et artistique
Village en chanson de Petite-Vallée
(Gaspésie)

Luc Courchesne
Artiste en arts médiatiques
Professeur-chercheur à l'École de design industriel de l'Université de Montréal
(Montréal)

Marie-Thérèse Fortin
Comédienne
Directrice artistique et codirectrice générale
Théâtre d'Aujourd'hui
(Montréal)

Luc Gallant
Comptable agréé
Associé délégué au cabinet KPMG
(Montérégie)

Mona Hakim
Historienne de l'art et commissaire
Enseignante
Cégep André-Laurendeau
(Montréal)

David Homel
Écrivain et traducteur
(Montréal)

Stéphane Laforest
Directeur artistique et chef d'orchestre
Orchestre symphonique de Sherbrooke
Directeur artistique, directeur général et chef d'orchestre
Orchestre La Sinfonia de Lanaudière
Premier chef assistant
Orchestre symphonique de Montréal
(Lanaudière)

Louise Lemieux-Bérubé
Artiste
Directrice générale
Centre des textiles contemporains de Montréal
(Montréal)

Dominique Payette
Professeure
Département d'information et de communication
Université de Laval
(Capitale-Nationale)

Les dates de nomination des membres et leurs notes biographiques figurent au chapitre *Gouvernance des sociétés d'État*.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de gouvernance et d'éthique
Dominique Payette, présidente
Luc Courchesne
Louise Lemieux-Bérubé

Comité de vérification
Luc Gallant, président
Agathe Alie
Louise Lemieux-Bérubé

Comité des ressources humaines
Charles-Mathieu Brunelle, président
Luc Courchesne
Marie-Thérèse Fortin

Comité des programmes
Yvan Gauthier, président
Francine Bernier
Alan Côté
Marie-Thérèse Fortin
Mona Hakim
Stéphane Laforest

LES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Commission des arts visuels et des arts médiatiques
Luc Courchesne, président
Mona Hakim
Louise Lemieux-Bérubé
Sylvie Bélanger*
Guy Blackburn*
Denis Chouinard*
Louise Déry*
Tomas McIntosh*
Alain Paiement*
Jocelyn Robert*
Ségolène Roederer*
Gaëtane Verna*

Commission de la littérature
Yvan Gauthier, président par intérim
David Homel
Michelle Corbeil*
Karoline Georges*
Josée Kaltenback*
Linda Leith*
Paul Chanel Malenfant*
Guy Marchamps*
Sylvie Massicotte*
Jacques Pasquet*
Carolyn Marie Souaid*

Commission des arts de la scène et de la diffusion
Francine Bernier, présidente
Hélène Blackburn*
Michel Bernatchez*
Danièle Desnoyers*
Karla Étienne*
Sophie Galaise*
Ginette Gauthier*
Christopher Jackson *
Olivier Kemeid*
Marc Lalonde*
Jacques Leblanc*
Sylvie Lessard*
Pierre MacDuff *

Commission jeunesse
Yvan Gauthier, président par intérim
Luc Courchesne
Mélanie Demers*
Éric Dorion*
Simon Dumas*
Georges Forget*
Marilène Gill*
Jean-Philippe Joubert*
Karine Ledoyen*
Cédric Landry*
Mélissa Mongiat*
Julien Roy*
Marie-Josée Saint-Pierre*

Commission des régions
Alan Côté, président
Stéphane Laforest
Danielle Alain*
Marie-Claude Bouillon*
Jocelyne Fortin*
Claude Fortin*
Jean-Pierre Girard*
Benoît Lagrandeur*
Michel Levasseur*
Claire Mayer*
Christian Poirier*
Benoît Vaillancourt*

* Membre externe

ANNEXE 3
DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Cette Déclaration de services aux citoyens est l'occasion, pour le Conseil des arts et des lettres du Québec, de réaffirmer son engagement à offrir des services et une information de qualité au milieu artistique et à la population. Le Conseil souhaite faire connaître son mandat et sa mission et renseigner la population sur le soutien qu'il apporte aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques œuvrant à l'essor de la culture dans tout le Québec.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État qui relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

MISSION

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

CLIENTÈLES

Les services du Conseil s'adressent principalement aux artistes et aux écrivains ainsi qu'aux organismes sans but lucratif québécois œuvrant dans les domaines spécifiés dans sa mission. Toutefois, le Conseil estime que ses interventions bénéficient à l'ensemble des citoyens et citoyennes puisque les activités artistiques qu'il soutient contribuent à l'épanouissement culturel de la population sur tout le territoire du Québec.

NOS SERVICES

Services offerts aux citoyens

- accès immédiat de l'information par notre site Web
- service de renseignements
- publication de divers documents (bulletins et études)

Services offerts à nos clientèles

- soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptés à chacun des domaines relevant de notre mission :
  - programmes de subventions aux organismes sans but lucratif
  - programme de bourses aux artistes et aux écrivains
- soutien financier résultant d'un partenariat avec des instances régionales pour la création de programmes d'aide financière spécifique aux régions
- gestion du processus d'attribution des fonds par la formation de jurys et de comités formés de pairs
- gestion du programme Placements Culture confié au Conseil par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- reconnaissance aux artistes et aux écrivains par la remise de prix à la création artistique dotés d'une aide financière en collaboration avec des partenaires régionaux ou des organismes représentatifs du milieu
- organisation d'activités pour sensibiliser la population et informer la clientèle des activités du Conseil (rencontres de consultation, conférences de presse, sessions d'information)

ENGAGEMENTS

1. Des services personnalisés

1.1 Nous vous accueillons et servons avec courtoisie, respect et équité à nos bureaux et nous vous offrons un service de réception téléphonique personnalisé, un numéro de téléphone sans frais ainsi qu'une boîte de réception par courriel (info@calq.gouv.qc.ca).

1.2 Nous répondons aux demandes d'information concernant le Conseil et offrons à nos clientèles un service de renseignements par courriel, par voie téléphonique ou sur rendez-vous.

1.3 Nous privilégions un interlocuteur unique dans le traitement des dossiers. Ce faisant, un artiste, un écrivain ou un organisme peut obtenir des renseignements sur l'évaluation

de sa demande en communiquant avec la personne responsable de son dossier.

2. Accessibilité de nos services

2.1 Nos programmes sont disponibles à nos bureaux et sur notre site Web ainsi qu'auprès des conseils régionaux de la culture, de Communication-Québec et des directions régionales du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

2.2 Nous nous assurons de la présence d'un membre de notre personnel pour participer aux demandes de rencontres d'information que nous recevons de la part des artistes, des écrivains, d'organismes, d'écoles professionnelles et autres groupes ou institutions reliés au milieu artistique dans toutes les régions du Québec.

2.3 Notre site Web présente des renseignements complets et régulièrement actualisés sur nos activités et nos politiques, dans un format accessible et compatible avec les logiciels de reconnaissance de texte.

2.4 Nos bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

3. Équité et efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats

3.1 Nos critères et notre processus d'évaluation sont clairement identifiés dans chacun de nos programmes d'aide financière.

3.2 Nous veillons à assurer la crédibilité de l'évaluation des demandes par l'application rigoureuse et constante de nos processus et procédures.

3.3 Les jurys et comités consultatifs qui participent aux évaluations sont constitués de personnes compétentes qui disposent des outils pertinents leur permettant de faire leurs recommandations.

3.4 Nous sommes soucieux d'assurer à nos clientèles le traitement de leur dossier avec diligence. Nous entendons respecter les délais de traitement des dossiers tel que stipulé dans chacun de nos programmes.

3.5 Nous diffusons sur différents supports de communication les résultats relatifs à l'attribution de l'aide financière et son processus dans un souci de transparence et de clarté en rendant disponibles :
- les noms des artistes, des écrivains et des organismes auxquels nous accordons un soutien financier six mois après la date d'inscription ;
- les noms des membres d'un jury trois mois après l'annonce aux boursiers de notre soutien financier ;
- les noms des membres d'un comité consultatif trois mois après la fin de leur mandat qui est généralement d'une année ;
- les décisions concernant le soutien financier en région par voie de communiqués de presse et les noms des membres d'un comité de sélection trois mois après la fin de leur mandat qui est généralement d'une année.

3.6 Nous consultons régulièrement nos clientèles par l'entremise de nos commissions consultatives et par des rencontres ponctuelles avec des représentants issus des milieux artistiques, littéraires et régionaux.

4. Garantie du respect des règles d'éthique et de confidentialité

Nous nous assurons que les règles concernant l'éthique et les conflits d'intérêts soient respectées. Par ailleurs, nous garantissons la confidentialité des renseignements que nous détenons dans le respect des lois en vigueur au Québec.

5. Traitement des plaintes

Si vous estimez que le service que vous avez reçu n'est pas satisfaisant, vous pouvez en faire part au secrétaire du Conseil (secretaireduconseil@calq.gouv.qc.ca) qui s'engage en toute confidentialité à analyser votre plainte et à vous donner une réponse avec diligence.

Ce document est également accessible sur le site Web du Conseil à la page : www.calq.gouv.qc.ca/calq/declaration.htm

ANNEXE 4
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉGISSANT LES ADMINISTRATEURS

Approuvé par le conseil d'administration
du Conseil des arts et des lettres du Québec
le 24 mars 2004 et modifié le 26 mars 2008.

CHAPITRE I – PRINCIPES ET VALEURS

Article 1
Le Conseil des arts et des lettres du Québec, ci-après appelé «le Conseil», encourage ses administrateurs à se comporter de façon à préserver la confiance des artistes professionnels, des organismes artistiques et des citoyens dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

Article 2
Le Conseil accomplit une mission d'intérêt public en raison des services qu'il est appelé à rendre aux artistes professionnels, aux organismes artistiques et aux citoyens, et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité. Le Conseil doit donc remplir cette mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et qui sont contenues dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*. Les plus fondamentales de ces valeurs auxquelles adhère le Conseil sont les suivantes :

1° **La compétence :** L'administrateur s'acquitte de ses devoirs avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition;

2° **L'impartialité :** L'administrateur fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses devoirs sans considérations partisanes;

3° **L'intégrité :** L'administrateur se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'accomplissement de ses devoirs;

4° **La loyauté :** L'administrateur est conscient qu'il est un représentant du Conseil auprès des artistes professionnels, des organismes artistiques et des citoyens. Il s'acquitte de ses devoirs dans le respect des orientations et décisions prises par ses instances;

5° **Le respect :** L'administrateur manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

CHAPITRE II – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 3
Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité du Conseil, de favoriser la transparence au sein de l'organisme et de responsabiliser ses administrateurs.

Article 4
Le Code énonce les normes d'éthique et les règles de déontologie visant à baliser les comportements des administrateurs du Conseil. Il s'inspire des normes d'éthique et des règles de déontologie régissant les administrateurs publics énoncées dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30) et vise à les compléter.

Article 5
En cas de divergence entre les normes et les règles contenues au présent Code et celles

prévues au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, les normes et les règles les plus exigeantes s'appliquent.

CHAPITRE III – DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Article 6
Tout administrateur du Conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que ceux établis par le présent Code d'éthique et de déontologie, tant qu'il demeure administrateur et dans l'année suivant la fin de ses fonctions. Il doit également agir avec bonne foi, compétence, prudence, diligence, efficacité, assiduité, équité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

Article 7
L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Article 8
L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux principes suivants :

1° il doit exercer ses fonctions et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du Conseil;

2° il doit avoir une conduite qui puisse résister à l'examen le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi;

3° il ne doit pas conserver d'intérêts personnels, autres que ceux autorisés par le présent Code, sur lesquels les activités du Conseil auxquelles il participe pourraient avoir une influence quelconque;

4° dès sa nomination, il doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts du Conseil; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans le cas où les intérêts du titulaire entrent en conflit avec ses fonctions officielles;

5° mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur minime, il lui est interdit de solliciter ou d'accepter les transferts de valeurs économiques, sauf s'il s'agit de transferts résultants d'un contrat exécutoire ou d'un droit de propriété;

6° il lui est interdit d'outrepasser ses fonctions officielles pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le Conseil;

7° il lui est interdit d'utiliser à son profit ou au profit d'un tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions officielles et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public;

8° il lui est interdit d'utiliser directement ou indirectement à son profit ou au profit d'un tiers les biens du Conseil, y compris les biens loués, ou d'en permettre l'usage à des fins autres que les activités officiellement approuvées; et

9° à l'expiration de son mandat, il a le devoir de ne pas tirer d'avantage indu de la charge publique qu'il a occupée.

Article 9
L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à

l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

Article 10
L'administrateur respecte la confidentialité des discussions et échanges de ses collègues et du Conseil ainsi que des décisions de ce dernier, dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que des informations qui lui sont communiquées ou transmises dans le cadre de ses fonctions.

Article 11
L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

Article 12
L'administrateur qui exerce une fonction administrative à temps plein doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Article 13
L'administrateur, autre que le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement le Conseil à l'externe, doit au préalable obtenir l'autorisation expresse du conseil d'administration, du comité exécutif ou du président-directeur général et il ne peut d'aucune manière lier autrement le Conseil. Tout semblable engagement ou représentation doit être compatible avec les buts, orientations et politiques du Conseil.

Article 14
L'administrateur adopte, dans ses relations avec les personnes physiques et morales faisant affaire avec le Conseil ainsi qu'avec le personnel de celui-ci, une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture, de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse, à agir avec équité et à éviter tout abus.

Article 15
L'administrateur qui exerce une fonction administrative à temps plein au sein du Conseil ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect, personnel ou dans un organisme artistique ou une association culturelle, mettant en conflit son intérêt et celui du Conseil.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur doit déclarer par écrit au secrétaire du Conseil, le cas échéant, tout intérêt direct ou indirect susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, sous peine de révocation.

Article 16
Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice d'une fonction et à la poursuite des buts du Conseil, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

Constitue un intérêt direct le fait que l'administrateur présente une demande d'aide financière personnellement ou par l'intermédiaire d'un organisme artistique, d'un collectif d'artistes ou d'un promoteur.

Constitue également un intérêt direct le fait pour un administrateur d'avoir été, au cours des deux dernières années, un employé de l'organisme artistique présentant une demande d'aide financière.

Constitue un intérêt indirect pour un administrateur le fait qu'une demande d'aide financière soit présentée par un membre de sa famille immédiate ou par un artiste professionnel, un collectif d'artistes, un promoteur ou un organisme artistique avec qui il a ou est susceptible d'avoir des liens d'affaires ou professionnels.

Est considéré comme un organisme artistique tout organisme à but non lucratif admissible à un programme du Conseil.

Sont considérés comme membres de la famille immédiate de l'administrateur son conjoint, la personne avec laquelle il vit maritalement depuis plus d'un an, ses enfants, son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, ainsi que toute autre personne à charge.

Article 17
Constituent, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts les situations suivantes :

1° l'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, d'informations confidentielles ou privilégiées auxquelles un membre du conseil d'administration a accès dans le cadre de ses fonctions, de même que des biens, équipements et services du Conseil ;

2° l'utilisation par un administrateur de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers ;

3° la participation à une délibération ou à une décision du Conseil, sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin de l'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers ;

4° le soutien privilégié à un artiste ou à un organisme artistique dans ses rapports avec le Conseil, en vue d'accorder un traitement de faveur à l'artiste ou à l'organisme ;

5° la sollicitation d'une aide par un administrateur pour un proche ou un associé ;

6° le dépôt ou la transmission au Conseil d'une demande d'aide d'un artiste ou d'un organisme artistique ;

7° la nomination ou la soumission de candidature d'un administrateur à un prix du Conseil, aux studios et ateliers-résidences et aux bourses de carrière.

Article 18
L'administrateur sollicitant ou recevant une aide financière pour lui-même ou encore pour un organisme artistique ou une association culturelle au sein duquel il assume des responsabilités, ou d'un promoteur d'un projet admissible au soutien du Conseil ne se trouve pas en conflit d'intérêts si :

1° il déclare son intérêt et ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision du Conseil et ;

2° se retire de la réunion du Conseil ou de tout comité du Conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à telle aide financière.

Article 19
Dans la mesure où la transparence permet de sauvegarder le climat de confiance nécessaire à la réputation d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité du Conseil, l'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparent n'entraîne pas en soi une impossibilité d'agir de la part de l'administrateur visé.

Article 20
L'administrateur peut être admissible au soutien financier du Conseil dans la mesure où il respecte les critères des programmes et les processus d'attribution en vigueur. Toutefois, cette aide est sujette aux limites suivantes :

1° dans le cas d'un organisme, l'aide accordée correspond à celle versée l'année précédant la nomination du membre ou l'augmentation accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs;

2° dans le cas d'un organisme, si ce dernier n'a pas encore été subventionné, la subvention accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs;

3° dans le cas d'un boursier, si le conseil d'administration entérine les recommandations du jury qui a évalué la demande.

Article 21
Un administrateur qui déclare avoir un intérêt susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation.

À cette fin, il doit notamment se retirer de la réunion du Conseil ou du comité du Conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts.

L'obligation de se retirer n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail, aux honoraires et aux modalités d'attribution de l'aide financière au sein du Conseil par lesquelles il serait aussi visé.

Article 22
Le secrétaire du Conseil doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de chaque cas de déclaration d'intérêt d'un administrateur, de son retrait de la réunion ou du fait qu'il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision.

Article 23
L'administrateur doit produire au secrétaire du Conseil, sous peine de révocation, dans les trente jours de sa nomination et, par la suite annuellement dans les trente jours du début d'un nouvel exercice financier, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts dans un organisme artistique ou des responsabilités qu'il occupe au sein d'un organisme artistique ou d'une association culturelle, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre le Conseil, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur doit de plus déposer par écrit auprès du secrétaire du Conseil une mise à jour de cette déclaration dès qu'un changement survient.

Le dépôt de la déclaration est consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration par le secrétaire du Conseil.

Les déclarations et leurs mises à jour sont conservées par le secrétaire du Conseil dans un registre qui ne peut être consulté que par les membres du conseil d'administration du Conseil et les membres du comité d'éthique.

CHAPITRE V - MÉCANISMES D'APPLICATION

Article 24
Le président-directeur général doit, en collaboration avec le secrétaire du Conseil, s'assurer du respect du présent Code par les administrateurs.

Article 25
Tout administrateur a droit à des services de conseil et d'information aux fins d'application du présent Code.

Un administrateur qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du Code peut prendre avis auprès du secrétaire du Conseil sur cette situation.

Article 26
Le secrétaire du Conseil agit à titre de conseiller en éthique et, dans l'exercice de cette fonction, a pour mandat :

1° d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent Code et d'en proposer au besoin, avec l'accord du président-directeur général, la mise à jour au comité d'éthique;

2° d'assurer la formation des administrateurs et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;

3° de donner son avis verbalement ou par écrit et de fournir son support à tout administrateur confronté à une situation qu'il estime problématique;

4° d'examiner toute situation problématique concernant le respect ou l'application du présent Code, d'en informer le président-directeur général et, avec l'accord de ce dernier, de la soumettre au besoin à l'attention du comité d'éthique créé en vertu du présent Code;

5° de convoquer au besoin, avec l'accord du président-directeur général, le comité d'éthique pour recueillir son avis sur toute situation jugée problématique, sur toute modification proposée au présent Code ou sur toute question concernant l'éthique et la déontologie.

Article 27
Un comité d'éthique est créé en vertu du présent Code et a pour mandat :

1° d'évaluer, sur demande du président-directeur général ou du conseiller en éthique, les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent Code et d'en proposer au besoin la mise à jour;

2° de donner, à la demande du président-directeur général ou du conseiller en éthique, son avis sur toute question d'éthique ou de déontologie.

Article 28
Le comité d'éthique est composé d'un membre du conseil d'administration désigné par ce dernier, d'un membre substitut du conseil d'administration également désigné par ce dernier et de deux membres externes recommandés par le président-directeur général et approuvés par le conseil d'administration. Le secrétaire du Conseil agit comme secrétaire du comité d'éthique.

La durée du mandat des membres du comité d'éthique est de deux ans à compter de leur désignation ou nomination et tout mandat peut être renouvelé.

Le comité d'éthique se réunit au moins une fois par année et tient sa séance à l'endroit fixé par l'avis de convocation.

Article 29
En vertu des articles 37 et suivants du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard des administrateurs publics nommés ou désignés par le gouvernement ou un ministre.

L'administrateur doit donc s'en remettre à ces dispositions pour connaître le processus disciplinaire qui lui est applicable ainsi que les sanctions qui peuvent lui être imposées en cas de manquement au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ainsi qu'au présent Code.

Article 30
Le président-directeur général doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code. Copie de sa lettre doit également être envoyée à l'administrateur en cause.

Le vice-président du conseil d'administration doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code par le président-directeur général. Copie de sa lettre doit également être envoyée à ce dernier.

Article 31
Le conseiller en éthique fait rapport annuellement des activités du comité d'éthique au conseil d'administration, à sa première réunion suivant le début de l'exercice financier du Conseil. Ce rapport fait état des avis émis par le comité d'éthique et des modifications proposées au présent Code.

Article 32
Le Conseil doit faire état, dans son rapport annuel, du nombre de réunions tenues par le comité d'éthique au cours de l'année ainsi que des modifications proposées au présent Code.

Article 33
Le présent Code s'applique, en faisant les adaptations nécessaires, au secrétaire du Conseil dont la nomination est prévue en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec.*

Ce document est également accessible sur le site Web du Conseil à la page : www.calq.gouv.qc.ca/calq/ethique_ca.pdf

BUREAUX DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Québec (siège social)
79, boul. René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707
Télécopieur : 418 643-4558

Montréal
500, place d'Armes, 15e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4160

Site Web : www.calq.gouv.qc.ca

Production
Direction des relations publiques
Conseil des arts et des lettres du Québec

Conception graphique
Isabelle Toussaint Design graphique

Impression
Le groupe QuadriScan

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
ISBN : 978-2-550-59838-1 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-59839-8 (PDF)

Cette publication est également disponible en version PDF sur le site Web du Conseil.

Plusieurs documents concernant les activités du Conseil peuvent être consultés sur son site à la rubrique Publications.

La forme masculine est utilisée sans discrimination et désigne autant les femmes que les hommes.

Ce rapport annuel est imprimé sur papier Rolland Enviro 100, fabriqué à partir d'énergie biogaz et contenant 100 % de fibres postconsommation. Ce papier est certifié Éco-Logo, procédé sans chlore et FSC Recyclé.

FSC Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-3844
© 1996 Forest Stewardship Council

BIOGAS ENERGY

Conseil des arts et des lettres Québec

Plan stratégique 2009-2012 — Soutenir l'excellence de la création et le dynamisme des arts et des lettres du Québec

Mission > Le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

Vision > Un Conseil reconnu pour la qualité, l'innovation et la souplesse de son soutien à la création artistique et littéraire.

Enjeu 1

Le soutien au dynamisme et à l'excellence de la création artistique et littéraire, dans toutes les régions du Québec

Orientation 1

Adapter les programmes d'aide financière à la diversité et au développement de la pratique artistique et littéraire

Axe 1

Le soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes

Objectif 1 > Adapter les mesures de soutien aux artistes et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire.

Indicateurs :

1.1 > État d'avancement des révisions de programmes et nombre de programmes révisés.

Cible : Deux programmes d'ici 2012 :

2010 : Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels.

2012 : Programme de soutien aux associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services.

1.2 > Éventail des mesures de soutien et répartition du soutien financier :

- Variété des bourses accordées aux artistes et aux écrivains : répartition selon le programme, le volet, la discipline, la catégorie et la région.
- Variété des subventions accordées aux organismes : répartition selon le type de soutien, le programme, le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.

Objectif 2 > Stimuler le partenariat et les initiatives de soutien du secteur privé.

Indicateur :

2.1 > Nombre et type d'activités de promotion du programme *Placements Culture*.

Cibles : Trois d'ici 2012 :

- 2009-2010 : 20 activités d'information dans 8 régions du Québec.
- 2010-2011 : 8 activités de promotion dans 8 régions
- 2011-2012 : 8 activités de promotion dans 8 régions

Objectif 3 > Contribuer aux initiatives gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique des créateurs.

Indicateur :

3.1 > Nombre d'enquêtes sur les professions artistiques menées en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications.

Cible : Deux enquêtes par année.

Objectif 4 > Assurer une veille sur la place des femmes dans l'attribution de l'aide financière, en concertation avec les partenaires.

Indicateurs :

4.1 > Identification des éléments essentiels à un processus d'analyse différenciée selon les sexes.

Cible : D'ici 2012.

4.2 > Répartition en pourcentage des femmes et des hommes dans l'attribution des bourses du Conseil et dans la rémunération du personnel œuvrant au sein des organismes soutenus par le Conseil.

Cible : Suivi annuel.

Axe 2

La valorisation de la création et de l'excellence

Objectif 5 > Reformuler la Politique de prix et de reconnaissances publiques du Conseil afin de mieux valoriser la création et l'excellence artistique et littéraire.

Indicateur :

5.1 > Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance (prix disciplinaires, bourses de carrière et prix à la création).

Cible : 31 prix et bourses d'ici 2012 :

- 21 prix par année ;
- attribution biennale de 4 bourses de carrière en 2010-2011 ;
- 2 bourses de carrière en cinéma par année.

Axe 3

La considération des technologies numériques et des pratiques émergentes dans le secteur des arts et des lettres

Objectif 6 > Prendre en compte l'influence des technologies numériques et des pratiques émergentes sur le développement des disciplines et réaliser des projets pilotes au regard des principaux constats.

Indicateur :

6.1 > Nombre de projets pilotes réalisés.

Cible : Réalisation de deux projets pilotes :

- 2010 : bourses en littérature ;
- 2011 : périodiques culturels ;
- mars 2012 : résultats des 2 projets pilotes.

Axe 4

Le soutien à l'organisation et à la concertation des milieux artistique et littéraire

Objectif 7 > Poursuivre les échanges et la consultation avec les conseils régionaux de la culture, les associations professionnelles, les regroupements nationaux et les organismes de services et soutenir leurs activités.

Indicateurs :

7.1 > Nombre d'organismes consultés.

Cible : Consultation annuelle de 30 organismes (associations professionnelles, regroupements nationaux, organismes de services et conseils régionaux de la culture).

7.2 > Montants accordés par le Conseil aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services.

Enjeu 2

La contribution au rayonnement des arts et des lettres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger

Orientation 2

Favoriser l'accès aux œuvres artistiques et littéraires sur le territoire québécois et accentuer le rayonnement des artistes, des écrivains et de leurs créations à l'étranger

Axe 5

Le déploiement d'une offre artistique et littéraire diversifiée sur le territoire québécois

Objectif 8 > Améliorer le soutien à la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

Indicateurs :

8.1 > Nombre de mesures incitatives pour favoriser la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

Cible : Deux mesures d'ici 2012.

8.2 > Représentativité des disciplines dans la répartition de l'aide aux diffuseurs spécialisés.

Cible : 100 % des disciplines représentées dans la répartition de l'aide financière.

Objectif 9 > Actualiser le cadre d'action régionale du Conseil et maintenir la diversité du financement.

Indicateurs :

9.1 > Production d'un cadre d'action régionale actualisé.

Cible : Réalisation en 2010 et suivi du cadre d'action actualisé à partir de 2011.

9.2 > Maintien du soutien régional aux artistes et aux organismes dans le cadre des ententes avec des partenaires privés ou publics.

Cible : Renouvellement des ententes avec les régions éloignées en 2010.

Objectif 10 > Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones.

Indicateurs :

10.1 > Nombre de mesures destinées aux artistes et aux écrivains autochtones.

Cible : Deux mesures d'ici 2012.

10.2 > Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.

Cible : Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures.

Axe 6

La circulation hors Québec des artistes, des écrivains et de leurs œuvres

Objectif 11 > Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale en favorisant le partenariat, la réciprocité et le soutien à des événements majeurs.

Indicateurs :

11.1 > Taux de réponse en nombre aux demandes de bourses de déplacement.

Cible : Augmentation de 46 % à 50 % du taux de réponse en 2009-2010 par rapport à 2008-2009.

11.2 > Montant alloué aux tournées internationales.

Cible : Augmentation de 10 % en 2009-2010 du montant alloué par rapport à 2008-2009.

11.3 > Nombre d'ententes conclues avec des partenaires incluant les ateliers-résidences (excluant l'accueil).

Cible : 29 ententes.

11.4 > Présence d'artistes et d'organismes soutenus dans le cadre des événements majeurs identifiés et montants attribués.

Cible : Deux événements majeurs en 2009-2010.

Une organisation dynamique offrant des services efficaces

Assurer une gouvernance et une gestion dynamiques des ressources et miser sur la qualité des services offerts aux milieux artistique et littéraire

Axe 7

La modernisation de la gestion et de la gouvernance

Objectif 12 > Mettre en œuvre les nouvelles règles découlant de la modernisation de la gouvernance du Conseil.

Indicateur :

12.1 > État d'avancement de la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État.

Cible : Mise en œuvre des mesures prévues à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et des ajustements introduits au *Projet de Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*.

Objectif 13 > Élaborer un plan de développement de prestation électronique des services pour le Conseil.

Indicateur :

13.1 > État d'avancement de l'élaboration du plan de développement.

Cible : Dépôt du plan de développement de prestation électronique des services pour 2012.

Axe 8

La mobilisation du personnel

Objectif 14 > Développer une culture de la reconnaissance des ressources humaines en misant sur le développement des compétences et la participation à l'organisation du travail.

Indicateur :

14.1 > Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.

Cibles : Quatre d'ici 2012 :

- 2010-2011 : plan de reconnaissance des employés.
- 2010-2011 : plan de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employés.
- Chaque année : rencontres consultatives avec le personnel.
- 2011-2012 : premier indice de satisfaction des employés sur la reconnaissance

Conseil des arts
et des lettres
Québec